1127-12

Trimestriel 1954 N° 24

159

XVIIe SIÈCLE

BULLETIN
de la "Société d'Étude du XVIIe siècle"

SOMMAIRE

Siège Social de la "Société"

24, Boulevard Poissonnière - PARIS - IXe arr^t

Téléphone : Provence 50.56 C. Ch. Post. : Paris 6511.05

Le Numéro : 300 francs.

Abonnement annuel : FRANCE : 800 francs ; ÉTRANGER : 900 francs.

Pour les Membres de la Société, compris dans la cotisation.

Revue publiée avec le concours du

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX BEAUX-ARTS

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DU XVIIe SIÈCLE

AVIS IMPORTANT

Le présent Bulletin est le dernier de 1954. Le prochain Bulletin n°s 25-26 (le premier de 1955) paraîtra exceptionnellement plus tôt que de coutume dans le but de favoriser sa diffusion ; il formera un numéro spécial : COMMENT LES FRANÇAIS VOYAIENT LA FRANCE AU XVIIe SIECLE, par MM. R. Mousnier, V.-L. Tapié, J. Meuvret, Chanoine Martimort, G. Livet.

Contenant les conférences — augmentées de notes et importantes bibliographies — de l'exercice 1953-54, ce numéro spécial constituera un excellent instrument de propagande en faveur de la Société. Nous comptons sur tous pour le propager (Prix : 450 francs) et en même temps pour recruter de nouveaux membres et seconder nos efforts.

CE NUMÉRO SPÉCIAL SERA ENVOYÉ DÈS APPARITION — sans augmentation du montant de la cotisation — AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ. MAIS NOUS LEUR DEMANDONS DE VOULOIR BIEN S'ACQUITTER DE LEUR COTISATION 1955 DÈS QUE CELA LEUR SERA POSSIBLE : CELA NOUS RENDRA SERVICE (600 francs MINIMUM versé au chèque postal de la Société, 24, Boulevard Poissonnière, Paris-IXe : PARIS, 6511.05. Les nouveaux Membres ajoutent un droit d'entrée de 200 francs).

RÉUNIONS DE 1954-55

14 h. 45. Au "NOUVEAU CERCLE"
288, Boulevard Saint-Germain - PARIS-VIIe.

Samedi 16 *octobre* : **En l'année de Corbie. Maximilien de Belleforière, marquis de Soyécourt**, lieutenant-général en Picardie et Boulonnais (1591-1649), par **Mgr M.-H. Guervin**, secrétaire général de la Société.

Samedi 13 *novembre* : **La représentation du monde physique à l'époque classique**, par **M. l'Abbé Robert Lenoble**, chargé de Recherches au Centre National de la Recherche Scientifique.

Samedi 11 *décembre* : **La biologie au XVIIe siècle**, par **M. Maurice Caullery**, membre de l'Académie des Sciences.

Samedi 15 *janvier* : **Madame Guyon**, par **Mme Agnès de la Gorce.**

Samedi 29 *janvier* : Rendez-vous à 14 h. 40 devant la Faculté de Pharmacie de Paris, 4, Avenue de l'Observatoire (VIe).

La Pharmacie au XVIIe siècle, par **M. Charles Bedel**, professeur d'Histoire de la Pharmacie à la Faculté de Pharmacie de Paris.

Après son exposé, M. Bedel présentera les remarquables collections historiques du Musée de la Pharmacie : manuscrits, livres anciens, instruments anciens de l'art des apothicaires.

Samedi 19 *février* : **L'enseignement des mathématiques au XVIIe siècle**, par le **R. P. François de Dainville**, S. J.

Samedi 26 *mars* : **La vie et l'œuvre de Kepler**, par **M. Alexandre Koyré**, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes.

Samedi 21 *mai* : **La vie du savant au XVIIe siècle**, par **M. Maurice Daumas**, conservateur-adjoint au Conservatoire National des Arts et Métiers.

Samedi 18 *juin* : **Promenade hors Paris.**



(La gravure des Armes est fautive : ce sont des loups et non des lions).

Armoiries de la famille de Belleforière : de sable semé de fleurs de lys d'or ; Supports : deux loups ; cimier : un loup issant ; Cri : BERNEMICOURT.

En "l'Année de Corbie"

MAXIMILIEN DE BELLEFORIÈRE

Marquis de Soyécourt
Lieutenant-Général en Picardie et Boulonnais

1591-1649 [*]

A l'extrémité sud-est de la plaine du Santerre, à 47 kilomètres d'Amiens (1), dans un cadre de labours, de bois et de prairies, se trouve le village de Tilloloy...

Tilloloy, de tilia, tilleuls tillictum lieu planté de tilleuls (2) : le lieu planté de tilleuls des lointains de la préhistoire, aux peuplades vivant dans les futaies, utilisant pour la chasse et la guerre les silex dégrossis, puis polis, qu'en ces terrains l'on retrouve parfois ; le lieu planté de tilleuls, possession des Ambiens de Samarobrive, voisins des Viromandues de Vermand et des Bellovaques de Bratuspantium (3) ; le lieu planté de tilleuls de la féodalité aux champs travaillés par le prieuré de Saint-Taurin, de l'Abbaye

(*) Discours de réception prononcé par Mgr Guervin, le 29 avril 1954, à l'Académie d'Amiens. Conférence donnée le 16 octobre 1954, à la *Société d'Etude du XVII*e *siècle*. Texte augmenté de notes et documents inédits.

(1) A 6 kilom. au midi de Roye, à 15 kilom. à l'est de Montdidier.

(2) Ce mot latin a donné en français, suivant les régions, Theil ou Tills dans le Midi ; le Thillet en Franche-Comté ; Thillaye en Normandie et en Ile de France : Tilloy ou Tilloloy en Picardie (Auguste LONGNON, *Les noms de lieu de la France*, publié par Paul MARÉCHAL et Léon MIROT. Paris, Champion, 1920-1929, in-8°. — Chan. ODON, *Tilloloy : à propos d'une étymologie et d'une avenue des tilleuls. Bull. des Antiquaires de Picardie*, Amiens et Paris, 1928, in-8°, p. 617). Les plus vieux actes donnent les formes suivantes : Tieuloy (1179), Tiloi (1197), Tilloloi (vers 1200), Tylloloi (1265), Le Thilloloy (1380), Le Tilloloy (1413), Thilloloy (1439), Tilloloy (1469). (*Arch. Nat.*, LL 1623 (*cartulaire rouge de St. Corneille de Compiègne*), p. CCCXLIII ; S 6408. — *Arch. de la Somme*, G 2966 à 2969 (*cartulaires du chapitre d'Amiens*). — *Arch. du Nord*, B. 197. V. DE BEAUVILLÉ, *Recueil de documents inédits concernant la Picardie*. Paris, Imp. Nat., 1866-1871, in-4°, Tome II, p. 145 ; Tome IV, p. 150.

(3) Probablement Breteuil.

de Corbie (4), à l'église propriété du Chapitre de la Cathédrale d'Amiens... (5).

Il ne saurait être question de retracer ici, même sommairement, l'histoire des seigneuries de Picardie ; au reste, là comme ailleurs, elle présente une certaine confusion. Retenons simplement que l'histoire de la seigneurie de Tilloloy peut être retracée avec la liste et souvent les gestes de ses seigneurs depuis les dernières années du XIIe siècle.

Pour atteindre le personnage qui retient notre attention, résumons un siècle d'histoire en rappelant que Antoinette de Rasse, fille de François de Rasse, seigneur de Tilloloy, était entrée dans l'une des plus illustres familles du Santerre en s'unissant, en 1524, avec son voisin Jean, seigneur de Soyécourt, Saucourt comme on disait alors, tradition qui s'est maintenue dans la famille (6) ; que François de Soyécourt, leur fils, au soir d'une vie d'honneur et de courage guerrier (7), avait, après la mort de ses trois fils, et

---

(4) Identification probable avec le « Tieuloy » où se trouvait la terre donnée par Aubri de Roye au prieuré de Saint-Taurin, comme le reconnaît une Bulle du pape Alexandre III du 8 avril 1179 (*La Picardie historique et monumentale.* Amiens et Paris. 1900-1903, in-f°, Tome II, p. 191, d'après le cartulaire de Corbie).

(5) Don par une charte non datée de Thibaut d'Heilly, évêque d'Amiens, de 1169 à 1204. Cet évêque avait également fait don au Chapitre des églises de Laucourt, Dancourt et Cersoi ou Gersoi, à charge de remettre chaque année 10 sols à l'église Saint-Nicolas et 10 sols à l'église Saint-Firmin d'Amiens. Le Chapitre conserva ce patronage jusqu'à la Révolution : il désignait les curés à la nomination de l'Evêque (*Arch. de la Somme*, G. 2966 (*cartulaire I du Chapitre d'Amiens*), f° 101 v°, n° CVI, 2967 (*cartulaire II*) f° 135, n° CVI, 2968 (*cartulaire III*), f° 101, n° CIX, 2969 (*cartulaire IV*) f° 61, n° CX. — *Cartulaire du Chapitre de l'Eglise d'Amiens*, Tome I (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de Picardie*, Tome XIV), Amiens, 1905, in-4°, pp. 151-152.

« On sait fort peu de chose sur ce que fut la cathédrale d'Amiens avant la construction du splendide édifice qui s'élève sous nos yeux... L'ancienne cathédrale fut détruite par un incendie un peu avant l'an 1220 — en 1218, croit-on généralement ». (Georges DURAND. *La Cathédrale d'Amiens.* 1904. Amiens, Yvert et Tellier).

(6) Antoinette de Rasse n'a dû vivre à Tilloloy que jusqu'à son mariage (très jeune, car son père était veuf et très occupé) avec Jean de Soyécourt. Veuve assez vite, elle suivit son père dans ses déplacements et se rendit souvent à la Cour avec lui. Elle se remaria avec Louis d'Ongnies à Chaulnes où elle résida. C'est pour elle et son mari que cette baronnie, unie à celle de Briost, fut érigée en comté par Charles IX (décembre 1563). Antoinette eut certainement des enfants avec son second mari ; l'un fut déshérité pour avoir épousé contre le gré des siens Mlle des Ursins, on ne connaît pas la raison de cette opposition. Antoinette de Rasse et son mari, le comte de Chaulnes, furent inhumés dans l'Eglise de Chaulnes.

(7) Premières armes sous Boulogne (1548), sièges de San-Damiano, Lanzo, Vin, Metz (1552), victoires sur les Impériaux près de Péronne, à Forêt et à Catillon-sur-Sambre (1553), batailles de Famars, de Renty ; blessé près de Bapaume (1554), sièges de Mariembourg et de Chiéri, d'Ivrée, de Volpiano,

d'accord avec sa femme Charlotte de Mailly (8) institué sa fille aînée Françoise héritière universelle de ses seigneuries et de ses biens, sous certaines conditions en faveur de ses deux sœurs ; que Françoise de Soyécourt, qui devait devenir en 1596 dame de Tilloloy, s'était mariée, par contrat du 22 février 1581, à Ponthus de Belleforière.

Soyécourt-Belleforière, deux noms dignes l'un de l'autre :

les Soyécourt (9) portaient « d'argent fretté de gueules » et la devise « Moderata durant » ;

les Belleforière portaient « de sable semé de fleurs de lis d'or », et le cri de guerre « Bernemicourt ».

Dès les premiers temps de la chevalerie française le nom de Soyécourt s'était rencontré avec celui des Montmorency, des La Rochefoucauld et des Choiseul. Il figurait au martyrologe de Crécy (1346) et d'Azincourt (1415), « ces deux sommets infortunés d'une chevalerie française mourante qui se fit enterrer sur place » (10). Il avait tenu grande place à la cour de François Ier, Louis XII et Henri IV.

Les Belleforière, d'origine artésienne, seigneurs depuis le XIVe siècle de la terre d'Ytres, sur les confins de la Picardie et de l'Artois, pénétraient en Picardie par mariage avec l'héritière de la Maison de Soyécourt. Au reste, sous François Ier, ils avaient quitté l'obédience impériale, et Pierre de Belleforière, arrière grand'père de Maximilien, avait été, sur la proposition de François de Rasse, seigneur de Tilloloy et conseiller du Roi, l'un des ambassadeurs envoyés par François Ier à Charles-Quint en 1529.

Ponthus de Belleforière, tué devant Corbie, le 9 décembre 1590 (11), et Françoise de Soyécourt (12), morte au Château

---

de Moncalvo, de Pontesture avec le maréchal de Brissac, prise de Calais avec le duc de Guise (1555 et 1556). Le 8 juin 1557, commandant d'une compagnie de gens de pied, puis d'une seconde, qu'il commande jusqu'en 1571 ; avec le capitaine de la Noue, il prend la ville de Mons. Il reçut le collier de Saint-Michel.

(8) La mère de Françoise de Soyécourt, Charlotte de Mailly, était veuve de Jean de Thays, tué devant Hesdin en décembre 1552 d'un coup d'arquebuse.

(9) Sur la famille de Soyécourt Cf. *Un grand seigneur picard au XVIIe siècle*, par A. Ledieu, et *La Chapelle sépulcrale des seigneurs de Soyécourt dans l'Abbatiale de Corbie*, par H. Josse (*Antiquaires de Picardie*).

(10) J.-François Noel. *Entre Paris et la Mer. Un glacis de Gisants* (*Plaisir de France*. Mai 1953, p. 11 et suiv.).

(11) Ponthus de Belleforière tomba mortellement « sur le canal qui entrait dans la ville ». Ce « canal » n'était autre qu'une rivière dérivée de la Somme, la rivière d'Hamelet, qui fut comblée au XVIIIe siècle, et devint la rue Victor-Hugo.

(12) La veuve de Ponthus de Belleforière se remaria par contrat du 2 décembre 1593 à Thibaut de Mailly, seigneur de Remaugies et d'Orvilliers, baron de Mailly. Elle était séparée de biens de son second mari.

de Tilloloy en mars 1620, furent inhumés dans l'Eglise de Tilloloy ; deux belles statues les représentent à genoux, les mains jointes.

Un petit Albert, leur fils, étant mort à l'âge de vingt-deux mois le 25 février 1586, Maximilien, né en 1591, recueillait l'héritage des Belleforière-Soyécourt (13).

***

Et nous voici devant l'antique château fortifié de Tilloloy. Il avait été embelli à l'époque de la Renaissance par ses seigneurs d'alors, les Rasse, en même temps que la non moins ancienne chapelle rurale de Saint-Nicolas. Celle-ci, agrandie et restaurée en style Renaissance avait été placée sous un autre vocable : celui de Notre-Dame de Lorette, en souvenir d'un pèlerinage fait par le seigneur du lieu pendant les guerres du Milanais (14). Château aux tourelles hérissées de créneaux et de machicoulis, au donjon central lui-même crénelé, aux portes défendues par un pont-levis. C'est la demeure de Maximilien de Belleforière-de Soyécourt. Le 28 avril 1604 (15), Françoise de Belleforière-Soyécourt a abandonné en faveur de Maximilien, son fils aîné, la jouissance des fruits des biens à lui échus par le décès du seigneur de Belleforière, son père ; elle l'a même tenu quitte du droit de douaire auquel elle pouvait prétendre (16). Le jeudi

---

(13) Un troisième fils, Geoffroy, marié à Eléonore de Bournonville, dont il eut cinq enfants, eut Ytres et Cagny, sa succession devant revenir à l'aîné.

(14) E. Coet. *Tilloloy, ses seigneurs, son château, son église* (S.-Quentin, 1873, in-8°). Chan. Odon dans *La Picardie historique et monumentale.* Tome II, p. 192 à 228. *Dictionnaire historique et archéologique de la Somme.* Tome V, p. 432 à 434.

(15) Acte passé devant Maître Lagoul l'aîné, notaire au gouvernement de Roye, en présence de Antoine et Paul de Noyelle (descendants des seigneurs de Tilloloy au xve siècle), écuyers demeurant à Tilloloy, témoins appelés faute d'un second notaire. Une clause imposait charge de payer la rente due aux Dames de Belleforière d'Ollezy, ses tantes : Adrienne de Belleforière, épouse de Charles du Chatelet, seigneur de Moyencourt, et Antoinette de Belleforière, épouse de Antoine de Hallencourt, seigneur de Conteville, sœurs de Ponthus, seigneur de Belleforière — ou bien Madeleine d'Etampes de Valençay, veuve de Robert de Belleforière, seigneur d'Ollezy, capitaine de chevau-légers, gouverneur de Bohain, tué en 1594 dans une sortie devant Cambray, étant alors au service du fameux capitaine Balagny. C'était, comme son frère Ponthus, un ligueur convaincu.

(16) Une clause déchargeait Maximilien des arrérages pouvant être dûs aux héritiers de la défunte dame Marie de Blanchefort (*Archives de la Somme, Insinuations*, B. 74, folio Dc LVII). En 1614, Françoise de Belleforière-Soyécourt, fait fondation en faveur de l'Eglise de Tilloloy d'un service du Saint-Sacrement avec octave, avec rente affectée sur les terres des Sablons. Acte passé devant le notaire Lagoul le 3 février 1614 (*Archives du Château de Tilloloy. Inventaire des titres de l'Eglise de Tilloloy, du XVIIe siècle*).

27 septembre 1618, Maximilien épousera par contrat passé par devant François Lybault et François Bergeron, notaires au Châtelet de Paris, rédigé au château de Roissy, dame Judith de Mesmes, fille de Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy, conseiller d'Etat, et d'Antoinette de Grossaines, dame d'Irval et d'Avaux (17).

Libre de ses mouvements et de ses biens, Maximilien de Belleforière ne poursuivait qu'une idée : servir. Toute sa lignée ne l'y poussait-elle pas ? servir son pays et son Dieu.

De toute sa piété filiale, il entretenait en son cœur la mémoire de son père tué en défendant, pour les Ligueurs, la place de Corbie, contre les partisans d'Henri de Navarre : avec la plus grande partie de la noblesse picarde, Ponthus de Belleforière avait, à l'hôtel-de-ville de Péronne, le 13 février 1577, apposé sa signature à l'acte connu sous le nom de Sainte-Ligue (18).

---

(17) A ce contrat comparut Antoinette de Grossaines, demeurant à Paris rue St-Avoye, paroisse St. Nicolas-des-Champs, se portant fort pour son mari alors résidant à Blois. Maximilien de Belleforière, mestre de camp d'un régiment d'Infanterie, demeurait rue St. Eustache. Sa mère, Françoise de Soyécourt, demeurait au château de Tilloloy ; elle était représentée au contrat par noble homme Jean Le Normand, sieur de Clermont, avocat au Parlement de Paris et au Conseil d'Etat. La dot de la jeune fille était de 100.000 livres tournois en deniers comptants (*Archives Départementales de la Somme, Insinuations* B. 79, folio 114).

Maximilien de Belleforière et Judith de Mesmes eurent trois enfants : Charles-Maximilien-Antoine ; Charles, comte de Tupigny, tué devant Bar-le-Duc en 1649, célibataire, et Françoise-Antoinette, religieuse du Couvent de la Visitation de la rue Saint-Antoine, à Paris.

Charles-Maximilien-Antoine, héritier des titres familiaux, prit part, en 1648, à la bataille de Lens. Le 5 août 1652, il leva un nouveau régiment de Soyécourt qui, pendant sept ans, tint garnison à Rue, dont il avait le gouvernement depuis le 25 juin ; la même année, il fut nommé maréchal de camp. La paix du 12 décembre 1659 amena la dissolution de son régiment. En 1661, il reçut le brevet de maistre de camp de cavalerie et le collier de l'Ordre du Saint-Esprit. En 1667 il participa au siège de Lille comme aide de camp du Roi. Le 21 septembre 1663, il avait prêté serment au Parlement, ayant acquis la charge de grand-maître de la garde-robe. Le 12 décembre 1669, il renonça à cette charge pour devenir Grand Veneur de France, un des six officiers de la couronne. Charles-Maximilien-Antoine mourut à Paris le 12 juillet 1679 et fut inhumé dans l'Eglise des Grands-Augustins. Sa veuve, Marie-Renée de Longueil mourut le 1er octobre 1712. Ils avaient eu trois fils et deux filles. Charles-Maximilien-Antoine avait eu en outre deux enfants naturels : Louis, bâtard de Belleforière, né de Marie Hennemer le 15 septembre 1666, et Jean, bâtard de Belleforière, dit Tirbous, de mère inconnue, augustin déchaussé en 1689, puis chapelain de l'Ordre de Malte en 1708, décédé avant 1733.

(18) Cf. Jules DOURNEL. *Histoire Générale de Péronne* (Péronne. Quentin. MDCCCLXXIX).

Eustache DE SACHY. *Essais sur l'histoire de Péronne* (Péronne. Trépant. MDCCCLXVI).

La Ligue ou Sainte Union prêchée à Paris dès 1574 fut définitivement arrêtée au château d'Happlaincourt et signée à l'Hôtel-de-Ville de Péronne par le

Par commission royale du 9 septembre 1616, Maximilien de Belleforière lève un régiment d'infanterie de son nom de Soyécourt, mais la paix avec les Princes s'étant faite la même année, ce régiment est licencié le 1er décembre (19). Il le rétablit le 3 février 1617 pour le siège de Soissons après lequel il est de nouveau licencié le 1er mai. Les troubles excités en faveur de la reine-mère Marie de Médicis donnent à nouveau lieu à son rétablissement le 26 février 1619, également éphémère, puisque les troubles ayant cessé presque aussitôt, il est dispersé le 2 juin de la même année. Nommé conseiller d'Etat par brevet du 16 janvier 1620, M. de Soyécourt reforme son régiment le 5 juillet et le conduit à l'attaque des retranchements des Pont-de-Cé en Anjou, aux sièges de St. Jean d'Angely, de Clérac, de Montauban, de Montheurt en 1621, de St. Antonin et de Montpellier en 1622. Après ce siège, le Roi accorda la paix aux Huguenots et le régiment de Soyécourt fut licencié le 1er novembre. Entre temps, Maximilien était nommé Chevalier des Ordres de St. Michel et du St. Esprit (20).

Le 3 août 1624, il reconstitue son régiment et le commande au pays Messin maintenu en paix par le Marquis de Marillac ; il y reste en 1625 et 1626, et revient en Picardie en 1627 ; il y demeure jusqu'au début de 1630. Le 23 janvier de cette année, il est nommé Maréchal de Camp, et le 20 février 1631 il reçoit commission pour servir en cette qualité en Provence : il prend part aux sièges et prises de Berganson et de St.Tropez.

---

clergé et toute la haute noblesse de la Province. Le texte de « L'Association faicte entre les princes, seigneurs, gentilshommes et aultres, tant de l'état ecclésiastique que de la noblesse et tiers-état, subjets et habitans du pays de la Picardie », daté du « treizième jour de février l'an mille cinq cent soixante et dix-sept, nous soubsignez estant congrégez et assemblez en l'hôtel-de-ville de Péronne », se trouve dans les deux volumes précédents. La signature de Belleforière y figure.

D'autre part, les *Registres de l'Echevinage d'Amiens* portent en 1590 : « 11 décembre, le roi de Navarre est près de la Ville ; déjà la ville de Corbie a été prise par lui ; il est nécessaire de pourvoir à la sûreté d'Amiens ». (*La Ligue. Documents relatifs à la Picardie*, par A. DUBOIS. Amiens. E. Yvert, 1859).

(19) Pour le détail des services de Maximilien de Belleforière, marquis de Soyécourt, Cf. PINARD. *Chronologie historique militaire* (Paris, 1760-64. Cl. HÉRISSANT, 1778, Tome III, E. Onfroy 8, in-4°. Les indications concernant Belleforière se trouvent au Livre VI, pp. 96-97, 1763).

(20) Maximilien est qualifié de Chevalier des Ordres du Roi et Conseiller en ses Conseils d'Etat et Privé en 1620 dans un acte de relief et hommage (*Archives du Château de Tilloloy, dossier* Grivillé : Relief de deux fiefs tenus de Guerbigny et sis à Grivillé : 4 août 1620).

Avant d'en arriver à d'importants événements de sa vie, il nous faut constater que, tout à ses devoirs militaires, Maximilien de Belleforière-de Soyécourt n'oubliait pour autant ni les intérêts de ses seigneuries, ni la part à Dieu qu'il voulait très large.

Le 26 juillet 1624, reconstituant son régiment et à la veille de partir pour le pays Messin, il donne procuration à Jean Le Normand, seigneur de Clermont, Conseiller du Roi, Avocat au Parlement de Paris, pour acheter en son nom le marquisat de Guerbigny et les terres des Grandes Tournelles de Montdidier (21).

Parmi les autres acquisitions de domaines que fit M. de Soyécourt, signalons celle du Plessis-les-Riez ou St. Nicaise, proche de Conchy-les-Pots, qu'il possédait déjà héréditairement (22).

D'autre part, à la suite de la confiscation des biens du Prince de Condé et de leur mise en adjudication, Maximilien de Belleforière se fit adjuger les seigneuries de Roye, fief de la Couronne, de Clermont, Chessoy et Crapeaumesnil (23).

Le Marquis de Soyécourt confondait ainsi en sa personne les qualités de vassal et de suzerain pour une partie de la seigneurie de Conchy qui relevait de la seigneurie de Roye (24).

La part à Dieu, Maximilien de Belleforière la voulait large, très large. Il fut de ces grands seigneurs touchés par le mouvement religieux de la première moitié du XVII[e] siècle. Il est le contemporain de François de Sales — la première édition de « L'Introduction à la Vie Dévote » paraît à Lyon en 1607, celle du « Traité de l'Amour de Dieu » en 1616, et l'influence de ces livres fut immense — le contemporain de Bérulle, de Vincent de Paul, de Coudren, de Jean Eudes,

---

(21) Darqué, notaire au Chatelet de Paris. — L'acquisition en fut faite par contrat du 21 août 1624, moyennant 15.000 livres à Messire Jacques Viguier, baron de Jully, seigneur de St. Liébault, conseiller du Roi, qui les avait lui-même acquis, par échange de Monsieur le Prince (de Condé) et Madame la Princesse (Eléonore de Roye) son épouse, qui les avaient eux-mêmes acquis par décret et par arrêt du Grand Conseil le 7 décembre 1610. Hautdesens, notaire au Chatelet de Paris. Cette terre est encore possédée par sa descendante la Marquise de Lubersac, née Comtesse Elie, Anne d'Hinnisdâl.

(22) Il l'obtint par décret, c'est-à-dire vente aux enchères, le 21 mars 1627, lorsque cette terre fut mise en criée sur Jacques de Montguyon, écuyer, son seigneur, et ses deux fils, à la requête des créanciers. Le prix d'adjudication fut de 25.000 livres.

(23) Pour 44.200 livres suivant arrêt du Parlement de Paris du 7 août 1630 (*Archives Nationales. Fonds du Parlement*).

(24) *Archives du Château de Tilloloy. Carton Conchy.*

de Jean-Jacques Olier. Avec eux, il ne veut pas que soit établie de cloison étanche entre l'homme et le chrétien, de séparation entre la religion et la vie : la religion doit s'intégrer dans la vie.

Peu après la mort de sa mère Françoise de Soyécourt, Maximilien de Belleforière inaugure ses fondations pieuses en offrant la chapelle de son château de Tilloloy aux Carmes. Près d'elle sera constitué, pour quinze religieux, un couvent dont il s'engage à assumer les frais de construction (25). Le projet n'eut pas de suite (26), mais il n'abandonna pas pour autant son intention d'élever un couvent sur ses terres ; en 1633, il fondait, en la ville de Roye, un couvent de Religieux Minîmes (27).

La belle-fille de Maximilien de Belleforière, Marie-Renée de Longueil (28), qui mourut en son château d'Amy, près

---

(25) « Donation par Maximilien de Belleforière, dit de Soyécourt, comte de Tilloloy, baron de Soyécourt et de Villeneuve-le-Roy (La Neuvilleroy), conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et Privé, demeurant à Tilloloy, en faveur du Père Denis de la Mère de Dieu, Provincial des Carmes déchaussés de France, et Bernard de Saint-Joseph, Prieur du Couvent des Carmes déchaussés au faubourg de St-Germain des Prés les Paris, de l'Eglise située près du Château de Tilloloy, afin d'y établir un Monastère de l'Ordre des Carmes déchaussés de Notre-Dame du Mont-Carmel avec 15 religieux. Le donateur s'engage en outre à faire bâtir le Monastère ». Claude Perlin et Etienne Le Roy, notaires au Chatelet de Paris. (*Archives de la Somme. Insinuations. Baillage de Roye* 5B, 95 folios 21-23).

(26) « Transaction entre le Rd Père Louis de Saint François, Provincial de France de l'Ordre des Carmes Déchaussés et Maximilien de Belleforière : Tilloloy ayant été reconnu impropre à la construction du Monastère fondé par Maximilien de Belleforière par l'acte précité, et ratification du 17 mars 1622, le Provincial consent que leur contenu demeure nul et sans effet. Maximilien de Belleforière fait don de plusieures rentes au Couvent des Carmes de Crécy-les-Meaux, le 4 décembre 1624 ». (*Archives de la Somme*, 5B 95 folios 169-171).

(27) Cote 113 de l'*Inventaire après décès de la Marquise de Belleforière, sa petite-fille*, 1746. *Archives du Château de Tilloloy*.

Grégoire d'Essigny, dans son « *Histoire de la Ville de Roye* », relate au titre « *Minimes* » : Leur couvent a été fondé par Messire Maximilien de Belleforière-Soyécourt en 1633. Il a donné pour cela une maison tenante à la rue d'Ourscamps et à la rue Coupe-Gueule, assise sur environ un journal de terre. Les religieux Minîmes devaient être jusqu'au nombre de 10. Suivant délibération prise au chapître de St. Florent, ils furent admis à s'établir à Roye sous la condition : 1° d'assister aux processions générales ; 2° de ne prêcher chez eux avant les vêpres ; 3° de prêcher à St.Laurent, à St. Pierre, le jour de St. Florent, de la Dédicace, de la Toussaint, des Trépassés, de la Pentecôte, de l'Ascension, de l'Epiphanie et de la Septuagésime ; 4° de ne point quêter dans la ville. L'Eglise ne fut achevée qu'en 1652. Elle a été démolie dans le cours de la Révolution ; le couvent fut converti en maison bourgeoise. (*Histoire de la Ville de Roye*. Noyon DAVID, 1818, in-8°, p. 292.

(28) Femme de Charles-Maximilien-Antoine de Belleforière, Marquis de Soyécourt, Comte de Tilloloy, Grand Veneur de France. (Contrat de mariage le mercredi 23 février 1656. Mariage célébré le jeudi 24 février).

de Roye, le 1er octobre 1712, voulut être inhumée dans ce couvent des Minîmes, au milieu de la nef de l'Eglise (29).

Maximilien de Belleforière dota encore, en 1634, le couvent des Cordeliers de Roye de plusieurs fondations (30).

***

Le 11 novembre 1634, M. de Soyécourt est nommé Lieutenant-Général au Gouvernement de Picardie et Boulonnais par provisions données à Versailles et enregistrées au Parlement le 8 janvier 1635 (31). Il est employé dans cette province en qualité de Maréchal de Camp le 30 mars 1635 ; il obtient une compagnie de cent hommes d'armes par commission du 2 avril ; il reçoit le 17 un ordre de commandement pour toute la Province. C'est que lourde est la menace pesant sur le nord de la France.

La lutte contre la Maison d'Autriche a pris un caractère aigu et les esprits clairvoyants ne sont pas sans inquiétude. Henri IV avait eu la vue nette du danger couru par le Royaume encerclé par les Habsbourg de Vienne et de Madrid. Richelieu se trouve devant les faits : il les a fait relever et publier dans le *Traité des Usurpations des Rois d'Espagne sur la couronne de France depuis Charles VIII.* Très vite il a jugé qu'une guerre diplomatique, même bien menée, s'avèrera un jour insuffisante, la France devra se dégager par la force de l'étreinte qui se resserre de plus en plus : l'abaissement de la Maison d'Autriche devient nécessaire, l'indépendance de la France et l'élévation de la Monarchie l'exigent. Mais nécessité de lutte et préparation indispensable ne vont pas toujours de pair...

Le 19 mai 1635, le roi Louis XIII déclare officiellement la guerre à dom Fernand d'Autriche, cardinal-infant

---

(29) Cela donna lieu à un procès entre les religieux et la Marquise de Boisfranc, fille de Madame de Soyécourt, à cause du legs de 3.000 livres fait par elle à ce couvent et des frais de son inhumation qu'elle jugeait excessifs. (*Archives du Château de Tilloloy. Succession de la Marquise de Soyécourt, née Longueil*).

(30) *Archives du Château de Tilloloy*. Cote 122 de l'*Inventaire après décès de Madame de Belleforière*, 1746.

(31) M. de Soyécourt avait convenu avec le Duc de Chaulnes en 1634, pour la cession et la charge de Lieutenant Général au Gouvernement de Picardie et de Boulonnais, de la somme de 105.000 livres. (Cf. *Bibliothèque Nationale*. Calmet D'HOZIER, Registre 37, dossier 882, folio 19).

Recueil des gazettes nouvelles... par Theophraste RENAUDOT... A Paris, au bureau d'Adresse... M.DC.XXXV. Bibl. Maz. 16301 (5°), p. 596 : extrait de la *Gazette*, n° 147. De Paris, le 30 décembre 1634. ... Le 26 le Comte de Soyécourt y presta serment de Lieutenant de Roy en Picardie...

d'Espagne, qui réside en son palais de Bruxelles (32). Pour oser entreprendre la guerre dans la situation où l'on se trouve, il faut vraiment qu'elle paraisse la seule issue possible. En effet, dès 1634, Sublet des Noyers, « conseiller du Roi et commissaire député par Sa Majesté pour les fortifications et euvictuaillement des places de la Province de Picardie », avait envoyé à Richelieu de graves avertissements : les places manquaient de fortifications ou celles-ci étaient en mauvais état, les villes avaient d'insuffisantes garnisons, l'argent et les vivres faisaient défaut, les officiers ne faisaient pas leur devoir ; sans retard il fallait des hommes, du pain, des munitions, poursuivre les travaux de défense ; la frontière ne saurait tenir contre un coup de main. D'Abbeville, il avait écrit : « Corbie a 650 hommes de garnison, La Capelle 140, Le Catelet 70. Corbie n'est armée que d'un canon, deux coulevrines, deux bâtardes, trois moyennes » (33).

Quelques jours avant la déclaration de guerre par la France, la situation paraît bien peu changée : le 4 mai 1635, le Cardinal-Ministre écrit à François Sublet des Noyers : « Il est du tout nécessaire de faire ouvrir partout des ateliers, et faire travailler à ce qui est le plus important, à la conservation des places... Ceux de Corbie représentent qu'en tout un costé de leur ville il n'y a pas seulement des parapets derrière lesquels les soldats puissent tirer, ce à quoy j'estime qu'il est bien à propos de donner ordre promptement. La plupart des autres villes représentent aussy des défauts qui sont bien considérables. Un qui me semble insuppor-

---

(32) Cf. Mémoires de Fontenay-Mareuil, de Montglat, de Montrésor, etc.
P. Daniel, S. J., *Histoire de France*, tome XIV. (Paris. Libraires Associés. M.D.CC.LVI. Avec approbation et privilège du Roi).
Aubery. *Histoire du cardinal de Richelieu.*
G. d'Avenel. *Richelieu et la Monarchie absolue et lettres du cardinal de Richelieu.*
Alcius Ledieu. *Deux années d'invasion en Picardie.* (Paris, A. Picard, 1887). *Antiquaires de Picardie.*
G. Hanotaux et Duc de La Force. *Histoire du cardinal de Richelieu*, particulièrement tomes IV et V.
Chanoine Peltier. *Le siège de Corbie en* 1636 (conférence aux « Rosati Picards », 22 février 1942).
Ouvrages sur Richelieu de Auguste Bailly et Louis Vaunois.
Victor-L. Tapié. *La France de Louis XIII et de Richelieu* (Flammarion, 1952).
Roland Mousnier. *Les XVI*e *et XVII*e *siècles. Histoire Générale des Civilisations.* (Presses Universitaires, 1954).

(33) Précisions relevées dans les *Archives des Affaires Etrangères* par Ch. Schmidt, *Jeunesse de Sublet des Noyers.* 1900, in-8°, p. 10. — « Aucune des places frontières, dit Montrésor, n'était en état de se défendre ; il n'y avait pas d'argent dans les coffres du roi ; les poudres et les autres munitions dont il était impossible de se passer faisaient défaut ; on manquait du plus essentiel ».

table est que les travaux qu'on faict une année ne valent rien l'autre. Par exemple, pour ne pas sortir de Corbie, ceux de ceste ville disent que les travaux qu'y a faicts Mr de St. Chaumont sont du tout gastés. Ils adjoustent que les parapets qu'a faicts Mr le marquis d'Alluye ne sont pas bons ; j'advoue que cela m'afflige extraordinairement de voir que le roy soit si mal servi... J'estime que vous donner advis du mal c'est y remédier... » (34).

Dès lors une lettre pressante de Richelieu, écrite le 20 juin 1636 au duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie (35) étonne quelque peu : « Il y a des réparations fort pressées qu'il faut faire faire par les gens du pays et en diligence, car il y a trois mois que je poursuis inutilement les fonds des fortifications : de sorte que nos places seroient perdues avant qu'on y eût envoyé de l'argent... Il y a beaucoup à penser pour Corbie, qui est une des plus dangereuses places de votre frontière, et des plus aisées à surprendre, et même à prendre de force ». Par ailleurs Sublet des Noyers lui précise la possibilité d'une prochaine invasion de la Picardie par une armée se formant entre Mons et Valenciennes, et souligne l'urgence de la mise en état de défense des places de la Capelle, de Corbie et du Catelet (36). Il y avait en effet urgence : il restait fort peu de temps au maréchal de Chaulnes pour exécuter les ordres donnés, car dès le 2 juillet la Capelle allait être investie.

Mais comment ne pas se demander la cause de tant d'inertie, de tant de manque de considération des ordres donnés ? Qui donc compromet ainsi les affaires de la France ?

Comme toujours, causes connues, causes inconnues, mystérieuses : Richelieu et Sublet des Noyers, nommé Secrétaire d'Etat à la Guerre le 12 février 1636 ont, s'oppo-

---

(34) AVENEL, t. IV, p. 751.

(35) AUBERY. *Histoire du Cardinal de Richelieu,* tome II, p. 634 à 636 (lettre citée par HANOTAUX. *Histoire de Richelieu.* Tome V, pp. 166-167). Le P. DANIEL (*H. de F.*, XIV, pp. 726-727) semble, lui, indiquer qu'il s'agit là d'une même lettre datée du 20 juin, écrite par des Noyers *sur l'ordre de Richelieu.* « Le secrétaire d'Etat eut ordre d'avertir promptement le maréchal de Chaulnes de veiller plus que jamais à la sûreté de la frontière... Sa lettre était datée du 20 de juin... ».

(36) Relevons ici la réflexion d'Avenel, reprise par Alcius Ledieu (p. 23) ; elle souligne et explique l'imbroglio des événements, des nouvelles et des influences : la situation était alors très critique ; on dissimulait tout ce qu'on pouvait, et les efforts de Richelieu tendaient constamment à tenir caché tout ce qui était défavorable, craignant que le roi ne l'en rendit responsable ; aussi les détails les plus exacts se trouvent, non pas dans les bulletins officiels, mais dans les lettres particulières. Nous aurons en effet à le relever à différentes reprises au cours de notre exposé.

sant à leurs efforts de restauration de la discipline, de centralisation, d'organisation de la nation en guerre, les routines et les intérêts privés, les querelles et les contradictions, l'inertie et l'incohérence, l'individualisme des chefs et la désobéissance des troupes, les résistances et parfois les malfaçons. De ce fait, malgré les ordres qu'il donne et les plans dont il poursuit l'exécution, le pouvoir central se trouve débordé et trop souvent réduit à l'impuissance.

Par ailleurs, le Cardinal et son Secrétaire d'Etat sont mal secondés : Richelieu se surcharge d'un travail épuisant, tandis qu'autour de lui les ministres, Chavigny, Bullion, et surtout Servien, dépassés par la tâche, traînent lourdement et s'enlisent dans les dossiers et les mémoires.

Et puis, il y a la grosse question du haut commandement militaire. La pensée de Richelieu à son propos se trouve dans le *Supplément à l'Histoire*, élaboré par Lepré-Balain, d'après les papiers du Père Joseph : « La France paraissoit lors stérile en personnes de commandement, et ceux qui avoient de la capacité, ou étoient trop mols ou manquoient de fidélité ». Et si l'on feuillette la note manuscrite émanant de Richelieu sur « Le Rôle de ceux qui ont été employés au commandement des armées depuis le siège de La Rochelle », l'on reste confondu devant les appréciations relevant les défauts de la hiérarchie militaire d'alors. Parmi les mieux notés, citons le Duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie : « Autant reconnu de tout le monde affectionné à l'Etat que peu propre aux emplois de l'armée ». (37).

Quel devait être l'embarras du Roi et du Cardinal-Ministre pour la nomination de chefs destinés à commander des troupes « mal recrutées, mal vêtues, mal nourries, mal armées et non instruites ». Quel mal devait se donner Richelieu pour susciter des cadres capables de concevoir

---

(37) Ducs de Chaulnes, nom d'une illustre famille se rattachant aux maisons d'Ailly et d'Albert. Le premier duc de Chaulnes fut le maréchal Honoré d'Albert, fils d'Honoré d'Albert, seigneur de Luynes, Cadenet et Brantes, et frère de Charles d'Albert de Luynes, favori de Louis XIII et connétable de France. Honoré d'Albert porta le nom et les armes de Chaulnes par suite de son mariage avec Charlotte d'Ailly, héritière par sa mère du comté de Chaulnes. Il fut nommé successivement, et à de courts intervalles, mestre de camp, puis lieutenant général du Gouvernement de Picardie. Il devint maréchal de France en 1619, et fut créé duc de Chaulnes et pair de France en 1621. Nommé Gouverneur de Picardie en 1633, il se démit de cette charge en 1643. Il fut nommé au Gouvernement d'Auvergne qu'il garda jusqu'à sa mort le 30 octobre 1649. (ANSELME. *Histoire Généalogique*. LE BAS. *Dictionnaire encyclopédique de la France*. Dr HOEFER. *Nouvelle Biographie Générale*, publiée par Firmin-Didot, tome X, MDCCCLIV. HANOTAUX. *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome IV, p. 441).

et d'exécuter avec bon sens et énergie, pour susciter des fidélités faisant fi des intrigues ! Lutte pied à pied, de tous les instants, pour tout peser et juger, pour tout entraîner et former à la mesure de la France.

Que dire des oppositions de personnes et de politique ?

— Opposition au caractère de la monarchie : par la force des évènements et la volonté tenace de Richelieu, elle devenait de plus en plus autoritaire et absolue. Mais les princes du sang gardaient la prétention que la souveraineté appartenait à la famille d'Hugues Capet, et non au seul prince régnant. Donc, pensaient-ils, ils avaient droit, par le sang, à participer au gouvernement, à discuter de la politique royale, à administrer à peu près souverainement les provinces. Le Roi, les écartant de son Conseil Etroit, et dressant contre eux les Intendants des Provinces, faisait, dans leur esprit, acte de tyrannie. Est-il besoin d'ajouter que nombre de gouverneurs, de parlementaires, de nobles et de grands pensaient eux aussi qu'à cette souveraineté royale ils avaient pour le moins un droit de participation et de contrôle ? (38) D'où une haine profonde pour le Cardinal-Ministre qui travaille sans cesse au renforcement de l'autorité royale et les oblige tous — famille royale, cour et grands, forts jusque là de la faiblesse de l'Etat — à servir à la place que leur assigne le pouvoir central. La journée des Dupes de 1630 et les évènements de 1631 et de 1632 n'ont pas été oubliés (arrestation, puis exécution du maréchal de Marillac ; relégation loin de Paris de la princesse de Conti, de la duchesse d'Elbeuf, d'autres encore ; embastillement du maréchal de Bassompierre ; exécution du duc de Montmorency).

— Opposition qui, chez nombre de grands, s'explique politiquement par un secret désir d'une entente avec l'Espagne (39). Marie de Médicis, partisan passionnée de cette politique, par sa fuite aux Pays-Bas espagnols dans la nuit du 18 au 19 juillet 1631, s'est séparée de Louis XIII

---

(38) Les grands étaient la plupart du temps soutenus dans leur opposition par une clientèle liée très fortement à eux par les liens vassaliques et la protection qu'ils lui accordaient de toutes façons. (Cf. Roland MOUSNIER. *Les XVIe et XVIIe siècles*. La crise de l'Etat, p. 160 et suiv.).

(39) Lorsque les Espagnols eurent envahi la Picardie et ravagèrent le pays, nombre de gentilshommes conclurent des arrangements avec l'ennemi et obtinrent des généraux espagnols des gardes pour garantir leurs propriétés du pillage. Un jour qu'il chassait sur le bord de l'Oise, le Roi le constata lui-même. « Il se tut, dit le marquis de Montglat, et n'en parla pas davantage, honteux de voir devant ses yeux, ses sujets recourir à la protection de ses ennemis ». (P. DANIEL. *Histoire de France*, tome XIV, pp. 760-761).

et de Richelieu ; mais elle a conservé des sympathies favorables à sa personne et surtout à ses idées, et celles-ci placent leurs espoirs dans la présence au palais d'une reine d'origine espagnole. Au reste les Espagnols ne cesseront de chercher alliance avec les grands, opposés au Roi de France.

— Oppositions suscitées par les jalousies et les divisions entre chefs : rivalité de De Noyers et du marquis De Mailly, gouverneur de Corbie (40) ; haine du comte de Soissons, chargé de la défense de la Picardie (41) pour Richelieu : un échec militaire sera une humiliation pour le Cardinal-Ministre, et peut-être du même coup le Roi lui retirera-t-il sa confiance... Au reste bientôt à Amiens, Soissons poursuivra l'assassinat de Richelieu. Et puis — sans vouloir insister — comment ne pas relever la grande bienveillance du comte de Soissons pour le Prince Thomas de Savoie, son parent, commandant d'une partie de l'armée espagnole. Au fait, Richelieu lui-même le clouera au pilori : « Prince de beaucoup d'apparence et de peu de subsistance, du tout mal intentionné, et contre le Roi, et contre son Etat, ainsi qu'il l'a fait voir jusqu'à sa mort » (42).

---

(40) « Les travaux n'étaient point terminés quand les Espagnols arrivèrent devant la place ; le gouverneur s'était plaint au roi à plusieurs reprises du mauvais état des remparts et de la faiblesse de la garnison ». (DOM DENIS. *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins*. Paris, Champion, 1913, p. 136). A la page 150, Dom Denis n'hésite pas à désigner M. de Noyers comme le « principal responsable de la prise de Corbie ».

(41) Ce n'est qu'en juillet que le comte de Soissons avait reçu l'ordre de se diriger vers la Picardie avec l'armée qu'il commandait en Champagne. Il arriva le 20 juillet à La Fère (P. DANIEL. *Histoire de France*, tome XIV, p. 729).

(42) Louis de Bourbon, comte de Soissons, fils de Charles de Bourbon, comte de Soissons, dernier des fils du prince Louis Ier de Condé. Né à Paris le 11 mai 1604. « Il avait hérité les avantages et les inconvénients d'une branche cadette qui pouvait être appelée au trône et qui n'en put jamais toucher même le premier degré. Il fut sans cesse ballotté entre ses origines quasi royales, ses intrigues, ses dons, ses entourages, ses chances et ses malchances ». (HANOTAUX. *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome IV, p. 449). Richelieu avait pensé lui faire épouser sa nièce, Mme de Combalet, duchesse d'Aiguillon ; le comte de Soissons refusa, et ce fut une lutte constante entre Soissons et Richelieu, et réciproquement, lutte allant jusqu'à la conjuration avec projet d'assassinat du Cardinal. Les conjurés quittèrent l'armée : Gaston d'Orléans prit la route de Blois, Soissons se retira à Sedan, près du duc de Bouillon. « Là se trafiqua la grande conjuration qui regroupait les adversaires de Richelieu et qui comptait bien en finir cette fois avec lui ». Le 2 juillet 1641 il signa un violent manifeste contre le Cardinal et prit le commandement de 3.000 hommes qu'il réunit aux 7.000 impériaux du général Lamboy. Le maréchal de Châtillon attaqua cette armée sur la hauteur de Fournoi, près des bois de La Marfée le 6 juillet. Dès le premier choc, soit terreur panique, soit trahison, la cavalerie française tourna le dos, le désordre se mit dans l'infanterie et le maréchal eut beaucoup de peine à se réfugier à Rethel. La nouvelle de cette défaite répandit l'effroi dans le conseil de Louis XIII, mais le lendemain on apprit que le général victorieux

Enfin lorsque les historiens rappellent la situation précaire du soldat, la sécheresse du fonds des fortifications, le manque d'armes et de munitions, en un mot le vide des caisses de l'Etat, ne convient-il pas de remarquer que, si en effet les impôts ne cessaient de croître, ceux-ci allaient en partie aux besoins locaux, aux intérêts des dettes contractées aux prêteurs ; que nobles et officiers étaient exempts de la taille en raison de leurs charges diverses et multiples ; et qu'aussi nombre d'officiers de finances et de receveurs généraux rendaient, par leurs agissements, plus lourde la fiscalité tandis que force prêteurs de métier, auxquels tous avaient plus ou moins forcément recours, épuisaient par leurs exigences usuraires les ressources des particuliers, et de l'Etat lui-même. Ne convient-il pas aussi de rappeler l'importance de la crise économique d'alors, crise causée par les conséquences des mauvaises récoltes de 1628-30, de la « peste » de 1631-32, crise qui se manifestait par l'insuffisance des subsistances par rapport à l'importance des populations, par la famine sévissant dans le pays à l'état endémique, par la diminution de la production, par l'extension du chômage, situation lamentable que venaient aggraver la décroissance de l'apport du métal précieux et l'instabilité permanente des prix... (43). Comment l'Etat eut-il pu combler d'argent troupes et places de ses nombreux fronts de guerre comme il l'avait fait jadis lors de l'effort plus particulier de la construction de la digue de La Rochelle ? Les

---

n'était plus, et que les rebelles sans chef se dispersaient. On trouva le cadavre du comte de Soissons, le front percé d'une balle ; l'opinion générale fut qu'il avait été tué à bout portant par un gendarme français. Certains parlèrent d'un assassinat, d'autres de suicide involontaire. (Cf. *Nouvelle Biographie Générale* publiée par Firmin-Didot sous la direction du Dr HOEFER. Tome 44e, pp. 134-135. M.DCCC.LXV).

L'appréciation citée de Richelieu peut être curieusement rapprochée de la lettre qu'il adressait le 3 août 1636 au comte de Soissons : « On vous envoie le pouvoir que vous avés désiré pour commander en Picardie. S. M. est très satisfaite de vostre conduite ». « Si je prends la liberté de vous avertir vous l'attribuerés à la parfaite affection que j'ay à vous honorer, et au désir que j'ay que toutes choses aillent et à l'avantage du service du roy et à vostre gloire... je n'ai jamais douté qu'on ne trouvast en vous toutes les bonnes qualités qui se peuvent désirer en une personne de vostre naissance... ». (AVENEL. *Lettres Richelieu*, tome V, p. 984).

(43) Cf. Victor-L. TAPIÉ. *La France de Louis XIII et de Richelieu*. Livre I, p. 75 et suiv., Livre II, p. 259 et suiv., Livre III, p. 300 et suiv.

Roland MOUSNIER. *Les XVI et XVIIe siècles*. La crise économique, p. 145 et suiv. *Etudes sur la population de la France au XVIIe siècle*. (« XVIIe siècle », no 16, 1952).

Jean MEUVRET. *Les crises de subsistances et la démographie de la France d'Ancien Régime*. (*Population*, 1946, pp. 643-650). *Conférence donnée le 23 février 1952 à la « Société d'Etude du XVIIe siècle »*.

nécessités et obligations de la guerre dépassaient trop souvent les possibilités du trésor public.

***

La fortune n'avait pas longtemps souri à nos armes. La bataille d'Avein, gagnée au pays de Liège le 22 mai 1635, n'avait pas eu de lendemain. La mésintelligence des maréchaux de Châtillon et de Brézé, la débandade des troupes manquant de pain et de solde, avaient permis l'avance des Espagnols. Le manque d'entrain des soldats, les absences et les congés prolongés des officiers, « quelques harangues, promesses, flatteries, menaces, que le Roi ait pu faire », les murmures des populations écrasées par la guerre — une grave émeute avait eu lieu à Amiens — le pessimisme des esprits tant à Paris qu'en Province (44), la crainte — panique engendrée par les sévices exercés par l'ennemi, les places mal gardées et presque sans défense, allaient amener l'invasion par le côté le plus vulnérable : la Picardie.

Le 2 juillet 1636, deux armées ennemies sous les ordres du Prince Thomas de Savoie, de Jean de Werth et de Piccolomini (45), composées en grande partie de Polaques et de Croates envahissent la France (46). « La frontière de

---

(44) Le Père Recteur du Collège de Nevers aurait dit : « Le Roi sera contraint de demander la paix au Roi d'Espagne à genoux ». (HANOTAUX. *Histoire du Cardinal de Richelieu*, tome V, p. 107).

(45) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, cinquième fils du duc Charles-Emmanuel de Savoie. Ayant voulu se fixer en France, il avait, à la suite de dégoûts ressentis, offert ses services à Philippe III, roi d'Espagne. Il finit par se réconcilier avec Louis XIII (Août 1642). et devint lieutenant-général de l'armée française en Italie. Il était l'époux de Marie de Bourbon-Soissons. Il mourut à Turin le 22 janvier 1656.

Jean, baron de Werth, né à Weerdt (Limbourg) en 1594. D'origine obscure, il était devenu chef de partisans et rendit de grands services comme commandant des troupes de l'Union catholique en Allemagne : il était célèbre depuis la bataille de Nordlingen. Dès l'automne 1635, Richelieu avait tenté de l'engager au service du Roi, mais la négociation n'avait pas abouti. Fait prisonnier en 1638, il demeura quatre ans à Paris. Le *Mémorial d'un bourgeois de Domart* le décrit comme « un gros homme de moienne grandeur, de bonne aparence et de bon jugement, avec le nez camus, âgé de 60 ans environ », ce qui était le vieillir singulièrement. Il mourut en Bohême en 1652.

Octave Piccolomini, né en 1599, mort à Vienne en 1656. Il commandait les Impériaux à la bataille de Nordlingen. Aux heures de Corbie, le Cardinal avait entamé avec Piccolomini des négociations secrètes pour l'enlever à l'Espagne ; il lui avait fait les offres les plus brillantes, mais il n'y avait pas eu de suite.

(46) C'était une puissante armée (que celle qui envahissait la France), et il y avait fort peu de moyens de s'y opposer, car les principales armées de Sa Majesté en étaient éloignées ; celles que commandaient le cardinal de La Valette et le duc de Weimar étaient aux environs de Haguenau et de Strasbourg pour

la Picardie étoit extrêmement dégarnie, constate le P. Daniel, il n'y avoit ni troupes ni munitions dans les places, les fortifications étoient en très mauvais état, et l'on avoit même pas songé à les réparer. Les Espagnols ayant remarqué ce défaut en profitèrent habilement pour pénétrer en France par l'endroit le plus foible, tandis que toutes les forces du roi étoient occupées en Alsace, en Italie et dans la Franche-Comté ».

La Capelle investie le 2 capitule le 9 (47), Vervins n'oppose le 7 aucune défense, le château de Surfontaine est pris et brûlé le 9. Dans Guise, attaqué le 16, le maréchal de Guébriant oppose une si héroïque résistance qu'il détermine le Prince Thomas de Savoie à lever le siège. L'ardeur de Guébriant fut-elle stimulée par l'autorisation que lui aurait donné le roi de brûler la ville s'il pensait ne pouvoir la défendre ?...

Le 21 juillet, deux nouveaux cris d'alarme de Richelieu :

au Comte de Soissons, il demande de ne négliger ni Guise, ni Corbie, ni Doullens ; il lui annonce le renforcement de l'armée, la participation prochaine de la noblesse de

---

s'opposer à celle de Gallas ; celles de Monsieur le Prince était engagée au siège de Dôle en Franche-Comté, et celle du comte de Soissons était faible et véritablement dans l'effroi ». (*Mémoires* du Maréchal DE LA FORCE). Toute l'année 1636 est occupée par des levées et des réorganisations d'armées ; il est difficile d'établir à une date précise l'état des divers fronts. Il fallait tenir les places de Lorraine, le duc de Créqui opérait avec une dizaine de mille hommes de pied et deux mille chevaux en Italie, contre les troupes espagnoles du Milanais ; le duc de Rohan occupait la Valteline, avec intention de redescendre en Italie, et il fut nécessaire d'intervenir en Angoumois, contre les soulèvements populaires. Sans parler des opérations navales. (Cf. P. DANIEL, *H. de F.*, t. XIV, p. 726).

(47) « Les ennemis qui connoissoient la foiblesse de la garnison firent leurs approches en plein jour, et poussèrent leurs travaux avec tant de diligence, qu'ils arrivèrent en moins de quatre jours sur le fossé d'une demi-lune qui fut bien-tôt emportée ; ceux qui la gardoient se retirèrent promptement dans la ville, où ils répandoient la frayeur et la consternation. Les officiers, les soldats, les habitans furent trouver le gouverneur, et le forcèrent malgré tout ce qu'il put leur dire, à faire sortir un tambour pour demander à capituler. Les Espagnols accordèrent toutes les conditions qu'on leur demanda. Le gouverneur obtint sans difficulté les honneurs de la guerre... On laissa aux habitans la jouissance de leurs biens, pourvu qu'ils prétassent serment de fidélité au roi d'Espagne ; et s'ils vouloient se retirer sur les terres de France, on leur donnoit deux mois pour disposer de leurs fonds, et pour transporter leurs effets. Cette capitulation fut signée le 9 juillet ; le baron du Bec sortit de la ville à onze heures du matin, avec toute sa garnison qui fut escortée jusques à S. Quentin par quatre cents chevaux du prince Thomas ». (P. DANIEL, *H. de F.*, tome XIV, p. 727).

Normandie et de 1.500 cavaliers rendus disponibles par la prise de Dôle qui ne saurait tarder (48) ;

au Duc de Brézé, il redit que Corbie est la plus mauvaise place sur la Somme, et que la place serait en danger si les Espagnols se rendaient maîtres du Catelet.

Le Catelet se rend le 25 juillet après deux jours d'investissement (49). Les Espagnols brûlent Bray-sur-Somme franchissent la Somme à Cerisy (50).

« Les Espagnols avoient des munitions en abondance, et notre armée manquoit de tout, les soldats n'avoient point d'autres instrumens pour remuer la terre, que ceux qu'ils avoient pu ramasser chez les vivandiers. Toute notre artillerie se réduisoit à cinq ou six petites pièces de quatre ou cinq livres de balle. On n'avoit pas assez de boulets pour tirer vingt coups ; et quand on en auroit eu davantage, il n'eut pas été possible de s'en servir faute de poudre : il n'y avoit pas jusqu'à la mèche que l'on étoit obligé d'épargner aux soldats » (51).

Le passage de la Somme par les Impériaux augmente la panique de Paris. Le Marquis de Montglat constate dans

(48) Le 14 août 1636, le duc de Lorraine obligeait le prince de Condé à lever le siège de Dôle.

(49) « L'on ne comptoit pas beaucoup sur la fermeté du sieur de S. Léger qui étoit gouverneur du Catelet, quoique le duc de S. Simon son neveu assurât qu'il en répondoit... Le roi manda au sieur de Nargonne de se jetter dans le Catelet. « Son ordre portait, dit Puységur, que s'il voyait que le gouverneur se voulût rendre, il le fît arrêter et le tuât ; se servant des troupes qui étoient dans la place pour y tenir bon. Il fut assez heureux pour y entrer, et assez infortuné pour servir d'otage dans la capitulation qui fut faite par le gouverneur ». Au Catelet il n'y avoit qu'une garnison de trois cents hommes ». (P. Daniel, *H. de F.*, tome XIV, p. 729).

(50) « Le comte de Soissons avoit pris le parti de côtoyer la Somme pour empêcher les ennemis de passer cette rivière, et leur armée étant venue camper à Brai-sur-Somme, Monsieur le Comte y arriva aussi-tôt qu'eux pour leur disputer le passage. Ils attaquèrent le village de Capi ; Monsieur le comte y envoya le régiment de Champagne, qui les repoussa... Les Espagnols feignirent ensuite de vouloir passer à Bray, et le premier d'août ils descendirent d'une hauteur sur laquelle ils étoient campés pour attaquer un Moulin qui ne pouvoit contenir qu'environ trente Mousquetaires... Leur véritable dessein n'étoit pas de passer à Bray : l'attaque du moulin ainsi que celle de Capi, n'étoit qu'une feinte dont ils se servirent pour occuper toute notre armée, tandis qu'ils faisoient travailler à un pont de bateaux vis-à-vis de Cerisy une ou deux lieues au-dessous de Bray du côté de Corbie, pour mieux tromper nos généraux : ils firent encore une fausse attaque à Sailly ». (P. Daniel, *H. de F.*, tome XIV, pp. 736-737). Le sieur de Puységur, avec le régiment de Piedmont, chargé de s'opposer au passage des espagnols à Cerisy, mena héroïquement le combat, mais le régiment fut foudroyé : il ne restait plus qu'une bonne centaine d'hommes lorsque Puységur consentit à la retraite.

(51) P. Daniel, S. J., *H. de F.*, tome XIV, p. 738.

ses *Mémoires* que « tout y fuyoit comme si déjà Paris eut été mis au pillage ». Louis XIII fait grand effort pour obtenir des secours en hommes et en argent. « C'étoit le 4 août que les troupes espagnoles avoient passé la Somme : on ne différa pas d'un moment de faire publier des ordonnances, dattées du même jour, pour hâter la levée des troupes » (52).

Le 8 août, la ville de Roye est prise, brûlée, pillée. Montdidier refuse d'ouvrir ses portes aux assaillants (53). La Cour et Paris sont suspendus à la résistance de Corbie, dernière place de quelque importance sur la route de la capitale...

Louis XIII et Richelieu savent combien l'espoir est fragile, mais il faut de toute urgence mettre un terme aux bruits qui proclament l'imprévoyance et l'incurie du pouvoir central. Un fait seulement : le Cardinal, au cours d'un conseil plutôt orageux, ayant dit à M. de Brienne, dont il sentait l'opposition « qu'il saurait bien dire au Roi ce qu'il en étoit », M. de Brienne lui répondit « qu'il se mettoit peu en peine de ce que l'on pouvoit dire de lui au Roi, tant qu'il feroit son devoir ! — Mais enfin, reprit le Cardinal, que pensez-vous donc qu'il faut faire dans la conjoncture présente ? » Brienne osa lui répondre : « Monsieur, je conviens qu'il n'y a rien de meilleur à faire, puisqu'on n'a pas évité les fautes dans lesquelles on est tombé ». Et M. de Brienne « plein de dépit et de colère » avait quitté le Conseil... (54).

---

(52) P. DANIEL, *H. de F.*, tome XIV, p. 739.

(53) Roye avait tenu deux jours. La résistance de Montdidier et les sorties victorieuses de sa garnison sont soulignées par les historiens et les mémoires du temps. La noblesse des environs de Roye s'était enfermée dans la ville et avait secondé la résistance. Jean de Werth et ses soldats ne levèrent le siège de Montdidier qu'en apprenant l'arrivée de Gaston d'Orléans en Picardie ; par représailles l'ennemi dévasta vignes et champs, et brûla plus de soixante-dix bourgs ou villages en se retirant.

(54) P. DANIEL. *H. de F.*, tome XIV, p. 745.

HANOTAUX (*Histoire Cardinal de Richelieu.* Tome V, p. 162) fait écho aux critiques de Mathieu de Morgues : « C'est fort bien de songer à abattre les auvents des boutiques et à boucher tous les soupiraux des caves ; mais pourquoi les places des frontières ont-elles été laissées à l'abandon ? Pourquoi les coffres de l'Etat sont-ils vides ? Pourquoi les murailles de Paris ont-elles été démolies aux alentours du Palais Cardinal ? Pourquoi cette annexion des faubourgs Saint-Honoré, Montmartre et Bonne-Nouvelle (Nota) mal protégés, à l'ouest du jardin des Tuileries et au nord de la demeure du ministre, par des bastons et des ouvrages de terre au delà desquels un fossé dérisoire est peu à peu comblé par l'accumulation des immondices, tandis que les portes de l'enceinte, — féodales ou récentes, — sont en butte, du côté de la ville, à la bâtisse sans ordre ni règle des maisons que l'on ne cesse d'élever ? Pourquoi le cardinal déploie-t-il tant de faste quand il n'y a pas d'argent pour la frontière ? » (Nota : alors de La Villeneuve. Marcel POETE. *Paris devant la Menace étrangère*, pp. 157 et 215).

Et il faut aussi entretenir, malgré tout, la flamme de l'espérance, trouver l'homme au beau passé militaire qui fera le miracle nécessaire et forcera le destin. Cet homme, c'est Soyécourt ; Soyécourt que, dès le début de 1635, Richelieu a réservé pour Corbie ; Soyécourt que, par une lettre du 28 mai 1635, Richelieu a déjà hautement félicité de son ardeur à organiser la résistance, à armer les paysans de ses villages et à entreprendre les réparations les plus urgentes aux fortifications plus que déficientes de Corbie (55). Au moment où, avec l'assistance de Mailly, le gouverneur en titre, Maximilien de Belleforière de Soyécourt va prendre le commandement effectif de la Place, le Cardinal lui écrit l'espoir que le Roi met en lui ; il va jusqu'à le féliciter de ce que l'ennemi a résolu d'assiéger Corbie tant il a confiance en lui : sa résistance victorieuse flagellera la lâcheté des Gouverneurs de La Capelle et du Catelet. « Vous entendrez parler dans peu de jours de leur chastiment, ajoute-t-il ; mais Sa Majesté est très disposée à recognoiste et récompenser ceux qui feront leur devoir en ces occurences » (56). Soyécourt a compris, il est prévenu.

L'armée espagnole ayant traversé la Somme, le comte de Soissons a reconnu l'infériorité de ses troupes sur celles de l'ennemi. Quel parti prendre ? Qu'allait faire l'ennemi ? Presque certainement foncer sur la capitale (57). En conseil de guerre Soissons avait alors décidé de négliger Corbie : si cette place se rendait, elle pourrait toujours être reprise dans l'année même, soit par assaut, soit par blocus (58). Soissons, ayant envoyé à Corbie quelques éléments de renfort, avait battu en retraite sur Noyon en vue de couvrir Paris (59) ; puis, sur l'ordre du Roi, il s'était retiré sur la position plus favorable de Compiègne.

---

(55) AVENEL. *Lettres de Richelieu*. Tome V, p. 918.

(56) AVENEL. Tome V, p. 983.

(57) Si le Prince Thomas avait sans retard foncé sur Paris, « il y a toute apparence que dans le trouble et la consternation où l'on étoit alors, il n'auroit pas eu de peine à s'en rendre maître. Les fortifications en étoient détruites en plusieurs endroits ; on les avoit ruinées pour faire des jardins, et pour bâtir des églises et des maisons religieuses ». (P. DANIEL. *H. de F.*, Tome XIV, p. 742).

(58) D'autres officiers avaient été d'avis de s'enfermer dans Corbie afin de sauver cette place qui était faible, et d'empêcher ainsi la prise d'Amiens.

(59) En juillet 1636, une lettre au comte de Soissons lui avait appris que « le roy laissait à sa discrétion de mettre ou de ne pas mettre de nouvelles troupes dans les places, il suffisoit d'esviter tout subit inconvénient, *et se tenir sy proche des ennemis avec les forces sous son commandement, qu'ils ne puissent entreprendre un siège* ». (AVENEL. *Lettres de Richelieu*. Tome V, p. 983). (*Cf. aussi* Mémoires de Fontenay-Mareuil). Collection de *Mémoires pour servir*

Jean de Werth avait bien en effet conseillé de marcher droit sur Paris ; mais le Prince Thomas avait jugé qu'il y aurait grand péril à s'avancer dans le pays ennemi en laissant derrière lui des places qui auraient interrompu sa communication avec les Pays-Bas (60). Sans doute, 4.000 cavaliers avaient quelque peu contrarié le comte de Soissons dans sa retraite sur Noyon, mais le gros de l'armée espagnole était resté devant Corbie, se livrant dans la région aux exactions les plus cruelles.

Soyécourt a froidement envisagé les conséquences possibles de la situation ; l'épreuve, les sacrifices, il les a prévus. Sans le soutien indispensable il a pris la direction de la défense de Corbie. Et *La Gazette n°* 122 a inséré : « ... Les Espagnols qui sont entrez dans la Picardie y continuent le siège de Corbie, où le sieur de Soyécour, lieutenant général de cette Province là, et le sieur de Mailli, gouverneur de la place, se défendent courageusement. Au reste, Paris est ravi d'aize de jouir comme il le fait de la présence du Roy » (61).

Aux premiers jours d'août, Corbie a été investie : « tout y estoit divisé, et mal préparé pour soutenir un grand siège », dit Fontenay-Mareuil : 1.600 hommes de garnison tiennent tête à 30.000 espagnols, ils tiendront 9 jours en dépit de difficultés et d'obstacles sans nombre. Les munitions man-

---

à l'histoire de France, de MICHAUD et POUJOULAT. II[e] série : Mémoires de Fontenay-Mareuil, de Montglat, etc. 1837-38. Tomes V, VI, VIII et IX.

« Fontenay-Mareuil rapporte que « ce fust à Noyon où on commença à descouvrir les mauvaises intentions de M. le comte pour le service du roy » ; il ne voulait laisser dans cette ville que les irlandais, dont le nombre était insuffisant pour former la garnison, et que l'on suspectait en outre d'être plutôt portés pour les espagnols. Le maréchal de Brézé ne manqua pas de s'opposer à ce dessein, en représentant au comte que l'importance de Noyon exigeait une garnison nombreuse et fidèle ; après bien des discussions, le comte laissa son régiment avec les irlandais ; mais le duc de Brézé, en arrivant à Compiègne, alla trouver le roi et refusa de servir sous le comte de Soissons ». (A. LEDIEU. *Deux années d'invasion en Picardie*, p. 75).

(60) Et l'on sut plus tard ceci : le cardinal de Richelieu avait de son côté alerté le prince d'Orange et les Etats Généraux des Provinces Unies, demandant que les Hollandais, alliés du roi de France, fissent pour le moins semblant de vouloir attaquer les Pays-Bas espagnols, de façon à obliger les Espagnols à se tenir en garde de ce côté. Devant les mesures prises, le cardinal-infant avait demandé à ses généraux de ne point trop aller au-delà de la Picardie ; et de fait, ceux-ci « se contentèrent d'envoyer dans le pays ennemi, leur cavalerie et leurs troupes légères, qui y commirent partout les plus horribles excès ». (Cf. P. DANIEL. *H. de F.* Tome XIV, pp. 761-762, *d'après les Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange*, imprimés à La Haye en 1733).

(61) *Recueil de toutes les Nouvelles ordinaires, extraordinaires, gazettes et autres relations*... par Théophraste RENAUDOT... A Paris, au bureau d'adresse... M.DC.XXXVII. Bibl. Maz. 16301 (7 et 8), p. 508 : extrait de la Gazette N° 122.

quent, les provisions font défaut ; « la garnison et les habitants sont effrayés du délabrement des remparts » (62), le découragement augmente ; le peuple, craignant le pillage et les violences en cas d'assaut, gronde, demande à corps et à cri la capitulation. Maximilien de Belleforière de Soyécourt s'efforce de faire entendre raison aux assiégés ; les moines de Saint-Pierre secondent les efforts du Commandant de la Place, se multiplient aux endroits critiques, encouragent et soutiennent le moral (63). La révolte se dessine, les échevins insistent pour la reddition avant l'assaut final. Devant la défaite qui apparaît certaine en raison de la déficience des moyens de défense et de l'état des esprits, qu'ordonne le Devoir ? Lutte de conscience, écartelante, crucifiante, où plaident le cœur et la raison. Comment au mieux servir la France ? Se faire tuer pour l'honneur du nom et de la Patrie, là où son père est lui-même tombé jadis ? et du même coup se rendre responsable du pillage de la ville et du massacre des habitants comme cela s'est passé à Roye. Continuer à tenir tête sans espoir d'une issue favorable ? car tenir jusqu'à l'arrivée de

---

(62) Au 13e jour d'août 1636, le 63e registre aux délibérations de l'hôtel-de-ville d'Amiens relate que « la ville de Corbye, siégée par les ennemis, est fort pressée, et que sy le secours du roy n'y arrive bien tost, il est à craindre que ladite ville soit prise dans peu de temps... ». C'est que, à Amiens, l'inquiétude se fait de plus en plus forte.

«Ce n'étoit pas seulement en Lorraine que la guerre faisoit des ravages. Elle n'en faisoit pas moins dans la Picardie où les Espagnols formèrent, au mois d'aoust, le siège de Corbie... La place dépourvue de munitions ne fut pas long tems à être rendue par composition... ». (*Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, tome II, par Dom MARTÈNE, publiée par Dom CHARVIN, Ligugé, 1929. Cf. Dom MÈGE, *Annales*, ms. lat. 13861, pp. 316-332). Cf. Augustin THIERRY. *Recueil des Monuments inédits de l'Histoire du Tiers-Etat. Région du Nord.* Tome III, p. 617. (Paul Firmin-Didot, 1850).

(63) « ... Quant aux religieux, il se trouve qu'ils ont faict en la dicte abbaye les prières de quarante heures durant le siège des ennemys, affin que Dieu fist la grace aux soldats de si bien deffendre la place que les armes de Sa Majesté en restassent victorieuses... ; que iceux religieux ont assisté les soldats de tout ce qu'ils ont pu, leur faisant porter des plains cuviers et sceaux de vin pendant le siège ; que mesme ils ont retardé l'horloge de l'abbaye pour alonger l'heure dans le temps de laquelle ceux qui commandoient à la garnison avoient prise pour rompre ou exécuter la capitulation, affin qu'en l'entretemps du bransle des esprits et mouvement de rompre les soldats eussent loisir de prendre leurs armes et bien continuer en leurs deffenses ». (Interrogatoire de dom Laurent Fery, cy devant prieur dudict Corbye, du neufiesme jour de febvrier 1937, signé de frère Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation de Saint-Benoist, autrement dicte de Cluny et de Sainct-Maur et de fr. Joseph Baudichon, son secrétaire). Les mêmes affirmations sont renouvelées dans l'interrogatoire du onziesme jour. (Alcius LEDIEU. *Deux années d'invasion en Picardie*, p. 254 et suiv. Paris. A. Picard, 1887). Les religieux « exhortoient les soldats et les bourgeois à être fidèles à leur souverain... il y en eut même qui exposèrent leur vie montant sur les toits pour étouffer les bombes ». (Dom Martène).

renforts paraît impossible (64). La résistance de la Place n'a-t-elle pas laissé au comte de Soissons le temps suffisant à l'organisation de la défense de Paris ? Belleforière hésite... Que lui dicte sa conscience ? Il juge enfin ne pas pouvoir laisser « mourir misérablement les habitants en les faisant prendre d'assault », comme les délégations le lui ont plusieurs fois représenté « par des discours émouvans à pitié ». A diverses reprises il le déclare : « il sçait son debvoir et ce qu'il est de sa charge » (65), il cède dans l'honneur et la dignité : les assiégés conserveront vie et biens, la garnison sortira avec armes et bagages et rejoindra la place d'Amiens, deux jours de trêve permettront de recevoir la décision du Roi (66).

Un officier, Saint-Preuil, « s'estant jetté dans Corbie à la nage », apporte la défense royale de capituler et une promesse de secours... Devant les faits, Belleforière remet ses pouvoirs à Saint-Preuil pour l'ultime défense ordonnée par le Roi. Pagès raconte (67) que le premier acte de Saint-Preuil fut de visiter les défenses de la ville « pour juger si elles estoient tenables... Plusieurs de la garnison et des habitants voyant qu'il parloit de rompre la capitulation, luy

---

(64) Les encouragements du roi se traduisaient souvent par une promesse de secours : une de ce genre avait été faite au maréchal de Châtillon envoyé en Picardie en septembre 1635, pour unir ses efforts à ceux du duc de Chaulnes ; au duc de Chaulnes lui-même, au maréchal de Brézé, au comte de Soissons, aux gouverneurs de La Capelle et du Catelet comme elle avait été faite au prince de Condé assiégeant la ville de Dôle : « Il faut lui donner quelque espérance que je pourrais bien avancer en ce pays avec 7 ou 8.000 hommes de pied et 1.000 ou 1.200 chevaux pour me joindre à lui, chose à quoi je ne pense point. A un homme de son humeur, il faut employer toute chose pour l'assurer... ». (*Affaires Etrangères. Lettres de Louix XIII à Richelieu*, 16 juin 1636). Louis XIII manquait d'hommes et d'argent ; l'angoisse provoquée par la prise de Corbie allait réveiller le sens national et secouer les apathies, ressusciter l'armée et servir Louis XIII et Richelieu dans leur volonté de vaincre.

(65) Interrogatoire de dom Laurent Féry du 9 février 1637, signé par Féry, Tarisse et Baudichon.

(66) *La Gazette, n°* 126 : de Paris, le 23 aoust 1636, publia des informations « inspirées », touchant le désir des soldats de la garnison de continuer la lutte, le pillage de la ville et les violences exercées sur les habitants par les Espagnols malgré la promesse faite. *Le Mémorial d'un bourgeois de Domart* (Bibliot. d'Abbeville. N° 96 des Mss.) note diversement que le 16 août « l'ennemy entra dans la ville de Corbie à dix heures du matin avec composition que les bourgeois sortiroient si bon leur sembloit avec leurs bagues sauves, ce qu'aucuns firent, et que les gens de guerre de la garnison sortiroient le mesme jour, ce qui fut fait : l'ennemi leur bailla sauf-conduit d'aller où bon leur sembloit ; ils s'en allèrent tous à Amiens avec ledit sauf-conduit en bon ordre ».

(67) PAGÈS. *Manuscrits* publiés par L. Douchet. 1857. Tome II.
La Gazette N° 126 ne parla que « des prières et remontrances de Saint-Preuil, qui ne purent changer la résolution de celui qui commandait » ; elle ne signala pas ce fait. Celui-ci se trouva plus tard confirmé par la confiscation qui fut prononcée des biens de ceux qui avaient voulu assassiner Saint-Preuil. (A. LEDIEU. *Deux années d'invasion en Picardie*, p. 241).

coururent sus, et l'eussent tué si le dit Sr de Soyécourt qui, par bonheur, se trouva assez proche de luy n'y fût accouru l'épée à la main. Saint-Preuil (68) ayant ainsy évité le danger, déclara tout haut que la place n'était pas tenable ; sur quoy, il fut résolu que la capitulation seroit effectuée ». Fontenay-Mareuil rapporte dans ses Mémoires que Saint-Preuil « ayant trouvé les choses en sy mauvais ordre, et les gens de guerre aussy bien que les habitans sy mal disposés à faire leur devoir que, quoy qu'il leur peust-dire, il ne les empescha pas de se rendre ». La capitulation de Corbie se fit le vendredi 15 août : les troupes françaises se dirigèrent sur Amiens tandis que les Espagnols, sans retard, « faisaient réparer les brèches et fortifier de nouveau tout ce qui en avoit besoin » (69).

***

(68) Saint-Preuil devait être en 1641 victime lui aussi de la sévérité de Richelieu.

Né en 1601, François Jussac d'Embleville de Saint-Preuil, était entré fort jeune au service et nommé capitaine au régiment des gardes. En 1632, il avait combattu en Languedoc sous Schomberg et fait prisonnier le duc de Montmorency à la bataille de Castelnaudary. Il avait gagné la faveur de Richelieu ; mais s'étant battu en duel et ayant tué son adversaire, il avait dû quitter le royaume et s'était retiré à Bruxelles. Ici se place l'intervention de Saint-Preuil au siège de Corbie, qui pouvait le faire rentrer en grâce. Il devint en effet gouverneur d'Ardres, de Doullens (1637) et maréchal de camp. En 1640, il contribua à la prise d'Arras et en obtint le Gouvernement. Les Espagnols le surnommaient la *Tête de fer*, parce qu'il était continuellement en campagne. Saint-Preuil fut condamné par la commission ou siégeait l'intendant Bellejamme, pour avoir manqué aux règles de la discipline et au respect de la parole due à des adversaires honorables, en laissant attaquer et piller la garnison espagnole de Bapaume, qui sortait de la ville sur la foi de la capitulation. Il semble bien que Saint-Preuil, avec ses gasconnades, ses prétentions, ses incartades, avait abusé de la bienveillance et des attentions qu'avaient pour lui le Roi et le cardinal. Il se croyait tout permis, et, pour le moins, il laissa faire. Il était en rupture déclarée avec Sublet de Noyers et le Maréchal La Meilleraye — dont il avait été le rival heureux en amour — et cela contribua grandement à la sévérité du jugement prononcé par Richelieu. Ajoutons que quelque soupçon d'intelligence avec les partisans de Monsieur pesait sur Saint-Preuil... Saint-Preuil mourut bravement le 9 novembre 1641, à Amiens, il fut décapité. Puységur dit de lui : « C'étoit un des plus braves et des plus hardis gentilhommes qui aient été en France depuis plusieurs siècles et l'un des plus laborieux et des plus généreux... ». C'était aussi, ajoute Hanotaux, l'un des plus désordonnés et des plus pillards. Il fallait mettre un terme à tout cela. Et la mort de Saint-Preuil, tant reprochée à Richelieu, fut encore un exemple. Dans son « Rôle de ceux qui ont été employés au commandement des armées, depuis le siège de La Rochelle », Richelieu le note ainsi : « Monsieur de Saint-Preuil : brave, courageux et chaud, mais si peu réglé que la justice et la discipline d'un Etat n'ont pu permettre qu'il demeurât en charge ». (*Nouveau Larousse Illustré*, publié par Claude Augé. Tome VII, p. 487. G. HANOTAUX et DUC DE LA FORCE. *Histoire du cardinal de Richelieu*. Tome IV, p. 464 et suiv.).

(69) *Collection complète des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par M. PETITOT : *Fontenay-Mareuil*, Tome II (Paris. Foucault, 9, rue de la Sorbonne, 1826), pp. 256, 257, 259. Ayant rempli de hautes charges, Fontenay-Mareuil, né en 1595, était regardé comme un « homme judicieux, attaché à son pays et dévoué à son prince ».

La prise de Corbie par les Espagnols jeta l'épouvante et la consternation dans Paris, elle caractérisa toute une année, 1636 fut et reste « l'année de Corbie ». Les Espagnols incendient les villages aux portes d'Amiens, ils étendent leurs ravages dans toute la région comprise entre la Somme et l'Oise, brûlant, massacrant, déshonorant les femmes, détruisant autels et églises. Les habitants se retirent dans les bois, se cachent dans les souterrains. Richelieu lui-même, inquiet et accablé par les souffrances physiques, semble sombrer dans le désespoir, il s'enferme dans son palais : le Roi ne doute-t-il pas de sa capacité, ne va-t-il pas se séparer de lui ? « Il en étoit toujours susceptible lorsque les affaires de son royaume n'alloient pas à son gré » (70). Le Père Joseph, avec toute sa rudesse et sa brusquerie, parvient à rendre au Cardinal son assurance et bientôt il lui dira — il fallait être lui pour oser parler ainsi — : « Ne vous l'avois-je pas bien dit que vous n'étiez qu'une poule mouillée, qu'avec un peu de courage vous rassureriez le peuple de Paris, et que vous rétabliriez les affaires ?... » (71). Et le Cardinal réagissant — car la ténacité était bien le fond de son caractère — exécute sans retard deux résolutions prises :

— renforcer l'armée et la pousser à l'attaque : les domestiques et les valets de la capitale sont mobilisés. « L'effroi avait obligé bien un chacun à se réveiller, écrit La Force, qui, à 76 ans, se fait recruteur, et pour cela s'installe sur les marches de l'Hôtel-de-Ville où chacun vient s'inscrire « pour faire la guerre avec lui » (72). Achille de Valençay,

---

(70) « Quoique les Parisiens parussent assez disposés à secourir le roi dans une circonstance si fâcheuse, ils ne laissoient pas de crier contre le cardinal de Richelieu. Ses ennemis qui n'étoient pas en petit nombre, disoient publiquement, qu'il avoit engagé le roi dans une guerre ruineuse ; sans considérer que les villes frontières n'étoient pas en état de défense ; que l'on manquoit partout de poudre et de munitions ; et qu'il n'y avoit point d'argent dans les coffres du roi : que ce ministre auroit dû prévoir que les ennemis viendroient attaquer la frontière de Picardie et qu'il étoit inexcusable de l'avoir laissé dégarnie et mal fortifiée ; ces discours alloient jusques aux oreilles du roi ; et quand on ne les lui auroit pas rapportés, il étoit capable de faire lui-même toutes ces réflexions. Il paraissoit sombre et rêveur. Le cardinal craignit les effets de son mécontentement et il en fut si alarmé, que l'on prétend qu'il fut sur le point de quitter le ministère ». (P. DANIEL, *d'après les Mémoires de* MONTRESOR. *H. de F.*, Tome XIV, p. 745).

(71) Déjà, avant et au cours du siège de La Rochelle, Le Père Joseph avait soutenu Richelieu de son ferme courage. Cf. LEPRÉ-BALAIN, *Vie du Père Joseph* et SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE. Cf. C. RICHARD. *Le véritable Père Joseph, capucin.* Edition 1750, Tome II, p. 199.

(72) Cf. DUC DE LA FORCE. « *Histoires et Portraits* », et les 2 volumes sur « *Le Maréchal de la Force* » (1558-1652), à Paris, éd. Emile-Paul frères. — La Cour entretenait l'épouvante afin d'obtenir promptement des secours. (A. LEDIEU, p. 94).

Chevalier de Malte, qui s'est distingué à Malte contre les Turcs, en Italie et à La Rochelle, va lever des renforts dans le Bourbonnais, le Nivernais, le Limousin et la Marche (73). Et de fait les alentours d'Amiens seront peu a peu nettoyés ; la place de Corbie sera reprise le 14 novembre 1636 (74) ;

---

(73) P. RAOUL. *La vie mouvementée du cardinal d'Estampes-Valençay.* (Les Amis de St. François. Nov. 1951-Janv. 1952). *Recueil de toutes les Nouvelles ordinaires, extraordinaires, gazettes et autres relations...* par Théophraste RENAUDOT... à Paris, au bureau d'adresse... M.DC.XXXVII. Bibl. Maz. 16301 (7 et 8), p. 524 : extrait de la Gazette n° 126. De Paris, le 23 aoust 1636 : « le 18e, Monsieur arriva ici de Blois, conduisant la Noblesse qui doit fortifier l'armée que le Roy va commander en Picardie... », p. 584 : extrait de la Gazette n° 141. De Paris, le 20 septembre 1636 : « Le dit 16e jour, fut publiée une nouvelle ordonnance du Roy du 14e, portant commandement à tous ses officiers, soldats et autres faisant profession des armes de se rendre dans 8 jours en son armée de Picardie, à peine de la vie ».

Louis XIII avait envoyé l'ordre au prince de Condé de venir renforcer l'armée de Picardie ; Condé avait quitté Dôle le 16 août, jour de la reddition de Corbie.

(74) La ville de Roye, investie par les français le 15 septembre, se rendit le 18. « Les ennemis prévoyant que le siège de Roye ne retarderoit pas long-temps la marche de notre armée, quittèrent les environs de Corbie avant même qu'il fut commencé. Ils y laissèrent une garnison de 3.000 hommes de pié, et de 250 chevaux, et ils prirent la route de Bapaume. Monsieur conduisit l'armée à Péronne, d'où elle avance fort près de Corbie. Le marquis de la Force s'empara des retranchements que les ennemis avoient faits en deça de la Somme. Et le 29, la ville de Corbie fut entièrement investie... Le 30 septembre, le roi vint coucher à Demuyn, village situé à deux lieues de Corbie, et il y demeura pendant tout le temps qu'il fut présent au siège... Le Cardinal de Richelieu prit un logement dans la ville d'Amiens... La Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, fit mettre en batterie 32 pièces de canon de 33 livres de balles : elles firent un si grand effet que, le 9 novembre, sur les quatre heures du soir, les ennemis envoyèrent un tambour pour demander à capituler... La capitulation fut signée le 10 par le comte de Soissons et le 11 par le commandant de la garnison espagnole, nommé Georges de Brimeu... Les Espagnols sortirent le 14, à deux heures après-midi... avec armes et bagage, tambour battant, enseigne déployée... Le gouvernement de Corbie fut donné au baron de Nanteuil, qui en prit possession le 19. Le roi l'avoit choisi, dit M. Desnoyers, comme une personne de cœur, d'ordre et de vigilance ». (P. DANIEL, *H. de F.*, T. XIV, pp. 778-781).

Cf. A. WAMAIN. *Héros oubliés* (Imp. Bourgeois. Méricourt-Ribemont) : cette brochure rappelle la résistance menée contre les Espagnols occupant Corbie par les gens du pays sous la direction de Beaufort, seigneur de Remiencourt. En vue de réduire les espagnols à la famine, ces gens, originaires de Corbie et de Fouilloy, détruisirent, par de hardis coups de main, des moulins qui alimentaient les troupes ennemies, et qui se trouvaient aux abords de Corbie vers Fouilloy ; leurs principales opérations furent, le 16 septembre 1636, la destruction du moulin ; le 26 septembre, coup de main à la porte de l'image ; ils détournèrent aussi la rivière de Boulangerie.

Cf. J. MANCEL, de l'Académie d'Amiens. *Reprise de la ville de Corbie sur les Espagnols en* 1636, d'après des documents inédits. (Paris, Detaille, 10, rue des Beaux-Arts. 1876) : pièces relatives à l'exemption accordée par Louis XIII de toutes tailles et impositions aux sieurs ayant brûlé le moulin de Corbie, s'étant emparé de la demie lune, ayant détourné le cours de la rivière, ayant mis les Espagnols dans le cas d'évacuer la ville de Corbie. Cf. J. JOUANCOUX. *Opérations de la reprise de Corbie.* (Archives de Picardie, 5e livraison, 1842).

— anéantir les rumeurs d'imprévoyance qui atteignent son autorité, sa personne et celle de ses protégés : chargé soi-disant de mission au sujet du serment de fidélité que les Espagnols exigent des religieux de Saint-Pierre, un moine de Corbie, reçu par le Cardinal, ne lui déclare-t-il pas tout net — et ce devant M. des Noyers, secrétaire d'Etat à la guerre et responsable des fortifications — que si la ville s'est ainsi rendue, c'est que les fortifications n'ont pas été mises suffisamment en état ?... (75).

Une diversion s'avérait nécessaire : crier plus fort que les loups, faire courir des bruits de trahison, lancer des procès qui occuperaient l'opinion et la calmeraient ; *La Gazette, le Mercure,* appuieraient la campagne, et aussi « l'historien Bernard, qui écrivoit sous les yeux de la cour » (76). Au reste l'intérêt de la France demandant de tout subordonner à la guerre ne se confondait-il pas avec celui du premier ministre ?

Déjà le Baron du Bec-Crépin, gouverneur de La Capelle, et le sieur de Saint-Léger, gouverneur du Catelet, avaient été condamnés à mort (77) ; il est vrai qu'ils étaient en

---

(75) *Mémoires de Dom Martène.* (Archives Nat. Picardie, 30 f° 329).

(76) P. DANIEL. *H. de F.*, T. XIV, p. 754. L'affirmation du pouvoir central présentant Corbie « comme une des plus dangereuses places de la frontière, des plus aisées à surprendre et même à prendre de force » (lettre du 20 juin 1636 que nous avons citée précédemment) ne répondait-elle pas par avance aux bruits de corruption lancés sur ordre par *La Gazette* et *le Mercure* ? Se faisant l'écho de ces bruits —simple remarque — Alcius Ledieu affirme, page 93, que « la ville était pourvue d'une *forte* garnison », alors qu'à la page précédente il reconnaît que « la garnison de Corbie se composait de 1.600 *hommes* ». *Peut-être y en avait-il là plus qu'en d'autres places... c'est tout.* Ces bruits de trahison le chevalier Antoine de Ville (*Obsidio Corbeiensis, autore* Antonio de VILLE. Paris, 1637) les fait siens alors qu'il n'a jugé de l'état des fortifications de la ville qu'au moment de la reprise de Corbie, à laquelle il a pris une part importante comme ingénieur des ouvrages. L'on sait que, dès la reddition de la ville, les Espagnols avaient réparé les brèches ; le Roi lui-même, dans sa déclaration faite en octobre 1638 en faveur des religieux de Corbie, a reconnu que « les ennemis avoient ajouté eux-mêmes des fortifications considérables ». Cf. aussi l'importante lettre de Voiture citée page 686.

(77) Lors du procès du baron du Bec et du sieur de S. Léger, le duc de la Valette déclara n'être point convaincu de la culpabilité du baron du Bec, et prit hautement son parti en présence du roi et du cardinal. Pour le sieur de Saint-Léger, des seigneurs refusèrent de siéger.

Condamné à mort par contumace avec biens confisqués, bois et maisons rasées, le baron du Bec, gouverneur de La Capelle, qui s'était enfui à l'étranger, obtint sa justification avant que le jugement concernant ses biens n'ait été exécuté. Il reprit place dans l'armée et servit en Allemagne sous le maréchal de Guébriant, son beau-frère.

Le sieur de Saint-Léger, gouverneur du Catelet, prévenu par son neveu, Saint-Simon, premier écuyer du roi, des mesures qui allaient être prises contre lui : écartèlement, etc., disparut dans la direction de Clermont. Il mourut accidentellement trois mois plus tard, à Marcillac, non loin de Blaye, chez l'abbé de Saint-Léger. (Cf. Duc DE LA FORCE. *Histoire et Portraits* (2e série).

fuite, et que des bruits circulaient (78) sur certaines hautes complicités « de peur qu'en les mettant dans la nécessité de parler à leurs juges, et de se justifier, ils ne montrassent que la perte de leurs places devait être imputée au pouvoir central ».

Restait l'affaire de Corbie qui avait pris une importance considérable. Richelieu poussa le procès de tout son orgueil froissé, avec toute la dureté dont il était capable : le miracle demandé à Belleforière n'avait pas été fait sur ordre (79). Les Religieux de Saint-Pierre sont accusés d'avoir poussé Soyécourt à la capitulation et d'avoir favorisé l'entrée des ennemis dans la place. Ils sont taxés de « crime de perfidie et de leze-majesté » (80). Disons tout de suite que, dès le 30 octobre 1637, un jugement rendait justice aux moines et qu'en octobre 1638, une déclaration royale constituait une solennelle réparation.

Maximilien de Belleforière de Soyécourt est frappé, lui, vite et fort. « Sans rigueur l'on perdra l'Estat », telle est la consigne de Richelieu. Le samedi 16 août, M. de Soyécourt arrive à Amiens en fin d'après-midi ; le 19, il est à Abbeville... et bientôt l'on apprend que le Cardinal a demandé au Roi son arrestation. Mais sa trace est perdue... un jour d'octobre la nouvelle parvient de son passage en Angleterre : son parent le duc de Chaulnes lui a facilité l'évasion (81).

---

(78) Cf. Michel Le Vassor. *Histoire du Règne de Louis XIII*. Tomes VIII et IX.

(79) « Le mécompte que Richelieu éprouva, après avoir loué à l'avance Saucourt, contribua à l'irriter davantage contre cet officier ». (Avenel. *Lettres de Richelieu*. Tome V, p. 548 en note).

(80) Cf. Dom Paul Denis. *Le cardinal de Richelieu et la réforme des monastères bénédictins*. IV. Affaires diverses. II. Les bénédictins au siège de Corbie (Paris, Champion, 1913).

Cf. *Archives Nationales*. XIA 8387 f° 9 : lettres de cachet données à Chantilly le 17 novembre 1636 et apportées à la Cour par le Procureur du roi (registre du Parlement de Paris de la série dite « Conseil secret », à la date du 26 novembre). Ces lettres ordonnent l'enregistrement immédiat des lettres patentes déclarant criminels de lèse-majesté certains habitants de Corbie, sans précision de nom. La ville elle-même fut « privée et déchue de tous privilèges, octrois, immunités, franchises... ». Les échevins qui avaient conservé leur charge sous les Espagnols furent arrêtés et condamnés à de fortes amendes. (*Arch. de la Somme*, B. 23).

(81) Au sujet de l'ordre d'arrestation de M. de Saucourt :

lettre au Roi : de Paris, ce 16e *aoust* 1636, *à* 11 *heures au soir* : « Le roy n'oubliera pas, s'il luy plaist, de faire envoier ordre aux villes où les srs de Saucourt, Mailly et autres officiers pourroient se retirer, de les faire arrester ». Réponse écrite en marge par un secrétaire : « On envoie ordre à Amiens, Péronne et Ham pour ce sujet ». (Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat

Le 25 octobre, Louis XIII préside à Amiens le conseil qui doit condamner Soyécourt (82). Il est en effet déclaré coupable de lèse-majesté : il sera décapité, son corps tiré à quatre chevaux et sa tête mise sur une lance au-dessus de la Porte Saint-Denis à Paris. Ses biens sont déclarés confisqués au profit du Roi, qui les attribue à l'Hôtel Saint-Louis des Invalides ; ses bois seront coupés, ses maisons rasées, son écusson effacé. « On l'a traité fort bénignement n'aiant esté condamné qu'aux mesmes de Saint-Léger et du Bec... », écrit Richelieu le lendemain. L'exécution de Soyécourt eut lieu en effigie à Amiens et à Paris.

Le 10 novembre, le secrétaire d'Etat Chavigny informe le Cardinal qu'une requête présentée au Roi par le Comte d'Avaux demande que le château de Tilloloy ne soit point abattu, sa sœur, Madame de Soyécourt, y ayant son douaire de quatre mil livres et son habitation et que, pour satisfaire « la justice publique », soit désigné quelque autre château possédé par M. de Soyécourt en Picardie. La réponse du premier ministre est nette : « Nous ne jugeons point qu'il faille apporter aucun changement en la résolu-

---

du Cardinal de Richelieu recueillis et publiés par M. Avenel, tome V. Paris, Imprimerie impériale. MDCCCLXIII, p. 548).

A Chavigni : 19 *août* 1636 : « Si on n'a envoyé ordre bien exprès et bien seurement à Mr de Chaulnes d'arrester Saucourt et Mailly, il est important d'y en envoyer d'autres et ne plaindre pas, en une telle occasion, deux et trois courriers. Vous vous en souviendrés, s'il vous plaist. Je vous fais cette recharge parce que je viens d'apprendre que Saucourt est proche parent de Madame la Vidame, et qu'il en espère protection. C'est pourquoy il faut des ordres bien exprès pour oster toute excuse ; et pourquoy l'ordonnance à Mr Gobelin, dont nous vous escrivismes hier, est bien nécessaire, de peur que le cœur face mal à Mr de Chaulnes ». (Avenel, tome V, p. 554).

A M. de Chavigni : *de Paris, ce* 20 *aoust* 1636 : « ... Mr de Chaulnes a laissé évader Saucourt nonobstant l'advis que Saint-Preuil luy avoit doné de l'arrester. Sans rigueur l'on perdra l'Estat... ». En marge : « Le roy est bien marri de la faute qu'a faicte Mr de Chaulnes ». (Avenel, tome V, p. 556).

Lettre du Roi à M. de Matignon : 26 *août* 1636 : « ... Saucourt doit se retirer en Angleterre... Prenez soigneusement garde à la coste dans l'étendue de votre gouvernement, afin de l'arrester s'il se présente... Vous ne manquerés d'exécuter le commandement très exprès que je vous faicts, qui est un des plus grands services que vous me puissiés rendre et à mon Estat dans les occasions présentes... ». (Avenel, tome V, p. 988).

(82) Le Conseil se tint à Amiens à l'hôtel du duc de Chaulnes sous la présidence du Roi. Etaient présents : le cardinal de Richelieu, le chancelier, le duc d'Angoulême, le duc de Chaulnes, Châtillon, la Meilleraye, Jean de Rambures, de Mouy, lieutenant du gouverneur de Normandie, Boutelier, surintendant des finances, et les secrétaires d'Etat Chavigny, de la Vrillière et Sublet des Noyers.

(83) *Lettres au P. Joseph* du 26 octobre, à Amiens (1636). (AVENEL, tome V, p. 645).

tion qui a esté prise de razer la maison de Tilloloy » (84). Et de fait, le 22 novembre, le Roi confirme l'arrêt et ordonne que le château de Tilloloy soit démoli sans retard, et que les bois, propriété de Soyécourt, sis à Tilloloy et autres lieux, soient coupés à trois pieds de terre.

Depuis le 31 octobre, le capitaine Sézille, lieutenant de la prévôté, possédait l'ordre signé à Chantilly de se rendre à Tilloloy « sans délai, pour procéder au rasement de la maison en sorte qu'il n'y demeure pierre sur pierre à la réserve toutefois de l'église », qui était alors toute voisine du château. Les habitants furent réquisitionnés pour cette exécution : le feu fut mis aux bâtiments, les bois furent coupés, des commissaires furent nommés chargés de percevoir les revenus des terres confisquées. Des pierres provenant des ruines servirent à édifier le château d'Amy, près de Saint-Quentin, et des maisons dans le village. Bien loin l'on retrouvait des poutres décorées aux armes des de Rasse.

* * *

La politique tout à la fois nationale et personnelle de Richelieu avait réussi... Paris avait retrouvé son calme et sa sérénité et fin 1636, ou début 1637, le public y applaudissait *le Cid*, « rien ne s'était vu qui eut tant attaché l'attention ». « Le *Cid*, c'est bien le symbole d'un temps où les guerres n'engageaient point toute l'idéologie de la nation (84 bis) ». Au-dessus des conflits qu'elle faisait siens par fidélité au Pouvoir et par nécessité politique, l'âme latine, de chaque côté des monts, communiait dans les grands sentiments de grandeur de l'Etat, de foi vouée au Prince, de vaillance guerrière. Par leur accueil enthousiaste fait à la pièce de Corneille, les Parisiens, à la joie d'Anne d'Autriche, participaient au soufle de sympathie et d'admiration qui animait la peinture attrayante des traditions chevaleresques de l'Espagne. Malgré les apparences auxquelles il se devait puisqu'il personnifiait le « jusqu'au bout » national français, Richelieu en était-il au fond si fâché, et ne souhaitait-il pas que les Français fassent leurs davantage ces sentiments de grandeur, de vaillance et de fierté au moment où, non sans peine certes, il faisait tout

(84) *Lettre à M. de Chavigni*, d'Amiens, ce 12 novembre 1636. (AVENEL tome V, p. 673).

(84 bis) Robert BRASILLACH. *Corneille*, 2e partie, I, p. 144 : *A. Fayard*. « C'est au milieu du plus bel imbroglio diplomatique, guerrier, financier, que ce chef d'œuvre éclata », p. 148.

pour améliorer et pour discipliner une armée appelée à assurer l'hégémonie européenne ?...

La prise de Corbie avait provoqué défaitisme et panique :

« La Cour est en désordre et le peuple en alarmes ;
« On n'entend que des cris, on ne voit que des larmes ». (V, 6).

Par une transposition et une adaptation curieuses, qui ne sont peut-être qu'un réflexe, les Français découvrent dans *le Cid* leurs propres préoccupations. La reprise de Corbie après quelques semaines d'occupation ennemie a retourné l'âme populaire : l'heure est à la confiance...

Et le public tressaille devant la victoire du *Cid*. Le voilà se découvrant une soif de reconquête tandis que le Roi exhorte le héros :

« Qu'il devienne l'effroi de Grenade et Tolède. (IV, 3)
« Après avoir vaincu les Mores sur nos bords,
« Renversé leurs desseins, repoussé leurs efforts
« Va jusqu'en leur pays leur reporter la guerre ». (V, 7).

Le public se laisse aller à la griserie de la victoire. Comme elle est loin désormais la grande angoisse du mois d'août 1636 ! (85).

Un sursaut de grandeur et de sens national travaille une génération, (86) cette génération que Richelieu forme durement, quelquefois même férocement, mais sûrement, parce qu'il a confiance dans le destin de la France, parce

---

(85) Georges Couton. *Réalisme de Corneille. Réalités dans le Cid*, pp. 54-60. (Paris. « Belles Lettres », 1953).

(86) La prise de Corbie en 1636 par les Espagnols causa une impression de découragement dans toute la France. Cependant, le sentiment national réagit, soutenu par le gouvernement. Mézeray lui-même est de cette France qui pense, parle et écrit non dans l'esprit de la récente défaite et de l'invasion, mais dans l'esprit des prochaines victoires qui aboutiront au traité de Westphalie. Sept ans après la prise de Corbie, paraît le premier volume de l'*Histoire de France*, retentissant des fiers accents du patriotisme et de l'orgueil national, toujours si forts chez Mézeray. La grandeur des Carolingiens retient l'historien et il aborde le règne de Charlemagne par ces mots : « Que j'ai maintenant de plaisir d'estre né François »... L'évocation de tant de souvenirs de la grandeur du passé français, a dû contribuer en quelque sorte au relèvement moral de la France. L'*Histoire de France* fait partie d'une œuvre de reconstruction, dont les résultats ne vont pas tarder à se montrer et l'année 1643 qui voit sa publication, voit aussi la victoire de Rocroi. Quand le deuxième volume va paraître, la France aura gagné l'Alsace, effaçant par la victoire le souvenir de l'année de Corbie. Cependant Mézeray, habituellement exempt de préjugés, garde une méfiance extrême envers l'Espagne... L'Espagne est pour lui le pays de l'oppresseur... Mézeray appuie vigoureusement la régence d'Anne d'Autriche... ». (Wilfred Hugo Evans. *L'historien Mézeray et la conception de l'Histoire de France au XVII*e *siècle*. Ch. V. pp. 160 et 161. Paris. Librairie J. Gamber, 1930).

que la France il la veut grande et glorieuse. L'ascension constante de la France, Richelieu la constatera pendant ses dernières années de vie ; la fin de la guerre il ne la verra pas — elle ne se terminera qu'en 1659 — mais son issue s'avèrera certaine. Sans doute il laissera une France épuisée et mécontente : la grandeur de l'Etat ne s'acquiert, hélas ! qu'au détriment des intérêts privés... mais la France se présentera au monde « comme un Etat beaucoup plus fort, pourvu de plus de moyens, plus respecté et redoutable que le royaume déréglé de 1624 » (87).

***

Comme c'était son droit, « la Dame de Soyécourt, favorisée de grand nombre de parens et alliez se trouvant dans la cour du Parlement de Paris » s'efforçait avec ténacité de sauver ce qui pouvait être sauvé de la seigneurie. Un arrêt de « Sa Majesté estant en son Conseil », daté « du 11me octobre 1641, à Amiens », portant des signatures de Seguier et de M. A. Ramay (88), révèle que Madame de Soyécourt,

« soubz pretexte de ses conventions matrimonialles, et de la cession qu'elle a prise des debtes d'aucuns des créanciers du dict Sieur de Soycourt pour oster la congnoissance de la valeur des terres a faict faire un bail général par lequel elle s'est faict adjuger la jouissance d'icelles pour la somme de dix sept mil livres par an au lieu que si

---

(87) Victor-L. Tapié. *La France de Louis XIII et de Richelieu*, pp. 425-426. A la fin de décembre 1636, Voiture avait écrit sa lettre *A Monsieur ****, *après que la ville de Corbie eut été reprise sur les Espagnols par l'armée du roi* : elle était adressée à un ennemi de Richelieu, qui avait besoin d'être rappelé au sentiment patriotique. (Cf. page 686).

(88) *Archives Nationales* E 1684 (132).

Il nous paraît intéressant de reproduire à titre documentaire une lettre du Cardinal au comte de Soissons (d'après une annotation écrite au dos, elle n'aurait pas été envoyée), cette lettre n'a pas été datée : « Il y a quelque temps que M. de Saint Ibar, venant à Paris, me témoigna que vous désiriés que je demandasse pour vous au roy la confiscation de Saucourt. Je luy respondis que Sa Majesté avoit faict estat d'appliquer telles confiscations à l'hospital des estropiez, mais que si c'estoit actuellement pour vous, sans dessein de la sauver ou pour les parens, ou pour le criminel, je m'y employerais très volontiers. Depuis, madame la Comtesse m'en ayant parlé de nouveau, je luy fis la mesme response, y adjoustant que par arrestz donnez en cas semblable on ne pouvoit prétendre favoriser les convaincus ou leurs héritiers et parens, sans crime de leze majesté. Que je ne croyois pas que vous voulussiez assister des gens qui ont faict un sy grand préjudice à l'Estat. Qu'il y avoit une considération particulière qui, outre les générales, vous en devoit oster la pensée, sçavoir est que beaucoup trouveroient à redire si vous portiés la moindre faveur à un homme qu'on croit avoir rendu par trahison une place au prince Thomas, qui est vostre beau-frère. Je conclus que si... (la mise au net est interrompue ici) ». (Avenel, tome V, pp. 757-758).

les baux de chacune des dittes terres estoyent faictz séparément sur les lieux par devant un juge non suspect, ou les habitans des villes, et lieux circonvoisins des dictes terres eussent la liberté de les encherir, elles seroyent affermées beaucoup davantage, et qu'en outre la dicte dame de Soycourt faire faire le décret des dictes terres sur la modicité du prix des dict baux mesme soubz le nom d'aucuns des dicts créanciers faire des poursuites en différentes juridictions, affin que par la longueur du temps, le prix en demeure consommé par les arrerages des rentes des dicts créanciers et que la dicte commanderie (de St-Louis à laquelle les biens avaient été attribués) n'en puisse tirer aucun profit.

A quoy Sa Majesté voullant pourvoir jugeant bien que la valeur des dictes ne peut estre mieux congnue que dans la province de Picardie ou elles sont assises et ou elles peuvent être vendues avec plus de diligence, moins de fraix, et a plus hault prix, Et aussy qu'il y a cinq ans entiers que la diste Dame de Soycourt jouist d'icelles sans qu'il se soit faict aucune diligence pour liquider les biens du dict sieur de Soycourt et les debtes de ses créanciers n'y mettre cette affaire en estat que la dicte commanderie en puisse tirer aucun proffict.

Le Roy a ordonné et ordonne que à la requeste de son procureur au présidial d'Amiens il soit procédé incessamment par devant le Sr de Bellejamme Conseiller au Conseil de Sa Majesté, Maistre des Requestes de son hostel, et Intendant de la justice, et finance en la province de Picardie, et le présidial d'Amiens, aux baux particuliers de chacune des terres qui ont appartenu au dict Sr de Soycourt au plus offrant et dernier enchérisseur aprez les proclamations d'iceux. Faictes en la forme accoustumée, et ou il y aurait quelque opposant ou saisissant veult et ordonne sa dicte Majesté qu'à la requeste de son dict procureur, la dicte Dame de Soycourt et tous les autres créanciers du dict Sieur de Soycourt soyent appellez pour voir, regler et liquider leurs debtes et que les dictes saisies et les decrets des dictes terres soyent faitz au dict présidial d'Amiens et les adjudications d'icelles en la présence du dict Sieur de Bellejamme... Sa Majesté l'ayant commis et commet pour avec le dict présidial d'Amiens en juger souverainement et en dernier ressort et leur attribuant à cette fin toute cour, jurisdiction et congnoissance et à icelle interdict à sa cour de Parlement-chambre du Thrésor à Paris, et à tous autres juges faisant très expresses inhibitions et deffence aux créanciers du dict Sr de Soycourt de se pourvoir ailleurs que par devant le dict Sieur de Bellejamme et le dict présidial pour l'ordre et discussion de leur debtes..... Ordonne en outre sa dicte Majesté qu'aprez les decrets faictz et les créanciers payez les terres et biens qui resteront de la succession du dict Sr de Soycourt seront regis et administrez par les directeurs et administrateurs de la dicte commanderie de St. Louis... ».

***

Le 4 décembre 1642, Richelieu meurt, déclarant qu'il n'a jamais eu en vue que le bien de l'Etat, tandis qu'à cette nouvelle les feux de joie s'allument dans les Provinces ne voyant que l'immédiat : la misère, la gêne et l'inquiétude engendrées par la guerre. Le 14 mai 1643, Louis XIII

expire après trente-trois ans de règne, laissant la Régence à Anne d'Autriche et le Gouvernement au Cardinal de Mazarin, faisant des vœux pour le soulagement des peuples et pour que règne dans la paix le petit Louis XIV.

Quelques semaines avant la mort du Roi, Sublet des Noyers, chargé, nous l'avons vu, du département de la guerre et tout spécialement de la remise en état des places fortes, avait été disgracié (89). Et voici qu'était en vue la réhabilitation de Maximilien de Belleforière, Marquis de Soyécourt, seigneur de Tilloloy et autres lieux.

Judith de Mesmes, dame de Soyécourt, lors de la destruction de son château de Tilloloy, s'était retirée au Couvent de Picpus du faubourg Saint-Antoine (90). La famille de Mesmes appuyait de sa puissance la défense de Maximilien de Belleforière. Judith était la sœur de Henri de Mesmes, président au Parlement de Paris (91), père de la duchesse

---

(89) « Après la mort de Richelieu, Sublet des Noyers essaya, en s'attachant à la reine, d'évincer Mazarin du Conseil où il espérait prendre la première place, mais Louis XIII, qui ne l'aimait pas, le congédia brusquement (avril 1643) et le remplaça comme secrétaire d'Etat par Michel Le Tellier. Le Roi étant mort peu après, des Noyers revint à la Cour, et, malgré ses avances à Mazarin, il ne put revenir au pouvoir ; il s'enferma dans la retraite (*Nouvelle Biographie Générale* publiée par Firmin-Didot frères sous la direction du Dr HOEFER. Tome 44e, p. 614). Sublet des Noyers, né vers 1588, mort le 20 octobre 1645.

Sur la disgrâce de des Noyers, cf. P. DANIEL, *Histoire de France*, tome XV, p. 598 et suiv.

(90) Elle y mourut le 5 mai 1659 et y fut enterrée. Maximilien avait légué au Couvent de St. François de Picpus, voisin, la somme nécessaire pour faire dire 100 messes à l'intention de son âme à raison de 12 sols chacune. Judith de Mesmes n'avait quitté sa retraite que le 23 février 1656 pour venir signer le contrat de mariage de Charles, Maximilien, Antoine de Belleforière, marquis de Soyécourt, Grand Maître de la Garde Robe du Roi, Gouverneur de Rue, son fils aîné, avec Marie Renée de Longueil, fille de René, président à mortier au Parlement, seigneur de Maisons-sur-Seine et de Poissy, et de Madeleine Boulenc de Crévecœur. (Sur ce ménage et la personne du Marquis de Soyécourt, devenu en 1669 Grand Veneur de France, Cf. la vivante monographie de HUGUET, ancien président des Antiquaires de Picardie : « *Une prétendue victime de Molière : le marquis de Soyécourt ou le Chasseur des Fâcheux* ». Extrait du Bulletin de la Société d'Emulation d'Abbeville ; Le Messager Eudois, Eu, 1940).

(91) Le président de Mesme paraît avoir été opposé à Richelieu. A la suite des ordonnances royales d'août 1636, des membres du Parlement avaient proposé d'envoyer douze conseillers à l'hôtel-de-ville, « qui seroient chargés de pouvoir à la sureté de Paris, et d'avoir l'œil à ce que les sommes fournies pour le roi fussent bien employées... », le président de Mesme avait appuyé cette proposition : « il dit qu'il falloit bien que le parlement mit ordre aux affaires de l'état, puisque le premier ministre les conduisoit si mal : qu'il ne songeoit qu'à élever ses parens, et à leur donner des emplois dont ils n'étoient pas capables ; que les coffres du roi n'étoient épuisés que par son peu d'attention à ménager les finances ; qu'il avoit manqué de zèle et de prévoyance pour le bien de l'état, en faisant abattre les murailles et les remparts de la ville de Paris... ». (P. DANIEL, *H. de F.*, tome XIV, pp. 747-748-749).

le Mortemart ; de Jeanne de Mesmes, femme de François de Lambert d'Herbigny ; de Claude de Mesmes, comte d'Avaux, l'un des plénipotentiaires français et négociateurs des futurs traités de Munster, dits de Westphalie, et enfin de Jean-Antoine de Mesmes, comte d'Avaux après son frère et président à mortier au Parlement de Paris.

Dès 1643, Maximilien de Belleforière rentre en France. Il présente sa défense, se justifie pleinement (92). *La Gazette n°* 116 du 12 septembre 1643 (93) annonce la réhabilitation : « Le troisième de ce mois, par Arrest du Parlement, les Chambres assemblées, le sieur de Soyécourt, lieutenant général au gouvernement de Picardie, a esté justifié et envoyé absous de la condamnation contre lui rendue l'an 1636 en suite de la reddition de la ville de Corbie, sauf à lui à se pourvoir pour ses despens dommages et interests contre qui il jugera bon estre ». Le 8 octobre 1643, il reçoit à nouveau un pouvoir pour commander en Picardie ; mais peu de jours après il se démet de la Lieutenance Générale de cette Province.

Poursuivant son œuvre de réhabilitation, M. de Soyécourt obtient de la Régente et de Louix XIV des sommes importantes en dédommagement des torts faits dans ses terres et châteaux. Le 26 avril 1645 la première pierre du château de Tilloloy est posée. « Ce mercredy XXVI[e] jour d'avril 1645, sur les cinq à six heures du soir, la première pierre du chasteau et pavillon neuf de Tilloloy, appartenant à Monseigneur de Soyécourt, a esté assise par Maître Blaise Carbon, masson, demeurant à Méneville, qui estait lors au dit Tilloloy », ainsi en témoigne le procès-verbal certifié véritable par Toussaint Le Roy, clercq et greffier du dit Tilloloy à la date du 26 apvril mil six cent quarante cinq (94). L'entrepreneur du château s'appelait Maître Claude Dobry.

---

(92) Cf. *Archives Nationales* XIA 8655, f° 30, v° 31 : lettres patentes d'août 1643 confirmant les arrêts du Conseil portant rétablissement des habitants de Corbie dans tous leurs privilèges (registre de la série des « *Ordonnances* » enregistrées au Parlement de Paris). Cf. l'arrêt d'enregistrement dans XIA 8383, conseil secret, non folioté, à la date du 17 août.

(93) *Recueil des Gazettes et Nouvelles*... par Théophraste RENAUDOT. A Paris... M.DC.XLIIII. Biblio. Maz. 16301 (15).

Cf. *Archives Nationales* XIA 8655, f° 134, v°-135 v° : lettres patentes de janvier 1644, rétablissant René, sieur de Mailly, dans son gouvernement de Corbie (registre des Ordonnances enregistrées). L'arrêt d'enregistrement est du 3 mars (registre du Parlement, conseil secret, XIA 8388).

(94) *Livre du château de Tilloloy.*

L'œuvre de Maximilien fut achevée par son fils Charles-Maximilien-Antoine de Belleforière, marquis de Soyécourt : le château de Tilloloy s'éleva entouré de fossés immenses, de dépendances somptueuses dans le goût du Grand Siècle, s'opposant à la belle et originale église Renaissance qu'avait élevée François de Rasse, de jardins aux parterres à la française longs de 500 mètres, dessinés par Le Nôtre, tandis que des allées nombreuses, aux voûtes de feuillage, prolongeaient longuement le domaine jusqu'à un pavillon conviant les promeneurs au délassement et au repos.

Les plans détaillés des routes de France à la fin du XVIII[e] siècle, conservés aux Archives Nationales (95), font revivre la grandeur de l'ensemble, et particulièrement le château d'inspiration Louis XIII aux briques de couleurs diverses dessinant des cœurs et des losanges, les pierres n'étant employées que pour les angles et les encadrements des fenêtres. Le pavillon central à deux étages, couverts d'un toit à la Mansard, se prolongeait de chaque côté d'une construction à un seul étage, le tout étant flanqué de deux ailes plus larges. Le fronton triangulaire, orné de guirlandes, portait le blason des Belleforière-Soyécourt (96). Au premier étage, une longue galerie se déroulait décorée de tableaux de prix ; la chambre du roi (Louis XIV devait y passer la nuit du 2 au 3 juin 1678 au retour de sa campagne de Flandre) portait de splendides tapisseries dont la vie de Cyrus fournissait les sujets, et le grand portrait de Louis XIV par Rigaud, don du Roi. La Cour d'Honneur, encadrée de corps de garde, accueillait les équipages arrivant par l'avenue de trois kilomètres plantée de quatre rangs de tilleuls, qui, au dire du Père Daire, faisait « l'admiration des étrangers ».

Mais Tilloloy n'avait pas encore épuisé le lot de ses souffrances et de ses sacrifices. Le 2 octobre 1914, les premiers obus allemands tombaient sur le village. Le 10, la ruine

---

(95) F 14 bis 8454, planche 4. Cf. aussi P. DAIRE. *Histoire des doyennés du diocèse d'Amiens*, complété et publiée par Alcius Ledieu. Abbeville, 1912, in-4°.

(96) Lors de la grande Révolution le blason disparut. La Convention avait prescrit de faire disparaître tous les emblèmes de la féodalité. Lors de la Terreur « quelques exaltés, raconte E. Coët dans « *Tilloloy, ses seigneurs, son château, son église* », dans le *Vermandois*, première année, Saint-Quentin, 1873, in-8°, pp. 846-847, quelques exaltés, poussés par le fameux saint-quentinois Babeuf — ancien feudiste à Roye, et le premier théoricien du socialisme en France — pénétrèrent dans le château ; après avoir brisé, à l'extérieur, les armoiries qui décoraient les frontons des bâtiments, ils mutilèrent les tableaux et emportèrent tous les papiers qu'ils purent trouver. Ces papiers, rapportés à Roye, furent brûlés sur la place du Marché, avec d'autres titres féodaux.

de Tilloloy était consommée ; le château, bombardé chaque jour, n'était plus que cendre (97).

Nous ne pouvons qu'évoquer le calvaire des villages de ce front de guerre. L'ordre du jour de l'armée conférant la croix de guerre avec palme à Tilloloy et à huit autres localités du Santerre (98) témoigne que « situées pendant quatre années sur la ligne de bataille, elles ont fait l'objet de violents bombardements qui les ont complètement détruites ; qu'envahies en 1918, elles ont supporté vaillamment les exigences de l'ennemi, attendant sans défaillance l'heure de la victoire ». La victoire ! Et la vie fleurissant sur les ruines ! Avec tous les pays dévastés de France, la seigneurie de Tilloloy donna l'exemple du courage et de la ténacité : les habitants de Tilloloy et autres lieux détruits regagnèrent leurs terres dès que cela leur fut possible. Déjà un premier essai de retour avait été tenté à la suite du recul allemand en 1917 ; il avait été brutalement interrompu par les ultimes flux et reflux de l'ennemi. Maintenant la libération était certaine : il fallait agir, il fallait renaître !... Et ce fut la résurrection de Tilloloy !... Les habitants, campés dans les caves, sous des tôles, dans quelque pièce sommairement réparée, guidés par leur Maire le Comte d'Hinnisdâl, y contribuèrent courageusement : les jardins et les terres furent nettoyés, les tranchées et les trous d'obus comblés. Les années suivantes virent les demeures se relever, tandis que, sur les plans anciens, la Comtesse Thérèse d'Hinnisdâl, fille cadette du Comte Henri d'Hinnisdâl, reconstruisait le château de Tilloloy : les descendants des Belleforière de Soyécourt avaient tourné une nouvelle page douloureuse de l'histoire et en écrivaient une autre, faite de fidélité, d'effort et de confiance en l'avenir.

***

« La plus fatale des folies humaines est de ne pas savoir quand il faut s'arrêter », a dit Henry James. Ayant obtenu réhabilitation et réparation, Maximilien de Belleforière de Soyécourt sut s'arrêter, et en 1646 il se retira du monde, ou presque. Amertume ? Dégoût des combinaisons humaines ?

(97) *L'Illustration* du 15 juin 1918 a donné deux aquarelles sur Tilloloy dues à François Flameng. L'une d'elles présente le portail de la ferme du château sur le bord d'une rue barrée de fils de fer et d'abris garnis de fagots. L'autre laisse voir par une brèche du château la belle église de briques roses : la voûte est écroulée, des pans de murs se dressent mutilés, une des tourelles est découronnée de son toit en poivrière.

(98) Arrêté du 30 octobre 1920. Journal Officiel du 6 novembre 1920.

Désir de paix ? Un homme dont le cœur a été meurtri et auquel la vie fut cruelle n'est-il pas disposé à se méfier des humains si souvent ingrats, oublieux et incompréhensifs ? Ne voulant pas exposer ses peines aux commentaires désobligeants, ne se résoud-il pas assez facilement à se retirer dans la solitude et le silence ?... Dans la solitude et le silence, Maximilien de Belleforière, sujet de « cette royauté de la vie intérieure » que célébrait dernièrement un de nos écrivains aveugle (99) se place en face du seul problème (100), celui du sens de la vie.

Appartint-il à cette société de « personnes qui se distinguaient par leur rang et par leur piété tout ensemble » (101), menant une vie charitable, s'engageant « à rompre avec les maximes du siècle et à ne rien négliger pour abolir les duels, les blasphèmes et les jurements », à cette Compagnie du Saint-Sacrement qui voyait se réunir les plus grands noms de France : le président de Mesmes, son parent par alliance en faisait partie ? Cela nous semble probable, mais nous n'avons pu en recueillir la preuve.

Le 24 mars 1646, contrat fut fait devant Claude de Troyes et Philippe Parque, « notaires gardenotte du Roy, nostre Sire, en son Chastelet de Paris, entre le frère Jacques de Saint-Alexis, sous-prieur du Noviciat Général des frères prêcheurs sis au faubourg de Saint-Germain des Prez-les Paris, pour et au nom et comme procureur du Rév. Père frère Jean-Baptiste Carré, prieur et directeur du dit Noviciat », autorisé par le Généralat de l'Ordre, et « hault et puissant seigneur Messire Maximilien de Belleforière, chevalier-comte de Tilloloy, seigneur de Saulcourt et de la Neuville-le-Roy, seigneur de Roye, marquis de Guerbigny, vicomte de Tupigny, seigneur de Renel Escluze et autres places, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et Privé, Mareschal de Camps en ses armées et cy-devant en la Province de Picardie, Arthois, Boulenois et pays reconquis, cappitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy » (102).

Maximilien de Belleforière donnait 12.000 livres tournois « pour faire bastir et édiffier sur le fonds et enclos des dits religieux audit couvent Saint Germain des Prés un basti-

(99) Jacques Lusseyran. *Et la lumière fut.* (Edit. de la Table Ronde. 1953). J. Lusseyran est aveugle depuis l'âge de 7 ans et demi.

(100) René Grousset. Cf. discours de M. Pierre Gaxotte à l'Académie Française le jeudi 29 octobre 1953.

(101) P. Rapin. *Mémoires*, tome II, p. 327.

(102) *Archives Nationales. Fonds des Domaines Ecclésiastiques.* Série X, Carton 4220, *Jacobins de la Rue St. Dominique.* Deuxième dossier : *Donations.*

ment » où il demeurerait, et qui serait après sa mort — « que Dieu ne veuille » — propriété du couvent. Il ajoutait une rente de 200 livres payable en deux fois chaque année, sa vie durant ; plus du jour de son décès une rente de 300 livres, annuelle et perpétuelle, « à prendre spécialement sur la terre et seigneurie de Goussancourt scituée et assise près Nesles en Picardie » ; plus une « somme de 2.000 livres pour une fois qui seront payées (au noviciat) par luy ou ses héritiers pour le bastiment et décoration d'une cave (caveau) et chapelle où il désire que son corps repose après son décès audit couvent ». En contrepartie, les religieux s'engageaient à faciliter au seigneur de Saucourt l'accès de leur église où devait lui être donnée une place « pour y faire ung prie-Dieu clos, et fermé en menuiserie sur la chapelle sainte Catherine ou saint Iachinte près la gallerie entre les deux piliers du mitan. Item aura ledit seigneur de Saucourt l'entrée libre dans leur jardin, accompagné seulement de l'un ou deux de ses amis ou de ses domesticques ». Suivaient dispositions pour les secours religieux à donner en cas de maladie à M. de Saucourt, et pour les fondations de messes à assurer par le couvent « pour le repos et remède de son âme tant durant sa vie que après son deceds ».

Au soir de sa vie, Maximilien de Belleforière vivait donc retiré chez les Frères Prêcheurs dans le bâtiment prévu au dit contrat. Le Couvent se trouvait alors sur le territoire de la paroisse Saint-Sulpice qui s'étendait jusqu'aux Invalides. L'enclos donnait avec ses jardins, au sud sur la rue Saint-Dominique, et au couchant sur la rue du Bac, ce qui explique que la dernière résidence du Marquis de Soyécourt soit, dans les actes, située parfois rue Saint-Dominique, et parfois rue du Bac (103).

Et devant la mort prochaine attendue en toute sérénité et résignation, Maximilien de Belleforière confia le 22 mars 1649, aux notaires Marreau et Muret ses dernières volontés (104) : le texte original du Testament se trouve aux Archives Nationales, en voici l'essentiel :

---

(103) La rue St-Dominique St-Germain qui s'arrête actuellement au Boulevard Saint-Germain, continuait, avant le percement du Boulevard Saint-Germain, jusqu'après l'angle de la rue du Bac et du Boulevard Saint-Germain actuel qui l'a englobée. La rue Gribeauval actuelle n'est qu'une ancienne allée des jardins du Noviciat. Parler des Jacobins de la rue du Bac ou de la rue Saint-Dominique, c'est toujours parler du Noviciat Général des Dominicains, ou Frères Prêcheurs, du Faubourg Saint-Germain.

(104) *Archives Nationales.* Etude XCI, liasse 281**. 1649, 22 mars.

« Fut present haut et puissant seigneur messire Maximilien de
« Belleforière, chevalier, seigneur de Soyécourt, comte de Tilloloy et
« autres lieux, demeurant à présent à St. Germain des Près-les-Paris,
« rue de St. Dominique : à présent, gisant au lit, malade de corps,
« en une chambre, au premier étage de sa maison, ayant vue sur la
« dite rue : toutefois sain d'esprit, bon propos, mémoire et entende-
« ment, ainsi qu'il est apparu aux notaires soussignés, en ses paroles,
« gestes et maintien.

« Lequel, considérant qu'il convient mourir et l'heure en être
« incertaine, ne désirant sortir de ce monde ab intestat, ains, durant
« que sens et raison sont en lui... a voulu, au salut de son âme, disposer
« de sa sépulture et des quelques biens temporels que Dieu, en sa
« bonté, lui a départis en ce monde. Pour ces causes et autres, le
« mourant a fait dicter et nommer aux dits notaires son testament
« et ordonnance de dernière volonté, au nom de la très sainte Trinité,
« Père, Fils et Saint-Esprit, en la forme et manière sui s'ensuit :

« Primo, en chrétien et catholique, il a recommandé son âme à
« Dieu le Créateur, le suppliant et requérant, que, par sa bonté et
« miséricorde, par le mérite infini de la mort et passion douloureuse
« de son Fils unique et bien aimé Notre Sauveur et Rédempteur
« Jésus-Christ, par la prière et intercession de la glorieuse Vierge
« Marie, sa digne Mère, et de tous les saints et saintes du Paradis,
« il lui plaise remettre et pardonner toutes ses fautes et péchés, et
« colloquant son âme, quand elle sera séparée de son corps, en son
« Paradis avec les bienheureux.

(*dans la marge*) : suppliant tous ceux et celles qu'il pourrait avoir offensés, de lui pardonner, comme il pardonne à tous ceux qui pourraient l'avoir offensé).

« Item a fait son testament, de cinq sols, estre aumônés et distri-
« bués en la manière accoutumée.

« Item veulx et ordonne toutes ses dettes être payées et acquittées,
« et ses torts faits, si ceux se trouvent, réparés et amendés par les
« exécuteurs désignés par testament, cy après nommés.

« Item veulx et ordonne, son corps mort être incontinent mis et
« porté en terre, sans aucune cérémonie, dans la cave de l'église des
« religieux Jacobins du Noviciat du dit St. Germain des Prés, et en
« satisfaisant néanmoins aux droits qui appartiennent à Monsieur le
« Curé et autres de la dite paroisse de Saint-Sulpice, afin d'éviter et
« obvier à ne point y porter son dit corps, ainsi que l'on fait les autres ;
« désirant aussi néanmoins, le dit testateur, qu'il soit dit et célébré
« à son intention, pour le repos de son âme, deux services complets,
« l'un en la dite église du dit couvent et noviciat des Jacobins, le
« plus tôt après son décès que faire se pourra, et l'autre, le lendemain
« de la célébration du premier service, en la dite église de Saint-
« Sulpice sa paroisse ».

Venait ensuite la longue liste des legs :

— 2.000 messes, dont 200 aux Jacobins de la rue du Bac ; le reste étant partagé entre les couvents de Paris : Jacobins de la rue St. Honoré, Cordeliers, Franciscains de Picpus, grand couvent des Augustins, Petits-Augustins de St. Germain des Prés, Augustins

déchaussés dits Petits Pères, Minîmes de la Place Royale, Carmes de la Place Maubert, Carmes déchaussés de St. Germain des Prés ; puis Minîmes de Roye, Cordeliers de Roye, enfin Notre-Dame de Liesse, Capucins de Montdidier. Le reste au gré d'un des exécuteurs, Me P. Frison. Toutes à raison de 12 sols chacune.

— 45 livres de rente annuelle à Notre-Dame de Liesse « pour l'entretien à perpétuité » de la lampe où sont ses armes, qu'il a cy devant donné à icelle église, afin que la lampe brûle nuit et jour devant le très Saint Sacrement et l'image de la Sainte-Vierge : à prendre et à percevoir la dite rente sur le revenu de la terre de Tupigny », qui en restera hypothéquée à perpétuité.

[Son fils, le marquis de Soyécourt, prétendit que cette lampe avait cessé d'être entretenu et refusa de payer la rente. Il fut prouvé qu'elle avait toujours brûlé et une sentence du Palais confirma en 1670 le legs de Maximilien de Belleforière. Une grille magnifique, don des Belleforière-Soyécourt, fermait le chœur de ce sanctuaire de la Vierge. Mère Camille de Soyécourt, supérieure des carmélites de la rue de Vaugirard, la fit remplacer après la Révolution, car elle avait été volée pendant la tourmente. (*Réveil de Montdidier*. 7/2/1936. L. M.)].

— 120 livres de rente annuelle à l'église de la terre de Tilloloy pour son entretien, gros-œuvre et couverture.

— 12.000 livres à l'Hôtel-Dieu de Paris pour constituer une rente de 666 livres 13 sols et 4 deniers pour l'entretien des pauvres malades, participer à leurs prières et à la fondation d'un service funèbre annuel pour le repos de son âme. Il renouvelait ainsi une générosité faite un siècle auparavant par François de Rasse en faveur du même établissement.

— 4.000 livres à l'Hôpital du Noviciat des Jacobins de la rue du Bac pour la fondation de deux lits et la nourriture de deux malades.

— Distribution à 200 pauvres le jour de son enterrement de 15 deniers à chacun d'eux.

— Don à chacune des paroisses de ses villages d'une somme de 10 livres à charge de faire célébrer un service funèbre pour le repos de son âme. Roye, dont il était aussi le seigneur, était compris dans la liste avec un don de 15 livres.

— Don de 3.600 livres au seigneur de Gavre, son gentilhomme, « en récompense des longs et agréables services qu'il lui a rendus tant en Angleterre qu'ailleurs, des dits services il le relève et dispense... ».

— Don « à chacun de ses serviteurs, domestiques et laquais, une année entière de leurs gages ordinaires, outre ce qui leur appartiendra au jour de son décès, dont il veut qu'ils soient entièrement payés, et ce, afin qu'ils prient Dieu pour le repos de son âme ».

— « Notre seigneur testateur prie très affectueusement Monseigneur le Président De Mesmes et Madame de Soyécourt sa femme et très chère épouse, de régler le partage de ses deux fils et héritiers, auxquels il recommande d'avoir toujours la crainte de Dieu, et d'aimer et d'honorer la dite dame leur mère, et ce faisant leur donne sa bénédiction ».

— « déclare le dit seigneur testateur qu'il avait accoutumé de donner et aumôné par chacune [dans la marge : semaine] un sol valant quinze denier à chacuns pauvres viels hommes mendiants au dit St. Germain des Prés, jusqu'au nombre de cent ; et partant veux et entends la dite aumône être continuée et donnée trois ans après son décès, et être distribuée à chacun desdits cent pauvres viels hommes, quinze deniers par chacune semaine des dites trois années durant, afin qu'ils prient Dieu pour le repos de son âme ».

Le testament se terminait par la désignation comme exécuteurs testamentaires de « Me Pierre Frison, son bon ami, prêtre, aide du Grand Vicaire de la Grande Aumônerie de France, docteur en théologie, et du R. P. Prieur du Noviciat des Jacobins dudit St. Germain des Prés, où icelui corps sera inhumé... ».

« Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par le dit seigneur testateur aux dits notaires, et à lui relu de mot à mot par l'un d'iceux, l'autre présent, qu'il a dit bien entendre, en la dite chambre devant déclarée, le vingt-deuxième jour de mars mille six cent quarante neuf après midi. Et icelui seigneur testateur déclaré ne pouvoir quant à présent escrire ni signer à cause de son indisposition, et des gouttes qu'il a aux mains, de ce faire requis et interpellé par lesdits notaires, pour satisfaire à l'ordonnance ».

Maximilien de Belleforière — toutes dispositions prises — était prêt à paraître devant son Juge. Il eut pu alors faire siens les sentiments du poète :

Seigneur, je veux mourir pour toi. Ton sang m'appelle.
Prends mon cœur pour brûler l'encens de ta chapelle.
Prends mes désirs, prends ma détresse et mon effroi.
Leur ombre exaltera la splendeur de ta croix. (105).

Ce même 22 mars 1649, au soir, tandis que Paris bouillonnait dans une atmosphère de révolte et d'intrigue, mourut Maximilien de Belleforière de Soyécourt. Provisoirement inhumé au Noviciat des Frères Prêcheurs de la rue Bac, il le fut définitivement, comme il l'avait désiré, dans l'Eglise de ce même Noviciat Général lorsque celle-ci fut achevée : c'est aujourd'hui l'Eglise Saint Thomas d'Aquin au Boulevard Saint-Germain. Il y repose dans la chapelle Saint Hyacinthe, car cette Eglise a eu le rare privilège de ne pas voir ses caveaux violés par la Révolution (106).

Dès le 26 avril 1649, le cœur de Maximilien de Belleforière avait été déposé dans l'Eglise de Tilloloy. Le 24 octobre

(105) Armand GODOY. *Ite Missa est*, p. 38 (Grasset. 1933).

(106) C'est la chapelle du Noviciat Général des Frères Prêcheurs — encore en construction à la mort de Maximilien de Belleforière, marquis de Soyécourt, — qui lors de la restauration du culte catholique après la Révolution, est devenue l'Eglise de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin.

1933, la Comtesse d'Hinnisdäl fit procéder, en présence du Maire, du Représentant de la Préfecture, du Comte Louis d'Adhémar, au déblaiement et à la reconnaissance du caveau seigneurial se trouvant à droite du maître-autel ; l'on y découvrit une boîte cordiforme en plomb avec l'inscription : Maximilien, Marquis de Soyécourt.

Son cœur repose donc en cette Picardie, où d'amour blessé il continue à prier le Seigneur.

***

De même que jadis penché sur le bastingage du navire qui m'emportait vers l'Orient, je m'efforçais de sonder et de deviner la profondeur mystérieuse des flots frangés d'écume, de même je me suis penché sur l'histoire d'un homme qui compta dans son siècle et qui y eut son lot de labeurs et d'épreuves. Avec respect j'ai remué les cendres du passé, du passé qui contient, toujours et pour tous, des lumières et des ombres : « la réalité ne se rejoint jamais que dans la complexité » (107) ... et combien se révèle complexe aux chercheurs notre XVIIe siècle !

Les archives et les mémoires m'ont rappelé et révélé des faits qui ont constitué une vie, un tableau, un drame. L'histoire psychologique et humaine de Maximilien de Belleforière, Marquis de Soyécourt, je me suis efforcé de la faire revivre en une page toute pénétrée des effluves de cette terre de Picardie, elle aussi grande maîtresse d histoire. Je ne puis me flatter d'avoir réussi dans cet essai ; je me suis efforcé de le réaliser aussi exact, équitable et mesuré que possible : les mystères de l'histoire foisonnent, faits d'oppositions, de conflits, d'antinomies, de silences et d'oublis. On fait servir à l'histoire « des causes diverses, quelquefois contraires » (108).

Que de « combats pour l'histoire » (109). Que d'efforts et d'énergies pour construire l'histoire !..

Et voici qu'en terminant je me plais à me représenter Maximilien de Belleforière tel que l'a peint Van Merllen (portrait gravé en 1653) en costume à la mode Louis XIII,

---

(107) René HUYGHE. *Conférence* du 30 mai 1953 à la Société d'Etude du XVIIe siècle (Bulletin n° 20). Philippe de Chennevière écrivait en 1847 : « L'histoire, qui est une science systématique malgré elle, a toujours eu des tendances beaucoup plus unitaires que la réalité ».

(108) Marcel REINHARD. *Histoire des histoires de France* (Nouvelle *Histoire de France* paraissant à la Librairie Larousse. Fasc. 1, p. 3).

(109) Lucien FEBVRE. *Combats pour l'Histoire* (Armand Colin. 1953).

avec l'abondante masse de cheveux pendant sur les oreilles jusqu'au col. Il me semble le voir, en la retraite dominicaine où il vécut ses derniers jours, dominant de son âme sereine les événements de sa vie angoissée et douloureuse. Cette sérénité, je m'efforce en ce moment de la partager, désireux de m'élever au-dessus du simple récit historique pour atteindre les sphères où règne, dans un calme d'été, la philosophie de l'histoire...

Richelieu, après trois siècles, doit être jugé, non pas seulement sur la dictature de force, d'exigences et de duretés, qui, en son temps, soulevaient l'impatience et la révolte, mais sur les résultats de son œuvre. Louis XIII et Richelieu, dépassant les critiques, les oppositions et les intérêts particuliers lésés, restent unis dans l'histoire et demeurent les grands artisans de la sécurité et de la grandeur françaises.

Maximilien de Belleforière a expié durement, plus que d'autres (110), et pour d'autres coupables des négligences, des désobéissances, des complots qui avaient amené l'invasion. Sa condamnation, motivée par la reddition de Corbie malgré l'ordre exprès du Roi, avait été aussi postulée, en ces temps tragiques pour la France, par la nécessité de rétablir la discipline militaire et de mettre un terme aux murmures contre le pouvoir central. Voulant tuer l'esprit de défaitisme qui ravageait la nation, la sévérité de l'autorité royale avait provoqué les sursauts de résistance et d'offensive, ce qui n'avait pas empêché le public de se

---

(110) Richelieu poursuivit l'exécution rigoureuse de l'arrêt de condamnation frappant Belleforière tandis que pour d'autres frappés des mêmes peines celles-ci demeurèrent sans suite. « On n'abattit point, par exemple, les maisons de certains, puisque l'ancien château de Vardes, qui appartenait au baron du Bec, subsiste encore : leur postérité ne fut point traitée dans la suite comme roturière ; leurs biens mêmes furent rendus à leurs familles ; il n'y eut personne de puni pour avoir favorisé leur évasion. Si ce dernier article eût été exécuté à la rigueur on auroit pu déclarer le duc de S. Simon criminel de lese-Majesté... Le cardinal avoit empêché que les informations faites sur la marche du courrier qu'il avoit envoyé au marquis de S. Simon, ne fussent jointes au procès, quoique le roi l'eût ordonné. Ce ministre ne vouloit pas perdre entièrement le duc de S. Simon, qui lui avoit rendu de si grands services à la journée *des Duppes* : mais il ne crut pas devoir porter la reconnaissance jusqu'à laisser plus longtemps auprès du roi un favori qui lui faisoit ombrage, et dont il s'étoit fait un ennemi en poursuivant le sieur de S. Léger... Le roi commençoit à se dégoûter de son favori, depuis que le cardinal lui avoit fait entendre qu'il falloit que S. Simon fût bien peu attaché à sa personne, puisque, malgré toutes les grâces dont il l'avoit comblé, il préféroit la réputation de son oncle aux intérêts de Sa Majesté et à ceux de l'Etat. (P. DANIEL. *Histoire de France.* Tome XIV, pp. 758-759). Au reste l'opposition du cardinal s'expliquait en outre par le fait qu'il avait été « difficile que S. Simon justifiât la conduite de S. Léger sans dire au Roi que son premier ministre cherchoit à le tromper par de faux rapports pour rejetter sur les autres une faute que l'on ne devoit imputer qu'à sa négligence » (p. 766).

réserver dans son opinion sur les responsabilités profondes (111).

Balayant les incuries et les intrigues, les négligences et les manques de préparation, un grand souffle de confiance en elle-même avait ranimé la Patrie. La perte de Corbie, le 15 août 1636, avait engendré la désillusion et la panique ; mais, comme le constate le P. Daniel, « le siège de Corbie avait donné au Cardinal de Richelieu le temps de se reconnaître », et Hanotaux ajoute : « Si Paris a été manqué par l'envahisseur, peu importe que Corbie ait été prise ». L'armée formée sous les murs de Paris avait grossi de jour en jour. les renforts avaient afflué montant vers la Somme. La reprise de Corbie, le 14 novembre 1636, avait consacré les efforts de la volonté nationale ; la France, comme dit Bainville, avait donné une fois encore une preuve de sa solidité. Aussi paradoxal que cela paraisse à première vue, l'historien n'est-il pas souvent obligé de reconnaître que les fautes, même justement punies à leur heure, par les conséquences qu'elles provoquent, servent parfois les intérêts supérieurs du Pays ? « Les grandes époques de l'histoire ne sont pas des heures de quiétude et d'agrément. Ce sont au contraire des temps de luttes, d'angoisses d'ordre politique et moral » (112).

M.-H. GUERVIN.

---

(111) Le P. DANIEL, dans son « *Histoire de France* », note ainsi les réactions de l'opinion devant ces jugements : « On eut beau flétrir par des arrêts (les Gouverneurs de La Capelle et du Catelet, le marquis de Soyécourt qui avait commandé à Corbie), le jugement du public leur fut plus favorable que celui du Conseil de Guerre : leur nom et leur famille ne furent point déshonorés ; on ne les regarda point comme des lâches ni comme des traîtres ; on connaissoit le mauvais état des places où ils commandoient, la foiblesse et le découragement de leurs garnisons, les forces supérieures des ennemis qui les assiégeoient. Ceux qui vouloient les justifier disoient qu'un gouverneur de place n'étoit point obligé en honneur à soutenir un assaut, lorsqu'il étoit évidemment hors d'état de repousser l'ennemi, et que la résistance ne pouvoit aboutir qu'à faire passer toute sa garnison au fil de l'épée et à le mettre lui-même en danger d'être pendu ». (*H. de F.*, tome XIV, pp. 758-759).

(112) Général WEYGAND. *Discours prononcé, le 29 octobre 1953, à l'Académie Française.*

A propos de l'année de Corbie

Une lettre de Vincent Voiture

Dans sa lettre à Monsieur *** (ennemi de Richelieu et de sa politique), écrite « après que la ville de Corbie eut été reprise sur les Espagnols par l'Armée du Roi », datée de Paris, ce 25 décembre 1636, Voiture (1) donne, non seulement une appréciation sur l'œuvre du Cardinal de Richelieu (citée par M. Ch. de Favernay, page 693), mais fournit aussi des renseignements précis, donc précieux, sur la force des armées ennemies, et — remarque importante venant confirmer la note 76, page 667 — sur les travaux effectués par les Espagnols pour mettre en état et renforcer les fortifications de Corbie après la capitulation de la ville le 15 août 1636.

« Je vous avoue que j'aime à me venger, et qu'après avoir souffert durant deux mois que vous vous soyez moqué de la bonne espérance que j'avais de nos affaires, vous en avoir ouï condamner la conduite par les évènements, et vous avoir vu triompher des victoires de nos ennemis, je suis bien aise de vous mander que nous avons repris Corbie. Cette nouvelle vous étonnera sans doute, aussi bien que toute l'Europe, et vous trouverez étrange que ces gens que vous tenez si sages, et qui ont particulièrement cet avantage sur nous, de bien garder ce qu'ils ont gagné, aient laissé reprendre une place sur laquelle on pouvait juger que tomberait tout l'effort de cette guerre, et qui étant conservée, ou étant reprise, devait donner pour cette année le prix et l'honneur des armes, à l'un ou à l'autre parti. Cependant nous en sommes les maîtres, ceux que l'on avait jeté dedans ont été bien aise que le Roi leur ait permis d'en sortir, et ont quitté avec joie *ces bastions qu'ils avaient élevés*, et sous lesquels il semblait qu'ils se voulussent enterrer. Considérez donc, je vous prie, quelle a été la fin de cette expédition qui a tant fait de bruit.

« Il y avait trois ans que nos ennemis méditaient ce dessein et qu'ils nous menaçaient de cet orage. L'Espagne et l'Allemagne avaient fait pour cela leurs derniers efforts, *l'Empereur y avait envoyé ses meilleurs chefs et sa meilleure cavalerie, l'armée des*

(1) Vincent Voiture, né à Amiens (1598-1648). Cf. *Les œuvres de Monsieur de Voiture.* Lettres. LXXIV. A Paris, chez Augustin Courbé. M. DC. L. Avec privilège du Roy.

Flandres avait donné toutes ses meilleures troupes. Il se forme de cela une armée de vingt-cinq mille chevaux, de quinze mille hommes de pied, et de quarante canons. Cette nuée grosse de foudres et d'éclairs, vient fondre *sur la Picardie, qu'elle trouve à découvert, toutes nos armes étant occupées ailleurs.* Ils prennent d'abord La Capelle et Le Catelet ; *ils attaquent et prennent Corbie en neuf jours.* Les voilà maîtres de la rivière, ils la passent, ils ravagent tout ce qui est entre la Somme et l'Oise, et tant que personne ne leur résiste, ils tiennent courageusement la campagne, ils tuent nos paysans et brûlent nos villages. Mais sur le premier bruit qui leur vient que Monsieur s'avance avec une armée et que le Roi le suit de près, ils se retirent, ils se retranchent derrière Corbie, et quand ils apprennent que l'on ne s'arrête point, et que l'on marche à eux tête baissée, nos conquérants abandonnent leurs retranchements. Ces peuples si braves et si belliqueux, et que vous dites qui sont nés pour commander à tous les autres, fuient devant une armée qu'ils disaient être composée de nos cochers et de nos laquais, et ces gens si déterminés qui devaient percer la France jusques aux Pyrénées, qui menaçaient de piller Paris et d'y venir reprendre, jusques dans Notre-Dame, les drapeaux de la bataille d'Avain, nous permettent de faire la circonvallation d'une place qui leur est si importante... Voilà où se sont terminées les bravades de Piccolomini... De sorte, Monsieur, que, hors La Capelle et Le Catelet, qui sont de nulle considération, *tout le fruit qu'a produit cette grande et victorieuse armée, a été de prendre Corbie, pour la rendre et pour la remettre entre les mains du Roi avec une contrescarpe, trois bastions et trois demi-lunes qu'elle n'avait point. S'ils avaient pris encore dix autres de nos places, avec un pareil succès, notre frontière en serait en meilleur état, et ils l'auraient mieux fortifiée que ceux qui jusques ici en ont eu la commission* ».

Voiture se fait ensuite l'écho des propos défaitistes lancés contre la levée de troupes par le Roi et le Cardinal en vue de la reprise de Corbie et de l'offensive : « victimes que l'on allait immoler aux ennemis ; armée devant se fondre aux premières pluies et qui se disloquerait au premier aspect des troupes espagnoles ». Propos défaitistes contre le siège de Corbie lui-même qui allait être entrepris, les Espagnols, disait-on, ayant tout accumulé pour un siège d'au moins trois ans : or, hommes, vivres et munitions.

Puis Voiture « prend son temps pour dire ce qu'il pense du Cardinal » (page 693). En plusieurs pages, il trace l'historique des événements ayant précédé l'invasion de la France ; il évoque les jours sombres, les revers, les révoltes de paysans, — « tout le monde prend l'alarme et la capitale ville du Royaume est en effroi », — les oppositions au Cardinal, — « la France et l'Espagne,

par manière de dire, sont conjurées contre lui seul ». — Voiture rend hommage au Cardinal, « qui n'a pas perdu la Tramontane durant la tempête » et qui dirigeant « le grand vaisseau » « a toujours tenu le gouvernail d'une main et la boussole de l'autre ».

Enfin Voiture demande à son correspondant de quitter l'opposition et de se rallier au Cardinal, « qui rendra cet Etat le plus florissant de tous après l'avoir rendu le plus redoutable ». Richelieu sait « que les lauriers sont des plantes infertiles, qui ne donnent au plus que de l'ombre, et qui ne valent pas les moissons et les fruits dont la paix est couronnée ». Et Voiture conclut : « Que si vous voulez demeurer dans votre opinion, je n'entreprends pas de vous l'arracher par force, mais aussi ne soyez pas si injuste que de trouver mauvais que j'aie défendu la mienne, et je vous promets que je lirai volontiers tout ce que vous m'écrirez quand les Espagnols auront repris Corbie ».

Au temps de Richelieu [1]

Le P. Daniel porte, dans son *Histoire de France*, un juge ment d'ensemble sur le règne de Louis XIII :

« Si l'autorité, presque sans bornes, que Louis XIII laissa, pour ainsi dire, usurper au cardinal de Richelieu, fit la gloire de son règne, elle obscurcit en même temps le mérite de sa personne. On ne le regarda jamais comme un grand roi, parce qu'il avait un grand ministre ; cependant la fermeté inébranlable à le soutenir contre sa propre inclination, est une mesure de sagesse, de discernement, et peut-être de grandeur d'âme qui fait honneur à sa mémoire. Il n'était pas aveugle sur les défauts de son ministre : mais il aimait mieux les souffrir, que de se priver des avantages qu'il retirait de ses talents ; content de lui faire sentir de temps en temps qu'il était son maître, il cédait presque toujours à la supériorité de ses lumières, et ceux même qui l'accusent de n'avoir fait aucun usage de l'autorité royale qui lui appartenait, sont obligés de reconnaître que c'est par son règne qu'elle a été le plus solidement établie, parce qu'il sut au moins la confier à l'homme du monde le plus capable de la faire respecter » (2). Louis XIII et Richelieu restent en effet étroitement unis dans l'histoire.

Mais si les historiens de nos jours reconnaissent que Louis XIII avait, « avec une force surprenante, foi dans sa mission royale et une belle volonté » (3), ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui ne trouvent pas en sa personnalité de « qualités éblouissantes », et insistent sur la contrainte imposée à sa nature dans son éducation, sur sa nervosité exaspérée, sur sa très vive sensibilité, « la moindre de ses passions saisissait son cœur et troublait toute l'économie de sa personne » (4). Néanmoins Louis XIII, avec des moyens ordinaires, était fort loin d'être dépourvu de savoir, et son bon sens, qui était grand, le rendait prêt à apprécier

---

(1) Quelques échos de la réponse faite à Mgr Guervin, lors de sa réception à l'Académie d'Amiens, par M. Ch. de Favernay, secrétaire perpétuel de cette Académie.

(2) P. Daniel. *Histoire de France*. Tome XV, p. 616.

(3) Victor-L. Tapié. *La France de Louis XIII et de Richelieu*. Livre Ier. Chap. III.

(4) Richelieu. *Testament Politique*. Ed. André, p. 266.
Corrado Fatta. *Esprit de Saint-Simon* (Correa. 1954). Appendice I : Saint-Simon et Louis XIII, p. 221 à p. 236.

la haute intelligence du cardinal et à reconnaître en lui le meilleur serviteur de sa cause et de la patrie (1).

Richelieu, prêtre, soldat et politique, met son intelligence supérieure, son ambition de grandeur, sa ténacité de volonté à poursuivre le but visé — et ce en matant son corps surmené et malade — au service de la Monarchie et de la France. Sa haute figure émerge et domine la première moitié du siècle. La France est à la fois celle de Louis XIII et de Richelieu : deux âmes faisaient face aux difficultés, aux crises multiples de l'époque, luttant contre elles et donnant le coup de barre, parfois rude, mais nécessaire.

Que le Cardinal, en qui ses détracteurs eux-mêmes voient un remarquable constructeur, ait apparu juste à un moment, l'un des plus troubles de notre Histoire, pour mettre sa grande intelligence et l'ambition patriotique dont il était animé au service de son pays, cela démontre la qualité de notre terre élue, la terre française, qui en cette circonstance comme tant d'autres fois, a produit l'homme nécessaire au moment où l'on avait besoin de ses dons exceptionnels pour rétablir une situation quasi désespérée.

Homme d'épée par goût, mais nanti à vingt-deux ans, par raison, de l'évêché-bénéfice de Luçon, qui avait été dévolu à sa famille (2), Richelieu allait devenir, au faite

---

(1) Cf. Ch. ROMAIN. *Louis XIII*. Ch. III. (Hachette, 1942). — Jean d'ELBÉE. *Le mystère de Louis XIII* (H. Lardanchet, 1943), spécialement les chap. La leçon de Richelieu et Richelieu.

« Richelieu s'était imposé par sa valeur évidente, dominatrice. Le roi l'avait admise, par la force des choses, puis l'avait reconnue, par raison, puis, enfin, y avait adhéré, par sentiment, après s'être rendu compte, avec cette connaissance des hommes que les rois possèdent encore plus que les prêtres, parce qu'elle est atavique en eux, que ce serviteur qu'il avait d'abord mal jugé, qu'il avait pris pour un passionné, pour un ambitieux ordinaire, n'avait qu'une seule passion et qu'une seule ambition : la grandeur morale et la puissance matérielle de l'Etat » (pp. 115 et 116).

Louis XIII ne manquait pas non plus de volonté : « Je vous défends d'être mes tuteurs en vous mêlant des affaires de l'Etat », dit-il aux parlementaires qui, en 1636, prétendaient contrôler son autorité. « Des remèdes faibles n'en sont pas à un mal pressant », déclare-t-il en imposant l'offensive et l'initiative. Et pour lui-même il ne regarde jamais à la peine.

(2) Les revenus de l'Evêché de Luçon avaient été attribués par Henri III au grand prévôt François du Plessis et à sa famille. Le siège étant depuis longtemps sans titulaire, le Chapitre menaça Madame de Richelieu d'un procès en restitution de rente. Un conseil de famille décida alors que le second fils Alphonse entrerait dans les Ordres en vue d'occuper plus tard le siège épiscopal de Luçon, mais celui-ci entra chez les Chartreux. Un revenu de dix-huit mille livres allait-il échapper aux Richelieu ? M[me] de Richelieu fit comprendre à son plus jeune fils, qui atteignait ses dix-sept ans, ce que la famille attendait de lui. « Que la volonté de Dieu soit faite ! écrivit alors Richelieu. J'accepterai tout pour le bien de l'Eglise et la gloire de notre nom ! » Il fit sa philosophie,

du pouvoir, l'homme le plus apte à gérer, avec la liberté d'esprit nécessaire, les affaires publiques de la France. Son caractère d'homme d'Eglise ne desservait ni lui ni son pays à une époque où tous les problèmes trouvaient leur sens et leur solution dans le sentiment religieux général.

L'Eglise, en effet, qui au moyen-âge avait été lumière, réconfort et progrès, exerçait toujours ses directives et dirigeait les consciences par la culture donnée à ses clercs, qui, eux, avaient pour mission de la dispenser dans le peuple. A la différence de notre temps où le spirituel et le temporel sont séparés, le spirituel alors, par la force des coutumes, imprégnait et inspirait toutes les réalités de l'Etat.

Ce qui ne veut pas dire que Richelieu ministre ait péché par manque d'indépendance. Il en fera preuve au contraire avec véhémence à l'égard du parti ultramontain et du Pape (1), quand il s'agira de tenir tête à la très chrétienne

---

sa théologie : le 17 avril 1607 il était sacré évêque. Il avait vingt-deux ans. (Cf. Lt-Colonel H. CARRÉ. *La jeunesse et la marche au pouvoir de Richelieu*. Grasset, 1944. Gabriel HANOTAUX. *Histoire du cardinal de Richelieu*. Tome Ier. *La jeunesse de Richelieu*).

(1) Sur les relations du cardinal de Richelieu avec Rome, Cf. les ouvrages du P. DANIEL et de HANOTAUX - DUC DE LA FORCE. Cf. aussi Chanoine MARTIMORT. *Le Gallicanisme de Bossuet* (Ed. du Cerf, 1953). *Introduction* : *Le Gallicanisme à la mort de Richelieu*. La Bibliographie est abondante et précieuse. L'auteur se montre assez sévère sur les agissements de Richelieu vis-à-vis de Rome comme sur Louis XIII lui-même qu'il déclare « dépourvu de personnalité et envoûté par son Premier Ministre » : « La menace du schisme, écrit-il, est un épouvantail contre Rome, l'accessoire le plus théâtral des magasins de la diplomatie française. On le brandit dans les cas plus difficiles, quand les autres moyens ont échoué, quand les indults réclamés sont trop exorbitants et que la Curie semble plus intransigeante... Et si la crise de 1640 paraît avoir été la plus grave, il faut n'y voir quand même qu'un immense chantage : c'est probablement Richelieu lui-même qui a provoqué la tempête autour de l'*Optatus Gallus*, afin que Rome fut amenée à choisir de deux mots le moindre, et à accorder enfin au Cardinal le titre de Légat perpétuel dont il rêvait depuis dix ans ».

« *Qui sont les Ultramontains — en latin transmontani ou transalpini* ? Ce sont en principe les « canonistes italiens » qui « ont écrit sur la puissance ecclésiastique », c'est-à-dire sur la hiérarchie de l'Eglise et sur les modalités de son gouvernement. Plus précisément, ce sont tous les auteurs (et leurs partisans) qui se proposent d'exalter sans cesse la grandeur du Saint-Siège, de lui assurer des prérogatives de plus en plus étendues. Ils sont généralement italiens, mais depuis le Concile de Trente, ils peuvent être aussi bien espagnols ou flamands : en tout cas ils sont au service de la Cour Romaine. Ils avouent eux-mêmes se heurter, sinon à des censures de la Faculté de Théologie de Paris, tout au moins au sentiment d'auteurs français qui se font de l'Eglise une image complètement différente de la leur... La dispute se situe autour de deux formules de droit canonique, que l'on accepte plus ou moins quand on parle de Siège Apostolique : *episcopus universalis*, *plenitudo potestatis*, et autour de quelques questions dont les trois plus importantes sont de savoir quelle est dans l'Eglise l'autorité doctrinale définitive et infaillible, si le pape est supérieur aux conciles généraux, s'il peut déposer les rois ». (Cf. Ch. MARTIMORT. *Le Gallicanisme de Bossuet*. Introduction, pp. 15 et 16).

maison de Habsbourg menaçante pour la sécurité de son pays. C'est pour avoir mené pendant plus de dix-huit années cette politique inspirée par le gallicanisme (1) le plus déterminé que cet homme d'Eglise figurera toujours dans la pure lignée de nos hommes d'Etat, ayant été un des premiers sans doute, par ses actes publics, à donner, lui homme de très grande foi, un sens objectif et laïc à la notion de patrie, il reste à jamais un novateur.

La lutte engagée s'avérait ardue : guerre contre les protestants, maîtres de cent cinquante places fortes, Etat dans l'Etat ; guerre contre les princes en rébellion ; guerre tout court contre l'étranger, c'était là une tâche incroyablement complexe et lourde, dont le ministre avait défini le programme peu après son entrée en charge en 1624 quand il avait dit à Louis XIII : « Je mourrai content voyant l'orgueil de l'Espagne abattu, les huguenots domptés, toutes les factions dissipées, la paix établie dans le royaume, une union étroite dans votre maison, et votre nom glorieux par tout le monde ».

Ce n'était pas une gageure. Sa mission, Richelieu l'accomplit. Et quand le curé de Saint-Eustache, le 2 décembre 1642, s'approchant du lit du ministre agonisant lui demanda s'il pardonnait à ses ennemis, les dernières paroles du Cardinal défaillant furent à ce moment suprême assez fortes pour marquer l'obsession qui avait été celle de toute sa vie : « Je n'en ai jamais eu d'autres que ceux de l'Etat ». La patrie bien bornée, la chose publique primant tout, le salut de l'Etat, c'est à cet idéal que Richelieu avait consacré jusqu'au dernier souffle toutes les forces de son être pourtant bien miné par la maladie et par la souffrance.

---

(1) « A cette date, qu'est-ce que *le Gallicanisme* ? Notons-le, le mot n'existe pas... On devra attendre le XIXe siècle, mais à ce moment-là on entendra par gallicanisme la doctrine de la Déclaration du Clergé de France de 1682, jugée à la lumière de tous les événements survenus depuis, au XVIIIe siècle et dans l'atmosphère des polémiques qui préparaient le Concile du Vatican... On ne dit pas gallicanisme, parce qu'il n'y a pas là de système susceptible d'être enfermé dans des formules précises, un corps cohérent et homogène de doctrines ; il n'y a pas une secte, caractérisée par une profession de foi ou par la rupture avec la communion catholique. Il y a divers courants d'opposition au Saint-Siège, différents les uns des autres par leur origine, leur ancienneté, leur importance, indépendants dans leur évolution, et que nous devons distinguer. Il y a plusieurs foyers de résistance à l'autorité du pape, et tantôt leurs influences se renforcent, tantôt elles se contrarient... Si le mot de gallicanisme n'est pas dans le vocabulaire du XVIIe siècle, en revanche on parle de *l'Eglise gallicane*. Ce terme ne comporte aucune arrière-pensée : dès la plus vénérable antiquité, il est reconnu que l'Eglise de France constitue un corps, conscient de son unité, possédant ses coutumes et sa discipline, tenant ses assises. (Cf. Ch. MARTIMORT. *Le Gallicanisme de Bossuet*. Introduction, p. 13 et suiv.).

Il laissait la France redressée, les Habsbourg abaissés et humiliés, une armée, une marine créées, la Lorraine, l'Alsace, l'Artois, le Roussillon, la Savoie, Pignerol, conquis ou occupés. La France exerçait son influence au Canada, aux Antilles, au Sénégal, à Madagascar. Richelieu avait tenu sa promesse de rétablir et de fortifier l'autorité royale au dedans et au dehors. La France et la monarchie des Bourbons se révélaient enfin solides.

Dès le 25 décembre 1636, Voiture écrivait cette page (1) que des historiens trouvent insuffisamment rappelée et qu'ils regardent comme un des plus beaux raccourcis que l'on ait écrit de l'œuvre du Cardinal (2).

« Je ne suis pas de ceux qui, ayant dessein de convertir des éloges en brevets, font des miracles de toutes les actions de M. le Cardinal, portent ses louanges au-delà de ce que peuvent et doivent aller celles des hommes, et, à force de vouloir trop faire croire de bien de lui, n'en disent que des choses incroyables ; mais aussi n'ai-je pas cette basse malignité de haïr un homme à cause qu'il est au-dessus des autres, et je ne me laisse pas non plus emporter aux affections ni aux haines publiques, que je sais être quasi toujours fort injustes. Je le considère avec un jugement que la passion ne fait pencher ni d'un côté ni d'un autre, et je le vois des mêmes yeux dont la postérité le verra. Mais lorsque, dans deux cents ans, ceux qui viendront après nous liront en notre histoire que le cardinal de Richelieu a démoli La Rochelle, abattu l'hérésie, et que, par un seul traité, comme par un coup de rets, il a pris trente ou quarante de ses villes pour une fois ; lorsqu'ils apprendront que, du temps de son ministère, les Anglais ont été battus et chassés, Pignerol conquis, Cazal secouru, toute la Lorraine jointe à cette Couronne, la plus grande partie de l'Alsace mise sous notre pouvoir, les Espagnols défaits à Veillane et à Avain, et qu'ils verront que, tant qu'il a présidé à nos affaires, la France n'a pas un voisin sur lequel elle n'ait gagné des places ou des batailles. S'ils ont quelques gouttes de sang français dans les veines et quelque amour pour la gloire de leur pays, pourront-ils lire ces choses sans s'affectionner à lui, et, à votre avis, l'aimeront-ils ou l'estimeront-ils moins à cause que, de son temps, les rentes sur l'Hôtel de Ville se seront payées en peu plus tard, ou que l'on aura mis quelques nouveaux officiers dans la Chambre des Comptes. Toutes les grandes choses coûtent beaucoup ; les grands efforts abattent et les puissants remèdes affaiblissent. Mais

(1) Lettre à Monsieur *** après que la ville de Corbie eut été reprise sur les Espagnols par l'Armée du Roi, datée du 25 décembre 1636 (*Les œuvres de Monsieur de Voiture*. Lettres. LXXIV).

(2) Après Bainville, Jean d'Elbée dans *Le Mystère de Louis XIII*, p. 222.

si l'on doit regarder les Etats comme immortels, et y considérer les commodités à venir comme présentes, comptons combien cet homme, que l'on dit qui a ruiné la France, lui a épargné de millions, par la seule prise de La Rochelle, laquelle — d'ici à deux mille ans — dans toutes les minorités des rois, dans tous les mécontentements des grands et toutes les occasions de révolte, n'eût pas manqué de se rebeller et nous eût obligé à une éternelle dépense. Ce royaume n'avait que deux sortes d'ennemis qu'il dut craindre, les Huguenots et les Espagnols. M. le cardinal, en entrant dans les affaires, se mit en l'esprit de ruiner tous les deux. Pouvait-il former de plus glorieux ni de plus utiles desseins. Il est venu à bout de l'un, et il n'a pas achevé l'autre... Voyons s'il s'en est fallu beaucoup qu'il n'ait renversé ce grand arbre de la maison d'Autriche, et s'il n'a pas ébranlé jusques aux racines, ce tronc qui, de deux branches, couvre le Septentrion et le Couchant, et qui donne de l'ombrage au reste de la terre... »

Comment ne pas s'arrêter encore devant le paradoxe de cette politique si personnelle et réaliste du Cardinal, audacieux au point de s'attaquer, lui catholique et prince de l'Eglise, à la catholique Espagne qui, toute puissante alors, enserrait la France et menaçait sa sécurité ; plus encore, au point de prendre ses points d'appui, lui le vainqueur de la Rochelle protestante, sur les Huguenots d'Allemagne, adversaires chez eux de leurs congénères catholiques.

C'est que la lutte menée par Richelieu ne fut pas d'ordre religieux. Son combat, inspiré par le plus pur patriotisme fut un combat français (1).

Et si le moyen de gouvernement dont il usa pour faire triompher ses desseins fut la dictature, il faut convenir que c'est à elle, à sa rigueur et à sa continuité que la politique du Cardinal dut son succès, par la consécration de la

---

(1) M. le Professeur Tapié a souligné dans sa conférence du 22 mai 1954 à la Société d'Etude du XVIIe siècle que Richelieu avait fait la guerre aux Protestants français et le siège de la Rochelle, non pas tant pour une raison religieuse que pour une raison politique. La Rochelle formait une manière de république municipale qui, malgré une intention générale de fidélité au Roi, s'opposait aux desseins du Cardinal, quand celui-ci prétendait reprendre la pleine maîtrise des côtes de l'Atlantique. Les privilèges des protestants dans le royaume étaient aussi des obstacles à l'extension de l'absolutisme.

Cf. Jean CANU. *Louis XIII et Richelieu*. Politique nationale ou politique catholique ? p. 175 (A. Fayard. 1944).

Georges PAGÈS. *Naissance du Grand Siècle*. L'œuvre de Richelieu, p. 138 et suiv. (Hachette. 1948).

Philippe ERLANGER. *Louis XIII* (Gallimard. 1946). « Louis XIII tint à consulter l'Eglise sur les dangers spirituels du pacte qui le liait aux hérétiques. Il fut très réconforté lorsque les docteurs jésuites lui fournirent d'excellentes raisons d'apaiser sa conscience » (pp. 229-230).

suprématie de l'Etat sur les entreprises des factions et par le retour à l'ordre.

Aux résistances déchaînées qu'on imagine, on sait quelles réponses suivirent, exemplaires et retentissantes. A la chance, à son étoile, plutôt qu'à ces sanctions, Richelieu dut sans doute, non pas de décourager des adversaires tenaces, du moins d'avoir la vie sauve.

Ce fut, entre autres conjurations, à Amiens, en 1636, pendant le siège précédant la reprise de Corbie par l'armée française, la tentative d'assassinat du Cardinal. Celui-ci en ayant eu vent après coup, on reste étonné que le châtiment n'ait pas suivi et l'énigme demeure.

Le cadre : Amiens et le « Logis du Roi », lequel abritait le Cardinal pendant ce siège de Corbie, avaient été retenus en raison du retour du Roi chaque soir à Démuin, où il avait son quartier général. Ce jour donc d'octobre 1636, le roi étant remonté en carrosse, les conjurés, qui ont, quelques moments auparavant, affirmé encore leur détermination de tuer Richelieu, l'entourent au bas du perron du « Logis du Roi ». Le coup allait être porté, par lequel des criminels ? Ils étaient cinq, Gaston d'Orléans, les comtes de Soissons et de Montrésor, Campion et Vancarville, chacun préférant peut-être en son for intérieur n'être pas le meurtrier... quand soudain Gaston d'Orléans fait volte-face, se détache du groupe et remonte précipitamment les degrés du perron pour disparaître dans l'intérieur du Logis. Montrésor le suit en hâte, le relance, le presse de donner le signal, vainement. Il obtient des paroles confuses ; on ne veut plus ni « commander » le coup, ni « l'entreprendre ».

« Peur, lâcheté, remords ? L'attitude du chef des conjurés décontenance les complices ; le Cardinal venait une fois de plus d'échapper à la mort !

. . . .

Ce n'est pas un des moindres problèmes de la psychologie historique que cette opposition étrange entre le caractère de Louis XIII et celui de Gaston d'Orléans (1). Si nous

---

(1) Gaston, Jean-Baptiste d'Orléans, frère de Louis XIII, né le 25 avril 1608, mort le 2 février 1660. Tout le ministère de Richelieu, on le sait, fut employé à surveiller, à déjouer et à punir les complots des Grands ; à leur tête on était toujours sûr de trouver Gaston d'Orléans, sinon comme chef, du moins comme drapeau. Le Cardinal de Richelieu a tracé en peu de mots le portrait de Gaston : « Il entra, dit-il, dans toutes les affaires, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux qui l'entraînaient ; et il sortit toujours avec honte, parce qu'il

songeons à celle qui exista plus tard entre le caractère de Louis XIV et celui de son frère, ne nous demanderons-nous pas si l'institution royale, plus que la nature, ne déterminait pas chez chacun des membres de la famille royale, selon sa situation, instincts, sentiments et comportement ?...

Ch. DE FAVERNAY.

---

n'avait pas le courage de les soutenir ». Et de fait, la vie de Gaston fut composée d'une part de conspirations et de trahisons, d'autre part de soumissions et de capitulations ; non seulement il allait jusqu'à abandonner, mais même à charger ses complices.

A la mort de Louis XIII, Gaston fut nommé lieutenant général du royaume et il se réhabilita quelque peu par ses trois campagnes de 1644, 1645 et 1646 pendant lesquelles il prit aux Espagnols plusieurs places importantes, mais il joua un rôle déplorable pendant la Fronde, où il fut constamment, comme sous le règne précédent, le jouet des partis, qui tous voulurent s'appuyer sur son nom. (Cf. *Nouvelle Biographie Générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, publiée par Firmin Didot frères sous la direction du Dr HOEFER. Tome 38e. Paris. M. DCCC. LXII).

LA COUR DE LOUIS XIV
A FONTAINEBLEAU

UN grand et beau tableau du Musée Historique de Fontainebleau [1] montre l'ensemble complexe de ce palais, du parc et de la ville, et au premier plan la chasse de Louis XIV et de sa suite. Devant le spectacle offert par la résidence royale, on se demande comment s'organisait en un lieu si vaste la vie quotidienne du monde infini qu'était la cour?

A maintes reprises en effet, depuis Saint-Simon, les historiens ont décrit la « mécanique » qui réglait la vie de Versailles. Mais il est une autre « mécanique » dont on parle imprécisément, car elle se déploie non pas sur le devant de la scène, dans la représentation splendide du théâtre, mais dans les coulisses et l'élaboration de la pièce. Cette parade perpétuelle du souverain et de son entourage ne doit son succès qu'à une abondance d'« officiers », de serviteurs et de simples employés répartis en trois grands services, au caractère de plus en plus administratif à mesure que le règne s'avance: les Bâtiments du Roi, le Garde-Meuble [2], les Menus Plaisirs. Mieux encore que l'existence journalière à Versailles, les multiples déplacements du roi font saisir sur le vif comment s'organisait, puis se déroulait la vie de l'univers à part dont il était le centre. Des diverses résidences, Fontainebleau, le plus clairement peut-être, permet de démonter le mécanisme du déplacement royal. S'il a peu construit dans ce château,

---

(1) La croyance générale donne cette peinture à Van der Meulen. Les jardins et les bâtiments présentent un état bien postérieur à la mort de l'artiste, qui ne peut, selon nous, avoir fait le tableau. Le véritable auteur est Martin le Jeune, ainsi que nous le montrons dans une étude en préparation.

(2) Il faut distinguer le *Garde-Meuble* en tant qu'administration, le « *garde-meuble* », commis chargé du soin du mobilier et de certains objets d'art de la Couronne, et le *garde-meuble*, magasin où ceux-ci étaient entreposés.

Louis XIV y est venu souvent et demeuré longuement [3]. Il y donna quelques-unes des plus belles fêtes de « la jeune cour » en 1661 et 1664 ; en 1679, il y célébra avec un faste extraordinaire le mariage par procuration de Marie-Louise d'Orléans avec Charles II d'Espagne ; après cette date, la cour chaque année s'installe pour plusieurs semaines à la saison des chasses, inaugurant une tradition qui ne sera pas moins chère à Louis XV qu'à son aïeul.

I. - Les préparatifs du séjour royal

Les trois grands services administratifs concourent à l'organisation du séjour, mais les préparatifs sont spécialement à la charge de la Surintendance puis Direction des Bâtiments, et du Garde-Meuble. La première entretient le château, ses dépendances et le parc, et s'occupe même de la forêt, pendant les longs mois d'absence de la cour ; elle exécute soit les rares travaux d'importance ordonnés par Louis XIV, soit les multiples petites réparations des logements. Le second tend les tapisseries et dispose le mobilier. Le rôle des Menus Plaisirs est plus important pendant le séjour lui-même : ils assurent, sous la direction du premier gentilhomme de la chambre en exercice, le succès des fêtes.

Le roi demeure à Fontainebleau un mois environ au minimum, rarement plus de deux à trois mois. Tout le reste du temps, bâtiments et jardins sont confiés au personnel chargé de l'entretien ordinaire : ils gardent les lieux et les maintiennent en état. A ces « officiers » les Comptes des Bâtiments, depuis très longtemps, consacrent chaque année un chapître entier. Prenons l'exemple de 1672 [4]. En tête, nous lisons :

---

[3] Les dates des séjours royaux sont données par Eug. Thoison, *Les séjours des rois de France dans le Gâtinais*, Paris, 1888.

[4] J. Guiffrey, *Comptes des Bâtiments sous le règne de Louis XIV*, 5 vol., Paris, 1881 ; t. I, col. 582-586. Sur Saint-Herem et sa famille, voir Saint-Simon, *Mémoires*, édit. Boislisle, t. III, p. 219-220 ; t. IX, p. 63-67, 376-378 et t. XXIV, p. 98. Sur les « officiers » du palais, voir A. de Maricourt, *En marge de notre Histoire*,

« Au s^{r} marquis de Saint Herem, capitaine et concierge dud. Chasteau, pour ses gages, la somme de 3800^{ll}, outre 1200^{ll} employez dans l'estat des bois de S.M., de la maîtrise de Melun et de Fontainebleau ». Colbert, comme « Surintendant et ordonnateur général », touche aussi 3.800 livres.

Les fonctions des « officiers » inférieurs, pourtant plus modestes, nous retiendront davantage. La veuve « de Bray » et Nicolas Poiret sont inscrits pour 800 livres chacun ; la première est chargée de « la moitié de l'entretenement du grand parterre du Roy, anciennement appelé le Tybre, nouvellement refait et planté de neuf, pour la tonture des buis des deux carrez d'iceluy du costé de la chaussée, nettoyement desd. carrez, de toutes les allées et terrasses, perrons et palissades plantées et à planter »; c'est naturellement à Poiret que revient le soin de la seconde moitié. Jean Desbouts, qui reçoit 600 livres, s'occupe de « l'entretenement du petit jardin de l'estang, du jardin des Pins, allée des ormes du chenil et alignement des canaux qui font la séparation du parc dans led. chenil... ». Châtillon, chargé du jardin de la Reine et des orangers, est payé 1.200 livres. Bonaventure Nivelon, pour la même somme, doit non seulement travailler aux jardins, mais fournir le charbon de l'orangerie, raccommoder les caisses et rafraîchir la terre des orangers.

Le cabinet des peintures de Fontainebleau avait longtemps contenu les plus célèbres œuvres des collection royales. Le château, sous Louis XIV, demeurait riche encore, et l'entretien des tableaux est expliqué par la mention de compte suivante : « A JEAN DUBOIS, peintre, ayant le soin et nettoyement des peintures, tant à fresque qu'à huille, anciennes et modernes, dans les salles, galleries, chambres, cabinets dud. chasteau, la somme de 600^{ll} pour ses appointemens de la présente année, à la charge de restablir ceux qui sont gastez et nettoyer les bordures des tableaux, et de fournir le bois, charbon et fagots

---

Paris, 1905 ; III, *Un monde disparu : jardiniers et concierges du roi*, p. 41-56. Dans les citations de comptes, le signe «^{ll}» indique les livres, le «^{9}» veut dire « mille », et, naturellement, «^{s}» est mise pour sols et «^{d}» pour deniers.

pour bruler esd. chambres, salles et galeries où sont lesd. tableaux, pour la conservation d'iceux... 600 [11] ».

Voltigeant s'occupait des bateaux (200 livres), Jacques Dorchemer de la Tour avait mission de « monter et prendre soin de l'horloge » (100 l.) et de « distribuer, retirer et garder les clefs de tous les logemens... » (300 l.).

La même famille s'attachait à un petit poste et en faisait son fief pendant plusieurs générations. Ainsi le 8 septembre 1712 « Jean Baptiste Jamin représente qu'il y a plus de 200 ans que ses ancêtres servoient successivement Sa Majesté et les Rois ses prédécesseurs tant en qualité de Controleurs des Bâtimens que de gardesmarteaux dans la forêt de Fontainebleau et de Concierge de la maison de la belle fontaine ». Il suppliait le duc d'Antin « de lui accorder ladite Conciergerie vacante par la mort de ses parents » — il l'obtint en effet [(5)].

Les habitants de Fontainebleau respectaient assez peu les murs du château et les jardins, déposant des immondices çà et là, laissant leurs enfants se baigner dans les bassins, y lavant leur linge et menant les bêtes dans les parterres. Les règlements des 9 mars et 27 octobre 1664, relatifs à l'entretien des bâtiments et du parc, sont répétés ou complétés les 11 mai 1684 et 28 juillet 1692, et ce seul fait en dit long sur la difficulté de leur application pour le personnel des bâtiments[(6)].

L'arrivée de la cour provoquait naturellement dans ce monde restreint une certaine effervescence. C'était le moment de débarrasser les cours de leurs immondices et l'occasion d'endosser les vêtements fournis à quelques-uns, ainsi en 1679 aux jardiniers et fontainiers « un justaucorps muni d'un grand galon » [(7)].

Plus élevés dans l'échelle sociale, plus importants par leur rôle, viennent maintenant les architectes. Sans doute ils n'ont pas, sous Louis XIV à Fontainebleau, exécuté de très grands

---

(5) Arch. Nat. O[1]1083, f° 145 r°.

(6) Art. Nat. O[1]1430, 2, 3, 11, etc..

(7) Bibl. Nat., Cab. des Mss., Mélanges Colbert 304, f° 6 r°-v°, 9 r°. Chaque justaucorps coûte 46 livres.

travaux. On peut seulement mentionner : en 1654, la salle de billard entre la galerie d'Ulysse et la terrasse du pavillon des poëles sur l'Etang ; en 1688, l'escalier dit de François Ier ; en 1697 la déplorable destruction des Bains de François Ier ; en 1700, l'aile neuve, très simple, due à Mansart, le long du bâtiment de la galerie de Diane ; en 1713-1714, la transformation de l'appartement du roi et les changements dans la cour des fontaines (8).

Mais les architectes doivent s'attacher aux multiples modifications que princes et courtisans commandent aux frais du roi à l'administration des Bâtiments. Une idée exacte en sera donnée par un simple exemple, tiré des « Accommodements demandez dans les apartemens du Chateau » pour l'année 1700: « Chez Monsieur le Marquis de Torsy, une cheminée dans le cabinet de Madame, changer la porte et la croisée, faire au dessus de l'appartement une distribution de cloison de planches pour pouvoir y avoir un petit appartement, lambrisser le reste des greniers au dessus de celuy de Monsieur avec un escalier derrière le grand pour y monter, dans le cabinet de Monsieur le Marquis des armoires à la hauteur du lambris en manière de tables pour serrer des portefeüilles, pour ce quatre cens quatorze livres... » (9). Ces arrangements ne furent peut-être pas réalisés. Cette même année 1700, dit Saint-Simon, « commença par une réforme : le Roi déclara qu'il ne feroit plus la dépense des changements que les courtisans feroient dans leurs logements ; il en avoit coûté plus de soixante mille livres depuis Fontainebleau. On croit que Mme de Mailly en fut cause, qui, depuis trois ou quatre ans, avoit fait changer le sien tous les ans. Cela fut plus commode,

(8) F. Herbet, *Le château de Fontainebleau*, Paris, 1937 ; pp. 110, 111, 143, 157, 433 et ss., 134 et ss. - Ch. Terrasse, *Le Château de Fontainebleau*, Paris, 1946, pp. 26-27. Rappelons aussi l'incendie de 1702 qui dévasta l'Orangerie et la galerie des Chevreuils. Nous parlons des transformations chez le roi en 1713-1714, p. 712 et 715.

(9) Les logements des ministres étaient situés dans l'aile septentrionale de la cour du Cheval blanc. Ils sont représentés sur un plan des Arch. des Bâtiments Civils pour le temps de Louvois, Seignelay et « Monsieur Colbert l'ambassadeur » (Colbert de Croissy).

parce qu'avec les gens des bâtiments, on faisoit ce qu'on vouloit chez soi, sans en demander la permission au roi mais, d'autre part, tout fut aux dépens de chacun » (10). La décision de Louis XIV dut susciter quelques difficultés, car le 19 juillet 1708, le Directeur Général des Bâtiments écrivait aux contrôleurs de chaque résidence : « Sa Majesté a été surprise, Mrs, d'apprendre que touttes les menües réparations se fissent à ses dépens dans les logemens qu'elle donne aux Particuliers dans touttes ses Maisons Royalles ; Elle m'a ordonné de faire discontinuer une coutume aussi déraisonnable ; en effet, comment est-il possible que des gens qu'on loge pour rien ne fissent pas les mesmes réparations qu'ils feroient dans des logemens qu'ils loüeroient fort cher... »(11). Le bons sens qui dicte cette lettre, le souci d'économie qui l'inspire sont caractéristiques de l'administration de la Maison du Roi sous Louis XIV : à cette époque, le faste n'empêchait pas une limitation raisonnable de certaines dépenses ; le règne de Louis XV, au contraire, perdra le souvenir des sages principes du temps de Louis XIV.

Un mémoire de J. Hardouin-Mansart au roi, du 1er octobre 1696 — la cour arrivera le 4 — montre le grand architecte en proie à des soucis qui nous paraissent indignes de lui, mais découlaient malheureusement de sa fonction. Il fait poser la nouvelle serrure de la petite garde-robe du souverain par un dénommé Roger, et s'efforce de remédier au mauvais fonctionnement des cheminées de Mme de Maintenon, logée au-dessus de la Porte Dorée : les cheminées trop souvent fumaient dans les résidences royales, et causaient aux architectes de constants ennuis (12).

Entre officiers des Bâtiments et gens du Garde-Meuble, la mésentente était fréquente. Les seconds, pour préserver le

---

(10) Saint-Simon, t. VII, p. 1, et notes.

(11) Arch. Nat. O11098, p. 13.

(12) Bibl. Nat., Cab. des Mss., Nouv. acq. franç. 22936, f° 73 r°, 74 r°. Un profil d'une cheminée de l'appartement de Mme de Maintenon, du 2 sept. 1696, se trouve aux Arch. Nat., N 111 89, Seine-et-Marne, 6.

mobilier, désiraient maintenir les salles fermées ; pour nettoyer les appartements et les vitres, frotter et « mettre en couleur » les planchers, les premiers voulaient les ouvrir. Ils collaboraient pourtant à la bonne organisation du séjour. En 1709, par exemple, les employés des Bâtiments devaient « mettre les serrures des portes d'entrées sur un même passepartout et les nouvelles clefs aux endroits marquez par le Gardemeuble » (13). C'était en réalité à celui-ci que revenait le rôle le plus important dans l'aménagement intérieur.

Ses magasins étaient installés dans le pavillon de la Conciergerie. Le « garde-meuble » du château n'eut pas toujours de titulaire particulier. Après Henri Guillin, Louis Cosquino était en même temps garde-général ; Charles-Lavinio puis Dominique-Léonard Turola, Macé Courcelles et Claude Nérot lui succédèrent. Mais, à la fin du règne, François Drouin était spécialement chargé de Fontainebleau (14).

Selon une habitude plusieurs fois séculaire, princes et seigneurs, au cours des voyages, se faisaient accompagner par le mobilier que l'on transportait à Fontainebleau par portefaix, en bateau et surtout par charrettes. Le bateau régulier de voyageurs de Paris à Valvins ne date peut-être que de 1679 mais bien avant cette date les bagages de la cour étaient acheminés par eau. En 1666, le s^r Despiquets rapporte ainsi les hardes de la maison de la reine (15). En 1678, François Duval, voiturier par eau, se charge des meubles et des gens du duc de Bouillon et du Prieur de Vendôme (16). En 1679, on se servit d'un bateau pour les déménagements à la fin du séjour (17). Le transport par voiture était confié aux garçons

---

(13) Et aussi mettre des tringles selon les indications du Garde-Meuble. Arch. Nat. O¹2322, f° 210 v°.

(14) J. GUIFFREY, *Inventaire général du Mobilier de la Couronne sous Louis XIV*, 2 vol., Paris, 1885-1886, t. I, p. VI Et P. VERLET, *Le Mobilier royal français*, pp. IX-XXIII.

(15) Mél. Colbert 285, f° 51 r°.

(16) Vte DE GROUCHY, *Extraits des minutes des notaires de Fontainebleau* (XVIIe-XVIIIe siècles), dans *Annales Soc. Gâtinais*, 1904, page 323.

(17) Mél. Colbert 302, f° 343 v°-344 r°.

du Garde-Meuble, ou bien l'un de ces derniers, en livrée, accompagnait les convois des voituriers professionnels. Dans les charrettes, au départ, les garçons arrimaient soigneusement les objets, et les protégeaient par des couvertures que les paiements du Trésor de l'Epargne, en 1679 et en 1681, décrivent précisément : faites de toile cirée, fleurdelisées, doublées d'étoffes solides. De véritables convois circulaient de Paris, Saint-Germain et Versailles à Fontainebleau [18]. Les accidents étaient inévitables, mais semble-t-il, assez rares : les transporteurs devaient rembourser les objets perdus ou rompus par leur maladresse. En 1666, dans le seul dessein de préparer l'hôtel d'Albret pour l'ambassadeur de Pologne et des logements pour sa suite, l'on a mené à Fontainebleau « 10 charois chargez et ramené 9 charois dont un a versé par sa pure faute (*sic*) et a cassé un miroir de 2 pi. ½ qu'il doibt payer » [19]. Le danger résidait plutôt dans l'usure lente que provoquaient de légères avaries, souvent répétées, et les déplacements perpétuels par tous les temps ; aussi les gens du Garde-Meuble veillaient-ils à ce que le chargement parvienne à sa destination dans la disposition même du départ. Les commis des toutes puissantes Fermes prétendirent arrêter parfois les convois aux portes de Paris. Rien n'était plus néfaste aux objets qu'une inspection avec ses heurts inévitables et ses manipulations. Du reste, sans parler du retard dans l'acheminement, le principe même d'une visite d'objets appartenant au roi constituait une atteinte au prestige du souverain, et les Fermes durent y renoncer [20].

Les employés du Garde-Meuble ne disposaient que d'un délai restreint pour préparer les appartements. A l'époque des séjours réguliers, l'abondance du mobilier en provenance de Paris et de Versailles, d'une part, l'établissement progressif d'un mobilier fixe au château, d'autre part, rendirent néces-

(18) Mél. Colbert 302, f° 326 v° et 307, f° 24 r°-v°. Et Arch. Nat. 0[1]2985.

(19) 0[1]3304, f° 29 v°

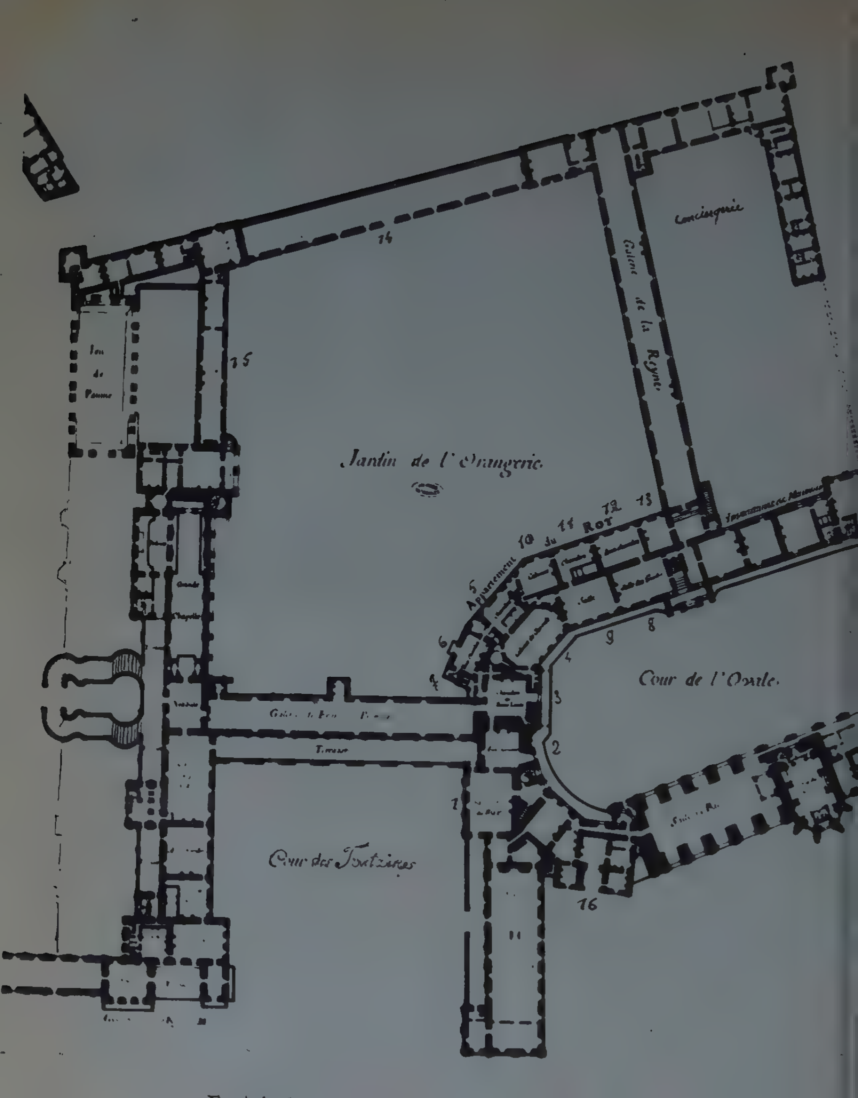
(20) 0[1]3298, 1 bis : « Visitte des voitures du Gardemeuble aux portes de Paris ».



Martin le Jeune
Le château de Fontainebleau

Musée Historique de Fontainebleau

Photo Esparcieux - Fontainebleau



Fontainebleau - Plan Dorbay 1682, 1er étage.
Arch. Nat. - N III 89, Seine-et-Marne.
Photo Société française du microfilm.

La numérotation moderne que nous avons ajoutée s'établit ainsi : *Appartement du Roi* : 1) salle des gardes — 2) antichambre du buffet — 3) chambre ou antichambre de saint Louis — 4) cabinet de Théagène, ou grand cabinet ovale, ou cabinet du roi ; aujourd'hui salle Louis XIII ; la mention du plan : cabinet de Clorinde est une erreur, le cabinet de Clorinde correspond au nº 13 — 5) chambre du roi, aujourd'hui salle du trône — 6) petite chambre, puis premier cabinet, aujourd'hui cabinet du conseil — 7) à cet emplacement, jusqu'en 1714, se trouvent un oratoire, un escalier et l'extrémité du jardin ; de 1714 à 1737 le vestibule de l'antichambre de saint Louis ; après 1737 le cabinet de retraite du roi ; aujourd'hui escalier Peyre. — *Appartement de la Reine* : 8) salle des gardes, aujourd'hui salon des tapisseries — 9) salle, aujourd'hui salon de François Ier — 10) cabinet des empereurs, aujourd'hui emplacement approximatif du boudoir de la reine Marie-Antoinette — 11) chambre — 12) antichambre, aujourd'hui salon de musique — 13) cabinet de Clorinde, aujourd'hui salon des dames d'honneur. Notons encore : 14) Orangerie — 15) galerie

saire la présence permanente d'un « garde-meuble » à Fontainebleau ; les convois partirent de Paris plusieurs jours à l'avance. Jusqu'à la Révolution, du reste, il fallut transporter au palais pour chaque séjour des charrettes entières de tapisseries et de meubles divers.

II. - Le voyage de la Cour

Très différents sont le temps de « la jeune cour » où le roi et les siens sont en déplacement perpétuel, et l'époque des séjours réguliers où Louis XIV venant de Versailles, s'arrêtait à Villeroy, chez le maréchal, ou à Petit-Bourg chez le duc d'Antin. Enceintes, Marie-Thérèse viendra au château en chaise en 1661 [21], et la duchesse de Bourgogne organisera en bateau son voyage de 1706 [22]. Nous citons, d'après le paiement du Trésor de l'Epargne de 1665, la description des carrosses vraisemblablement utilisés par la reine et sa suite aux séjours de 1664 et 1666 :

« ...vingt deux mil deux cens sept livres dix sols IX d.... pour emploier... au paiement, fourniture et façons d'un carrosse du corps et de trois carrosses de suite que Sa mai^{té} a ordonné estre faicts et qui ont esté livrez pour le service de la Reyne, sçavoir à Barbon marchand de soye III^{9} IX^{c} IIII^{xx} XV^{ll} VI^{s} pour son paiement de XLVI aunes de velours de gennes rouge cramoisi pour le carrosse du corps à XXIII^{ll} l'aune, 24 aunes de damas de gennes pour led. carrosse à XIII^{ll}, 8 aunes de taffetas rouge cramoisi à V^{ll} X^{s}, 24 aunes de velours rouge cramoisi de soye cuite pour doubler les cuirs dudit carrosse à XVI^{ll} l'aune, 60 aunes de velours cramoisy pour les carrosses de suite à XX^{ll} l'aune, V aunes de velours rouge cramoisy de gennes pour les revers, à XXIII^{ll} l'aune,

---

(21) Les comptes d'une chaise à porteur pour la reine dans le Trésor de l'Epargne de 1665 (Mél. Colbert 270, f° 29 v°-31 v°) pourraient donner une idée de celle qu'utilisa Marie-Thérèse en 1661.

(22) En 1706, la duchesse de Bourgogne, enceinte, devait venir en bateau : O[1]3308, f° 32 r°-v°, et J. GUIFFREY, *Inv. gén.*, t. II, n° 2007, p. 459. Le voyage fut décommandé.

et 66 aunes de damas de gennes cramoisi pour les rideaux et platfonds desdits trois carrosses à XIII^{ll} l'au. A Hebert marchand drapier, VII^{c} LXXV^{ll} XVII^{s} pour XXIX aunes 3/4 1/2 de drap d'Usseau escarlatte à XIII^{ll} l'aune, 11 aunes 3/4 et demy de drap de Berry pour les platfonds et couvertures de chevaux à X^{ll}, 36 aunes de serge de S^{t}Lo à V^{ll} V^{s} l'aune et 28 aunes de serge de Caen cramoisi à XL^{s} l'aune. A Le Vasseur marchand passementier VIII^{9} IIII^{xx} XVIII^{ll} XI^{s} IX^{d} pour IIII^{xx} IIII aunes 1/2 de molet, 12 aunes de molet double, 60 aunes de frangeon, 160 aunes de passement, et 43 aunes de crespine le tout or et argent pesant ensemble 884 onces 1 gros à IIII^{xx} X^{s} l'once 20 cordons garnis de 40 poires, 20 autres cordons à retrousser les cuirs, dix aunes de frangeon, 8 aunes 3/4 de petite frange pour la housse, le tout d'or et d'argent et soie pesant 214 onces, à IIII^{ll} l'once, L douzaines d'aigu^{tes}, 8 aunes de cordon de chaîne, quatre cordons de botes d'or, un guide, et resnes po. six chevaux avec une longe et retraite, 8 aunes de cordon pour lasser la housse or, argent et soie, pesant ensemble VII^{c} onces III gros 1/2 à 3^{ll} l'once, le tout pour le carrosse du corps ; 15 aunes de frangeons, 24 aunes de molet double, 220 aunes de molet, 105 aunes de passement, 24 aunes 3/4 de grande frange, 7 aunes de frange de trois doigts, 60 cordons de poires veloutez, 140 douzaines d'aiguillettes, 24 aunes de cordon de chaîne, et 12 cordons de bette de soie rouge cramoisie de tours pesant 1194 onces 1 gros à XX^{s} l'once, le tout po. les trois carrosses de suite... A Colaye bourrelier II^{9} LXXV^{ll} pour fournitures et façons de charrois pour les attelages desd. quatre carrosses. A Caffier sculpteur IIII^{c} XL^{ll} pour la sculpture qu'il a faite au carrosse du corps. A La Baronnière doreur IIII^{cll} pour la dorure et peinture dud. carrosse. A Lemoine charron IIII^{cll} pour un train neuf qu'il a livré pour led. carrosse du corps. Et à Trouvain aue charron, VII^{c}L^{ll} pour trois aues trains neufs pour lesd. trois carrosses de suite... »[23].

---

[23] Mél. Colbert 270, f° 28 r°-29 v°.

L'évocation que nous permet ce paiement se poursuit grâce à une gravure de Bauduin, d'après Van der Meulen, représentant « la Reine allant à Fontainebleau accompagnée de ses gardes ». Marie-Thérèse dans son carrosse est entourée d'un grand nombre de voitures, de cavaliers et de serviteurs.

Mêlons-nous aux courtisans et pénétrons dans le château prêt à les recevoir. L'entrée traditionnelle par l'allée de la Chaussée et la Porte Dorée est souvent remplacée par la traversée de la cour des offices ou du Cheval blanc : dès 1667, Silvestre montre le carrosse royal se dirigeant vers le Fer-à-cheval ; après avoir gravi celui-ci, Louis XIV gagnait son appartement par la galerie de François Ier, ou des Réformés. Il faut tenir compte de la provenance des voyageurs et de la commodité : le légat Chigi en 1664, et vers la fin du règne les Stuarts, en exil à Saint-Germain, arrivent par la forêt et l'allée de la Chaussée ; mais le premier emprunte l'escalier des sphinx dans la cour des fontaines et entre immédiatement dans la salle des gardes, les seconds se rendent au Fer-à-cheval. Sur les gravures d'Aveline, de N. de Poilly et de Perelle, dans la deuxième moitié du siècle, les voitures pénètrent dans la cour ovale par celle des cuisines.

Quel que soit le trajet suivi, le palais paraît dans sa complexité, baigné de cette lumière, que rend sensible la peinture, et que tamise la demie couronne de la toute proche forêt.

III. - Les appartements du Palais

Splendides et incommodes, vénérables et irrégulières, parfois séparées par des réduits, les salles, à travers un ensemble désordonné de constructions, manifestaient clairement en leur décor la splendeur de trois époques différentes. A la Renaissance, et spécialement à François Ier, étaient dus les ornements de fresques et de stucs dans l'antichambre de saint Louis, la chambre de Mme d'Etampes, la salle de bal, les galeries d'Ulysse et de François Ier. Au temps d'Henri IV remontaient notamment les cabinets de Théagène et de Clorinde, auxquels de multiples tableaux, répartis sur les lambris ou au plafond,

donnaient — ou donnent encore — un aspect si particulier. Au règne de Louis XIII, le château était redevable d'un magnifique ensemble de bois sculpté — portes et plafonds — dont la saveur proprement bellifontaine, à la fois rustique et élégante, se perpétuera même dans les transformations du XVIIIe siècle.

Louis XIV, absorbé par d'autres palais, modifia assez peu le décor intérieur. Notons d'ailleurs que « l'estime » en laquelle le roi et sa cour tenaient telle ou telle salle différait de la nôtre : les pièces qui nous paraissent aujourd'hui les plus illustres ne jouissaient pas forcément alors de la même faveur. Elles étaient jugées, non en raison d'une beauté que le XVIIe ou le XVIIIe siècles n'appréciaient guère, mais de leur utilité ou de la proximité de l'appartement du roi. Ainsi la galerie d'Ulysse, isolée à une extrêmité du château — la salle du bal, dont l'appellation de « salle des Cent Suisses » ne dit que trop l'usage — la galerie de François Ier, simple lieu de passage — l'appartement des bains, lamentablement détruit — et la chambre de Mme d'Etampes, qui servait à Mme de Maintenon d'antichambre... C'est que le cœur de Fontainebleau n'est pas la salle la plus belle, mais le cabinet et la chambre de Louis XIV.

Centre de la vie de cour, l'appartement du roi s'étend de la cour des fontaines au jardin de l'orangerie au long d'une suite capricieuse de salles, inégales de taille, diverses de décor, souvent privées d'un éclairage suffisant. Le corps d'hôtel au nord du donjon avait été édifié obliquement par rapport à celui-ci selon le tracé des murailles de l'ancien château, et l'angle ainsi obtenu avait été encore accentué par les constructions élevées sur le jardin de Diane.

La salle des gardes et l'antichambre du buffet ne constituent qu'une introduction à « l'appartement ». La première, en son état actuel, a été restaurée par Louis-Philippe. La seconde ne s'ouvrait pas encore vers le donjon par la grande arcade présente, percée seulement en 1757. L'abbé Guilbert, en 1731, écrivait de cette pièce : « Louis XIII l'a fait rétablir et orner, de même que la Salle des Gardes, d'un très-beau Plafond, &

d'un Lambri chargé de son chiffre, de Moresques, Arabesques & de différens autres ornemens en or et en couleur ». Il signale la présence sur la cheminée d'une Renommée sur toile de Jean Dubois, que l'Inventaire de Bailly en 1709 mentionnait chez le roi sans préciser son emplacement [24].

La chambre de saint Louis, en fait antichambre, dans le donjon, première salle de « l'appartement » lui-même, s'éclaire par deux fenêtres, l'une sur la cour ovale, l'autre sur le jardin de l'Orangerie qui, à cet endroit, s'insinue étrangement jusqu'à l'angle du donjon et de la galerie de François Ier. Le P. Dan, en 1642, explique qu'« Un lambry doré & son platfond regnent tout autour, dont les salamandres qui s'y voient taillées dessus, montrent assez les soins que François I. a pris d'embellir ce lieu ». Selon F. Herbet, le plafond datait plutôt de Louis XIII : il était de menuiserie, à compartiments, avec des médaillons aux angles et une allégorie de la Régence de Blanche de Castille au centre (probablement vers 1664, cette allégorie fut remplacée par une peinture de Ch. Errard consacrée cette fois à la Régence de Marie de Médicis). Le chiffre de Louis XIII figurait sur la corniche.

Les fresque du Primatice, de l'aveu même du P. Dan, se ressentaient « un peu des iniures du temps »; elles se composent alors de « huit grands Tableaux ornez de leurs bordures, accompagnées de grandes figures termes de relief & de stuc, posées sur un fond d'or, & enrichies de dorures, avec des petits enfans de mesme matière, lesquels tiennent chacun un cartouche... ». Ces cartouches comportaient des devises latines. Les grands tableaux, relatifs à l'histoire d'Ulysse, étaient accompagnés par des plus petits, consacrés à celle de Proserpine [25].

---

(24) Abbé P. Guilbert, *Description historique des château, bourg et jardin de Fontainebleau*, 2 vol., Paris, 1731 ; t. II, p. 48-49. - Engerand, *Inventaire des Tableaux du Roy rédigé en 1709 et 1710 par Nicolas Bailly*, Paris, 1899, p. 353.

(25) P. Dan, *Le trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*, Paris, 1642, pp. 82-84. - F. Herbet, pp. 263-267. En 1664, Balthazar nettoya les tableaux et blanchit le lambris, l'ornant d'un filet d'or.

Aux murs était tendue une tapisserie de cuir doré présentant « plusieurs compartimens sur un fonds blanc, des fleurs de lis sur un fonds bleu dans des entrelas, avec une corniche soustenue par des pilastres ». Inventoriée sous le n° 470 et mentionnée dans l'antichambre à partir de 1672, elle put fort bien y être utilisée dès avant cette date [26].

Aucune communication directe ne reliait le donjon au grand cabinet ovale — notre salle Louis XIII. En sortant de l'antichambre de saint Louis, on se trouvait dans un vestibule; ce dernier correspondait à l'espace libre entre les bâtiments d'axe divergents et donnait accès au cabinet.

L'ordonnance du cabinet ovale — ainsi nommé en raison de la forme que lui donnent ses pans coupés — a été altérée par les quatre portes monumentales établies sous Louis XV en 1757. Son aspect primitif était celui d'un écrin, refermé sur lui-même, dont les portes, basses et dissimulées dans le lambris, s'ouvraient comme dans un coffret. Ambroise Dubois avait retracé « les amours toutes chastes de Théagènes et de Cariciéa, ou l'histoire Ethiopique d'Héliodore... dont les principales matières sont dépeintes en quinze grands tableaux qui sont autour de cette Chamre, & en son Platfond, avec de riches bordures de stuc, & divers ornemens des Chiffres de Henry le Grand & de la Reyne ». La décoration avait été exécutée sur l'ordre d'Henri IV pour commémorer la naissance en cette salle du futur Louis XIII [27].

Le cabinet ovale reçut, à l'occasion du mariage de la reine d'Espagne en 1679, un meuble somptueux « de riche brocat or et argent, à fond cizelé avec un peu de verd, lizeré de ponceau, garny de frange or et argent », composé d'un lit de repos, de quatre fauteuils, de douze pliants, de « deux carreaux qui servent de chevet » et d'un tapis de table ; les bois du lit étaient unis ; les sièges « clouez par leurs bois et dorez d'un fillet d'or sur un fond blanc »; les fausses housses « de gros de Tours couleur de ponceau ». Inventorié sous le n° 778,

---

(26) J. Guiffrey, *Inv. gén.*, t. II, p. 269-270.

(27) P. Dan, p. 143-144. Voir aussi Guilbert, t. I, p. 148.

il servit à la cérémonie des fiançailles et à la signature du contrat [28].

Pénétrant maintenant dans la chambre du roi, nous quittons l'exposition sur la cour ovale pour visiter les pièces éclairées sur le jardin de Diane.

La chambre du roi [29] était sensiblement différente de l'actuelle salle du trône. Elle était plus petite : la présente alcôve date de 1714 et le mur de façade a été avancé en 1752 [30]. La disposition même fut différente jusqu'en 1714 : l'alcôve était placée face aux fenêtres, l'ordonnance des deux portes et de la cheminée n'existait pas ; c'est dans le mur mitoyen de l'appartement de la reine que se trouvait cette dernière, et elle était de menuiserie ; une seule porte, moins haute et plus étroite que l'actuelle, donnait accès au cabinet ovale, à droite, du côté le plus proche du donjon. Le plafond, qui remontait à 1642, fut respecté en 1714 et, aujourd'hui encore, en dépit des restaurations de 1752-1754, il correspond à la description de l'abbé Guilbert : le corps de menuiserie « est à plusieurs compartimens renforcés avec leurs moulures & ornemens dorés, qui accompagnent une Mosaïque soutenue par huit Amours, du milieu de laquelle saillit une Couronne de France d'un pied & demi de relief, & est ornée de festons, & guirlandes de fleurs en demi-bosse, que terminent aux quatre angles de la Mosaïque, des Armes de France & de Navarre, surmontées du sceptre et de la main de justice en sautoir, le tout sur fond azuré chargé de fleurs de lis en or & en relief.»

---

(28) Commande et fabrication du meuble dans le Trésor de l'Epargne de 1679 : Mél. Colbert 302, f° 325 r°-327 v°. Recette d'entrée dans le Journal du Garde-Meuble le 31 août 1679 : O¹3305, f° 58 r°. Inventorié sous le n° 778 dans J. GUIFFREY, t. II, p. 308.

(29) F. HERBET, p. 382-389. Nous donnons dans le passage suivant, et dans quelques autres, le résultat des thèses que nous avons soutenues à l'Ecole des Chartes et à l'Ecole du Louvre en 1950 et 1951.

(30) Dimensions de la chambre de 1714 à 1752 d'après le plan coté des Arch. Nat. O¹1420, 100 : 23 pieds 6 pouces sur 32 pieds 7 pouces (7 m. 60 sur 10 m. 75) ; avant 1714, il y avait l'actuelle alcôve en moins. En 1752, d'après le plan O¹1423,50, la profondeur passa à 31 pieds.

Des aigles et le chiffre de Louis XIII parsemaient le tout [31]. L'exemple de ce plafond inspirera le décor de bois sculpté postérieur.

A une date indéterminée, Louis XIV fit remplacer la « déesse Flora » de Dubois que le P. Dan mentionne sur la cheminée, par un portrait de son père « en pied, avec son manteau royal et la couronne de France posée sur un carreau » [32].

En 1666, se poursuivait la rédaction de l'Inventaire Général du Mobilier de la Couronne, et pour faciliter le travail certains numéros étaient dirigés sur Paris. On lit ainsi dans le Journal le 4 mars : « Aporté de Fontainebleau un emmeublem^{t} du Roy de gros de Naple blanc avec broderie de figures d'oiseaux et fleurs de la Chine, profilé de fil doré garny de frange et molet d'or et la suite consistant en un destail pour le porter sur l'Inv^{re} » [33]. Si l'on se souvient que le « gros de Naple » est un taffetas, on trouve dans l'édition de l'Inventaire Général publiée par J. Guiffrey, le meuble qui nous intéresse sous le n° 96 ; mais une note du manuscrit, intéressante pour nous, a été omise : « Resté à Fontainebleau le bois du lit » [34]. Il s'agissait donc du mobilier qui avait servi lors du dernier séjour, c'est-à-dire en 1664, et qui devait orner la chambre lors de l'audience accordée par le roi au légat Chigi. Il est encore mentionné, en termes non équivoques, par le Journal du Garde-Meuble le 5 octobre 1686 [35], et l'on peut conclure qu'il

(31) Guilbert, t. I, p. 129.

(32) P. Dan, p. 143. - Engerand, p. 377. - Ce portrait de Louis XIII fut brûlé à la Révolution. L'actuelle peinture, commandée par Louis-Philippe, représente Louis XIII cuirassé, selon un autre modèle. Voir F. Herbet, *Le portrait de Louis XIII par Ph. de Champaigne*, dans *Annales Soc. Gâtinais*, 1908, p. 285-301.

(33) 0[1]3304, f° 12 v°.

(34) J. Guiffrey, *Inv. gén.*, t. II, p. 222, et 0[1]3331, f° 23 r° et v°. Le n° 96 se compose d'1 lit, 3 fauteuils, 12 sièges, 2 carreaux, 1 tapis de table.

(35) Dans une suite de meubles de Fontainebleau, on lit : « Plus pour servir à la suitte du lit de la Chine blanc n° 96 servant au Roy/Remplacement... » (0[1]3306, f° 41 r°). Le n° 96 cessa de servir dans la chambre de Fontainebleau lors du renouvellement du mobilier de 1714. Mais il se retrouve dans les Inventaires généraux de 1729 et de 1775, au chapitre des meubles de broderie sous les n°s 23 (0[1]3339, f° 18 r°-19 r°) et 39 (0[1]3445, f° 221 r°).

se trouva habituellement de 1660 environ à 1713 dans la chambre de Fontainebleau. La couleur de la tapisserie, le n° 471, était assortie à celle de l'« emmeublement »: la tenture était « de cuir doré, fonds blanc, à grands rinceaux, festons et enfans d'or et de plusieurs couleurs ». Inventoriée en 1672, elle put fort bien, comme celle de l'antichambre, servir avant cette date (36).

Deux documents figurés, de valeur très inégale, représentent la chambre. Le premier est la gravure d'A. Bosse relative au contrat de mariage de Marie de Gonzague, reine de Pologne (1645) : il est d'une infidélité presque totale en ce qui concerne le local ; de celui-ci, on ne retrouve en effet ni l'agencement de l'alcôve, de la cheminée, des portes, ni l'aspect resserré. Le second est la tapisserie de l'audience du légat Chigi d'après Lebrun. L'audience elle-même eut lieu le 29 juillet 1664. Entre le dessin du peintre et la tapisserie qu'exécutèrent les Gobelins (1667-1672), on remarque certaines variantes, notamment dans les costumes et la cheminée ; c'est sans doute à la dernière plus qu'au premier, simple croquis et étude de masses, qu'il faut demander la plus fidèle représentation de la scène et des lieux (37). La tapisserie, en fait, est d'une richesse documentaire qu'on ne soupçonne pas au premier abord. L'artiste a bien rendu la disposition générale et l'entassement dans cette pièce de dimensions moyennes de courtisans nombreux. Il a placé, conformément au plan Dorbay, le lit, l'alcôve et la cheminée. Il suggère, au dessus de la cheminée et dans l'alcôve, la présence de tableaux, qui ne sont ni la *Flora* de Dubois ni le *Louis XIII* de Ph. de Champaigne et qu'il n'a sans doute pas inventés. Le plus intéressant est la correspondance de tous les gros meubles de la tapisserie avec des numéros précis de l'*Inventaire général* dont ils reproduisent des éléments caractéristiques ; Lebrun s'est seulement permis de changer certains détails et surtout de substituer des couleurs.

---

(36) J. GUIFFREY, *Inv. gén.*, t. II, p. 270.

(37) Le dessin de Lebrun est au Musée Historique de Fontainebleau, la tapisserie au Louvre. Voir FENAILLE, *Etat général des tapisseries de la manufacture des Gobelins*, 6 vol., Paris, 1904-1907 ; t. I, p. 107-108, le dessin est reproduit p. 103.

Celles du lit, de la table et du fauteuil ont pu se modifier au cours des siècles, mais leurs motifs s'accordent avec le n° 96 qui orna effectivement la chambre lors de l'audience et constituait le meuble habituel. Le cabinet est à rapprocher du n° 5 du chapitre des cabinets, tables et guéridons : si l'ébène du meuble original est devenue bleue, on retrouve au milieu la « porte ornée aux deux costez de deux pilastres d'ébeine canelez, avec leurs bases et chapiteaux de cuivre d'or moulu » [38]. Le peintre s'est abstenu de décorer l'alcôve d'une tenture de même étoffe que le lit ; dans la réalité, en effet, c'était la tapisserie n° 471, nous le savons, qui y était placée, et Lebrun en a repris les « grands rinceaux, festons et enfans d'or » qui la font aisément reconnaître ; il a seulement changé le blanc du fond en bleu. Le tapis représenté par l'artiste possède dans le coin une « L » couronnée caractéristique, qui nous le fait retrouver au n° 3 du chapitre des tapis ; les dimensions restreintes données par l'inventaire sont celles d'un tapis d'alcôve — et c'est un tapis d'alcôve qu'a représenté Lebrun —. Enfin dans le guéridon de gauche, nous sommes fondés à reconnaître l'un des quatre guéridons d'argent n°s 678-681 « faits par de Bonnaire, dont le corps est de trois figures qui portent un vase, au dessus duquel est le plateau, lesdites figures portées sur un pied à trois consoles terminées en pattes de lion, au milieu desquelles il y a une cassolette cizelée de godrons, lesdits guéridons chacun de six pieds...» [39].

Par les fenêtres de la chambre, nous admirons la vue qu'a représentée Silvestre dans une gravure de 1679 : le dessin des parterres, les orangers en caisse, les statues sur leurs socles : Cléopâtre, Mercure, le Tireur d'épine, bien d'autres encore... Nous voyons la Diane chasseresse et ses chiens [40]. Les bâti-

---

(38) C'est à M. Pierre VERLET qu'est dû le rapprochement entre le cabinet de la tenture et le n° 5 du chapitre des cabinets de l'*Inv. gén.*, t. II, p. 130.

(39) J. GUIFFREY, t. I, p. 375 et 77.

(40) GUILBERT, t. I, p. 210-219. - F. HERBET, p. 360-364. La « Diane chasseresse » est attribuée à B. Prieur par le catalogue des sculptures du Musée du Louvre de 1922, n° 825 ; les chiens, de B. Prieur, figurent au même catalogue sous les n°s 453-456.

ments, que complètent l'orangerie et la galerie des chevreuils aujourd'hui disparues, entourent complètement le jardin.

La « petite chambre » avait été le cabinet de Madame, puis de François Ier. Là, dit le P. Dan, « se void un très beau & riche platfond de menuiserie, composé de plusieurs quadres & parquets renforcez, avec leurs moulures & autres ornemens divers dorez, & bien enrichis. Le reste de ce lieu est pareillement embelly d'un lambry doré, & de peintures qui couvrent plusieurs grandes armoires fort bien pratiquées dans l'épaisseur des murs, sur lesquelles sont peintes plusieurs figures représentans la Force, la Prudence, la Tempérance, la Iustice, & autres ornemens. Mais surtout ce qu'il y a de plus considérable, sont deux Tableaux posez sur la cheminée, qui est un beau marbre : l'un où sont plusieurs Cyclopes & forgerons, qui battent sur l'enclume avec Vulcan, & l'autre est une Histoire représentant Ioseph, comme ses frères le sont venus visiter en Egypte ; & sont ces deux tableaux du sieur de Sainct Martin » (41). Vers la fin de son règne, Louis XIV les fit remplacer par une peinture de N. Coypel, montrant Apollon « couronné par la Victoire, après avoir tué le serpent Python » (42). La cheminée qui paraît sur un dessin inédit des Archives Nationales est sans doute des mêmes années (43).

L'appartement se terminait par un petit oratoire, un escalier descendant au jardin, et une garde-robe ménagée dans l'épaisseur des murs.

Certaines dépendances étaient installées au dessous de la salle des gardes et d'une partie de la Salle de la Comédie : le corps de garde français, « l'endroit où l'on distribue le caffé », et le « gobelet vin » du roi. Un plan signé de Mansart et daté

---

(41) P. DAN, p. 143.

(42) GUILBERT, t. I, p. 120-121. Les deux tableaux furent transportés dans l'antichambre de saint Louis (O11964).

(43) Nous ne savons pas précisément si l'*Apollon* de N. Coypel, et la nouvelle cheminée sont contemporains au sens strict, ni s'il faut les rattacher aux changements de 1713-1714 chez le roi ; nous pouvons seulement parler de la fin du XVIIe ou du début du XVIIIe siècle. Notons aussi que d'après O11965 l'*Apollon* ne fut placé sur cette cheminée qu'au plus tôt en 1722.

du 28 mai 1705 détaille les locaux réservés au service du roi aux alentours du donjon [44].

Toute sa vie, ou presque, Louis XIV se contenta de cet appartement fastueux sans doute, mais irrégulier et d'allure « antique », surtout si on le compare à celui qu'il habitait à Versailles soit avant soit après les transformations de 1701. C'est en 1713-1714 seulement qu'il modifia de manière notable celui de Fontainebleau — et il ne profita de ce réaménagement que pendant le dernier séjour qu'il y fit, en 1714. Le mobilier fut renouvelé. Les salles sur le jardin furent agrandies et leur enfilade régularisée aux dépens des recoins qui les séparaient. La topographie issue de ces changements est donnée par un plan inédit des Archives Nationales, et demeurera valable en sa totalité jusqu'en 1737, et partiellement bien au-delà [45]. Ainsi s'amorçait le déplacement du centre de la vie royale vers le jardin qui s'accentuera pendant tout le siècle. Louis XIV, enfin, respecta le décor, ou du moins la tradition décorative, de chaque pièce, et donna un exemple qu'en ce même appartement suivra également Louis XV — à qui, paradoxalement, sont dues tant de regrettables destructions dans d'autres parties du château.

Les murs de la salle des gardes furent tendus d'une nouvelle tapisserie de cuir doré, le n° 2111, qui était « fond cramoisy à fleurs or et argent avec un peu de verd, la bordure haut

---

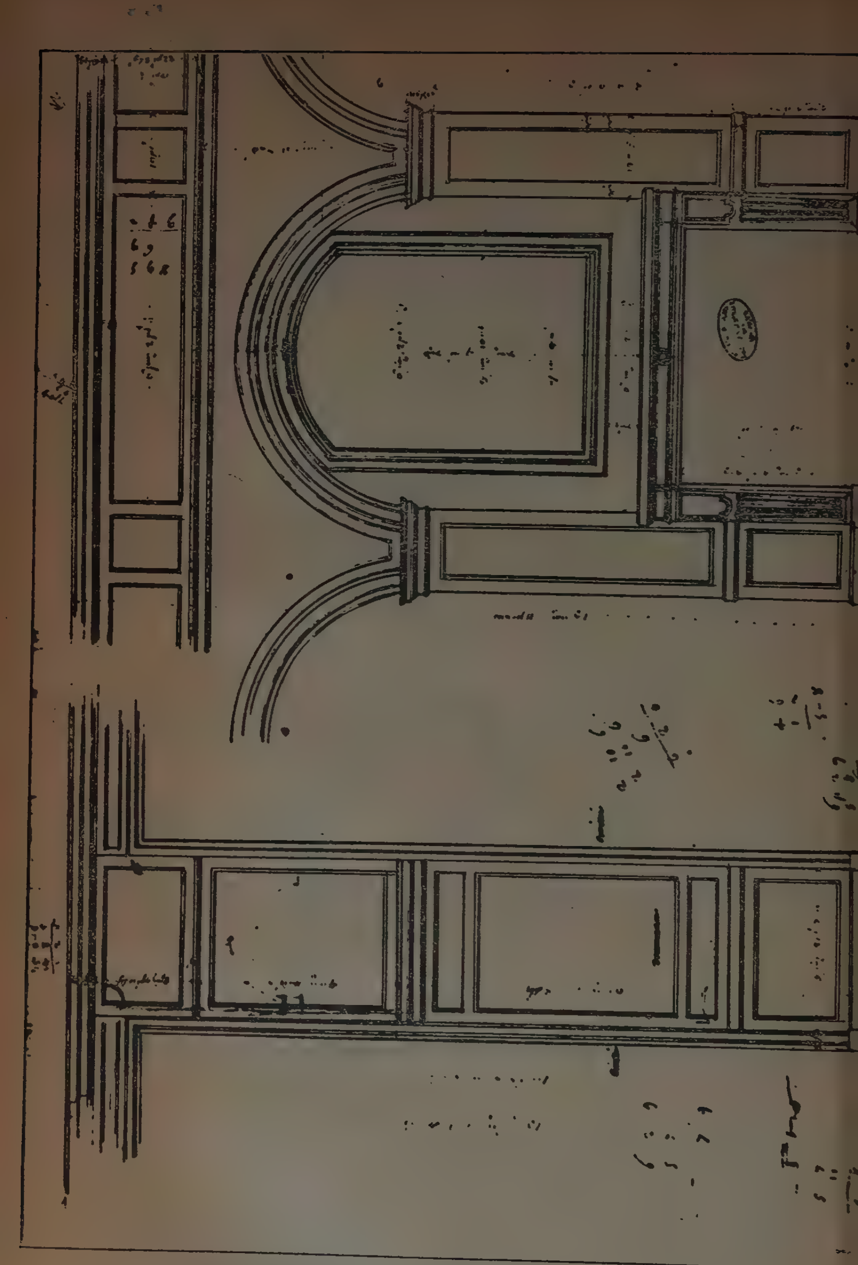
[44] Arch. Nat. 0[1]1420,3. Voir aussi les « Accomodemens demandez dans les apartemens du chateau » pour 1700 : 0[1]2312, f° 173 r° et suivants.

[45] Voir page 717. — Le plan est de 1724 avec la légende : « Plan de l'apartement du Roy comme il estoit autrefois et comme il est aujourd'huy 23 aoust 1724 » ; la cour, en effet, n'est pas venue à Fontainebleau de la fin du séjour de 1714 à 1724, et l'on n'avait pas encore eu besoin de l'état des lieux après les changements de 1713-1714. Les modifications du rez-de-chaussée et du galetas sont données par des plans du Cabinet des Estampes, Va 340, t. I. Il n'y eut pas de construction à proprement parler au-dessous du vestibule de l'antichambre de saint Louis (légende de la coupe 0[1]1421,40 : « antichambre du roi, logement au-dessus, escalier et vuide au-dessous »). Le plan coté 0[1]1420,100 donne l'état précis de l'appartement du roi après les changements, dont parle du reste DANGEAU, t. XV, p. 219-220.



L'appartement du roi à Fontainebleau (1714-1737). — Arch. Nat. O[1] 1420,5.

Les numéros correspondent à ceux du plan général du château.



La « petite chambre », puis Premier Cabinet du Roi (1714-1737).
Arch. Nat. O^{1}1421,53.

et bas, aussi fond cramoisy à festons de draperie d'or semées de fleurs argent et verd ». Dans l'antichambre de saint Louis, le n° 2110, également de cuir doré, était à « fond gris de perse, à rainceaux, coquilles et fleurs d'or — festons de fleurs or cramoisy et verd, peroquets au naturel et petites feuilles vertes ». Les fenêtres du grand cabinet ovale furent garnies de damas blanc, et l'on plaça dans cette même pièce deux niches pour les chiens du roi, en « bois de chène peint de blanc, avec pilastres et moulures dorées, le tout peint de branchages légers, fleurs et ornemens de couleurs »; chacune était garnie de trois matelas de « tripe écarlate » (46).

Mais les changements les plus importants, nous le savons, eurent lieu du côté du jardin. L'oratoire et le petit escalier furent supprimés, et dans l'espace libre entre la « petite chambre », le donjon et la galerie de François Ier, on construisit un vestibule qui offrit désormais un accès direct de l'antichambre de saint Louis aux pièces du jardin. Ce vestibule, dont l'abbé Guilbert n'a pas compris l'origine, est ainsi décrit dans son guide : le « plafond de Maçonnerie peint en camaïeux est orné dans le milieu d'un ovale en perspective & Mosaïque doré, chargé sur sa surface et dans les angles de divers ornemens en or, & de trophées d'armes en grisaille, par Claude Audran. Les frises, le lambri, bas relief & bordures des Tableaux ont été imités d'après la Chambre de Saint Louis » (47).

La « petite chambre » fut augmentée d'un hémicycle qui subsista jusqu'en 1752-1754, et qu'il ne faut pas confondre avec l'actuel (1773). Elle fut restaurée par Claude Audran qui, assure l'abbé Guilbert, « conserva précieusement » le décor existant (48). Quelle qu'ait été la fidélité de l'artiste, il se conforma en tout cas aux traditions de la salle : plafond de menuiseries à compartiments, arcades, allégories et camaïeux au lambris — traditions qui inspirèrent encore la composition de l'actuel cabinet du conseil, sur l'emplacement de la « petite

---

(46) O13308, f° 155 r°.

(47) GUILBERT, t. I, pp. 112 et ss.

(48) GUILBERT, t. I, pp. 119 et ss.

chambre ». Ainsi remise à neuf, cette salle vit son rôle augmenter et son appellation changer : elle se mit à concurrencer le grand cabinet ovale, mérita le nom de « premier cabinet », avant de devenir en 1737 le cabinet du conseil.

Le dessin inédit des Archives Nationales que nous publions est identifié par comparaison avec un autre dessin montrant le cabinet du conseil en 1737 (49) et nous donne l'état de la « petite chambre » de 1714 à 1737 ; l'ordonnance générale est peut-être valable même pour les années qui précèdent cette période, si, comme le dit l'abbé Guilbert, Cl. Audran a scrupuleusement conservé la décoration.

Dans la chambre, Louis XIV créa l'alcôve et la décora d'un plafond à l'imitation de celui de Louis XIII. La cheminée fut transportée en face des fenêtres et remontée, une porte symétrique de la primitive à droite fut installée à gauche (fausse porte, du reste, aucun plan n'indique d'ouverture dans le mur à cet endroit), et le lambris de bois sculpté de ce même panneau fut consacré à la répression de l'hérésie par Louis XIII — gloire du père que réclamait aussi le fils. Le style, autant qu'on en puisse juger après les restaurations de 1752-1754, s'harmonisait avec le plafond de 1642. Le lambris actuel ne peut guère contenir de sculptures antérieures à 1714. Peut-on du moins retrouver le souvenir de certains de leurs motifs ? Si l'on se souvient des belles portes du temps de Louis XIII que conserve Fontainebleau, on est tenté de rechercher sur celle du cabinet ovale, à droite de la cheminée, le souvenir du vantail du temps de Louis XIII ; n'était-ce pas là le passage habituel de la chambre au cabinet ? Mais cette porte, agrandie et exhaussée par Louis XV, ne nous donne plus qu'une idée approximative de ce qu'elle était avant et après 1714 (50).

---

(49) O[1]1421,53 : dessin reproduit page 718 ; le cabinet du conseil en 1737 : O[1]1421,52.

(50) Nous répétons à ce propos ce que nous disions à la n. 29. Pour le plafond de l'alcôve, voir Guilbert, t. I, p. 129. Sur les changements en général, en plus de l'abbé Guilbert, voir F. Herbet, p. 384-386. Les *Comptes des Bâtiments*, t. V, col. 822-823, mentionnent les artistes : Cl. Audran, les sculpteurs Dugoulon, Goupil, Taupin et Bellan, et les marbriers Lisqui et Tarlé.



L'audience du légat. - Tapisserie des Gobelins d'après Lebrun.
Musée du Louvre. (Photo Giraudon).



L'audience du prince électoral de Saxe. - Tapisserie de Pierre Mercier, à Dresde, d'après Louis de Silvestre.
Château de Moritzburg.

Le nouveau mobilier consistait dans une commode de Boulle, le n° 818, « de bois amarante à moulures et ornemens de cuivre doré moulu, aiant à chaque bout trois tiroirs, le devant formé de trois panneaux dormans, aiant sur celui du milieu un tournesol ; le dessus de marbre griotte chantourné par les coins » (51) — et surtout dans le meuble n° 2118 : « Un riche ameublement de perse fond d'or a fleurs veloutées couleur de feu et blanc, feuillages et compartimens verts, enfermée d'une bordure d'autre étoffe de perse fond d'argent garny de grande, moienne, petite frange et molet d'or, doublée de brocart d'or à carreaux, consistant en un lit, trois fauteuils, deux carreaux, douze plians, un écran et une tapisserie ». Le lit était à impériale et à colonnes. Aux fenêtres furent tendus des rideaux de damas blanc à frange et molet d'or. La table du conseil était garnie d'un tapis de velours vert. La grille de la cheminée, en fer poli, à quatre branches, était ornée de « deux gros vazes sur piédestaux quarrés et quatre piramides » (52).

Ainsi transformée, la salle était vraiment digne du grand roi — et sans que la comparaison avec la chambre de Versailles soit possible, elle unissait heureusement la majesté et la saveur proprement bellifontaine et conservatrice de la sculpture sur bois. L'influence versaillaise avait été limitée à la topographie, rendue plus régulière. Telle qu'elle était décorée et meublée, la chambre de Fontainebleau fut utilisée par Louis XV jusqu'à ce que ce roi, en 1752-1754, amène le lambris et le plafond à leur état actuel.

---

(51) Inv. Gén. de 1729 : 0[1]3336, f° 213 v°. Payée à Boulle le 6 août 1714, 1.600 livres (Guiffrey, *Comptes des Bâtiments*, t. V, col. 789), transportée par le sieur Labbé (*Comptes des Bât.*, t. V, col. 790) ; mentionnée dans la chambre du Roi dans l'état de logement de Fontainebleau en 1749 (Arch. Nat. 0[1]3400) ; se trouve toujours à Fontainebleau en 1775 (0[1]3343, f° 78 r° et 0[1]3344, f° 60 v°) ; en 1786-1787, elle était dans le cabinet ovale, mais avec un vantail à un bout, et mesurait 5 pieds de large et 2 pieds 7 pouces de profondeur (0[1]3397, p. 4 et 0[1]3398, p. 4-5).

(52) 0[1]3308, f° 155 r° et ss. N° de la grille : 442 ; du tapis de table : 2127.

Un tableau de Louis de Silvestre représente l'audience accordée par Louis XIV au prince électoral de Saxe en 1714[53]. Le prince fut effectivement présenté au roi dans sa chambre de Fontainebleau par Madame. Le peintre a fidèlement retracé la scène, et heureusement rendu l'atmosphère élégante et majestueuse d'une chambre royale. Il semble avoir été moins heureux pour la reproduction du décor lui-même. A-t-il été trahi par sa mémoire ? Il a rendu imparfaitement la disposition de l'alcôve, de la cheminée et des portes, soit avant soit après 1714; le plafond de bois sculpté, le portrait de Louis XIII, la cheminée de menuiserie qui donnaient à la salle son originalité ne se retrouvent pas. Le peintre a-t-il été troublé par des souvenirs de Versailles ? Il manquerait l'étage d'attique qui donne tant de noblesse à la chambre de Louis XIV ; pourtant le cintre, la corniche, les pilastres et les colonnes pourraient peut-être nous en rapprocher. Nous sommes en présence d'une œuvre mal connue qu'il serait certainement profitable d'étudier à loisir.

L'appartement du roi, centre de la vie de cour, méritait une halte prolongée. Nous mentionnerons seulement, pour les autres logements, quelques détails inédits. La duchesse de Bourgogne habita chez les reines régnantes — sauf les quelques jours de son arrivée à la cour de France, où elle fut installée chez les reines mères — et l'histoire du mobilier qui fut le sien, disparu aujourd'hui, est l'une des plus émouvantes que puisse reconstituer l'érudition à Fontainebleau. Parmi les meubles d'Anne d'Autriche au Louvre se trouvait un lit « de velours de Perse, fonds d'or à personnages ». Lors du partage entre Monsieur et le roi, ce fut ce dernier qui en hérita. Porté au Garde-Meuble, inscrit dans l'Inventaire général du mobilier de la Couronne, il reçut le n° 100. En 1696, Marie-Adélaïde de Savoie arrive à la cour de France pour épouser le duc de Bourgogne, et le tapissier Doublet adapte pour elle ce lit ancien. Elle le retrouve dans sa chambre du jardin de Diane.

---

(53) Tableau à Dresde, réplique au Musée de Versailles ; nous reproduisons la traduction en tapisserie (château de Moritzburg) de la manufacture de Pierre Mercier ne Saxe.

En 1697, il est transformé et devient le n° 1779. Il sert à Marie-Adélaïde jusqu'à sa mort, et après elle, en ce même lieu, à l'infante Marie-Anne-Victoire fiancée à Louis XV. Etrange fortune d'un meuble qu'utilisent trois princesses au destin si différent : une vieille reine glorieuse — une jeune femme charmante et morte prématurément — une infante qui promise au trône des lys deviendra reine de Portugal... [54].

L'appartement des reines-mères a été sensiblement modifié au XVIIIe siècle : division de la salle des gardes, construction du gros pavillon d'angle de Gabriel. Il était, et demeure encore, l'un des plus magnifiques et réguliers du palais. La « grande chambre » du plan Dorbay reçut en 1666 une tapisserie qu'il convient de signaler, car elle est le seul reste de tant de meubles qui, de manière éphémère ou à titre fixe, ornèrent Fontainebleau sous Louis XIV : l' « Histoire de Débora », en trois pièces ,sur les cartons de P. de Cortone et de Romanelli, qui est aujourd'hui au Louvre [55].

Mme de Maintenon s'établit en 1686 au premier étage du pavillon de la Porte Dorée. L'agrément de la situation, la beauté des boiseries sculptées par Lalande invitent à retrouver en pensée le mobilier de l'appartement. Il se composait du n° 567 : « Un emmeublement de satin bleu doublé de taffetas de pareille couleur, les rideaux dudit taffetas... garnis de grande et petitte dentelle de point de France d'or et d'argent et soye de couleurs, avec clinquant, consistant en un lit, deux fauteuils et six sieges plians » — et du n° 1216 : « Un emmeublement de damas rouge cramoisy, grand dessein, consistant en un lit à pantes... Un fauteuil et six sieges ployans,

---

(54) N° 7 de *L'inventaire après décès d'Anne d'Autriche et le mobilier du Louvre*, par J. CORDEY, dans le *Bull. Soc. Hist. Art français*, 1930, pp. 209-275. Voir O¹3304, f° 11 v° ; O¹3307, f° 316 r° et 317 v° et O¹2985 ; O¹3307, f° 337 v°-341 v° ; O¹3310, f° 10 r°-v°.

(55) O¹3304, f° 26 v°. Aujourd'hui chambre à coucher des reines-mères comme au XVIIe siècle ; une partie du décor du milieu du XVIIe siècle subsiste. Voir sur cet appartement : J. CORDEY, *Le mobilier d'Anne d'Autriche au palais de Fontainebleau*, dans *Annales Soc. Gâtinais*, 1934, pp. 190-196. L'article du même auteur, cité à la n. 54, renseigne sur le mobilier d'Anne d'Autriche à Fontainebleau, et pas seulement sur celui du Louvre.

couverts dudit damas, avec frange et mollet d'or, leurs fausses housses de serge de Londre, et les bois peints de rouge avec un fillet d'or, un escran à coulisse dudit damas garny de petit gallon d'or, avec sa fausse housse de serge » [56].

On imagine dans l'harmonie du bois doré, du satin bleu, du damas éclatant, les longs entretiens du roi et de la marquise — ou la discussion du testament de Charles II qui laissait au duc d'Anjou la couronne d'Espagne.

IV. - Le séjour de Monsieur et Madame

Le duc d'Orléans et Madame, logés au premier étage du futur appartement des Chasses [57], offrent l'exemple typique d'un séjour princier.

Louis XIV, destinant ce logement à son frère, avait renouvelé la décoration du pavillon construit au début du siècle par Henri IV et orné par celui-ci. On traversait successivement : l'*antichambre*, dont la cheminée était surmontée d'un tableau de Maugras : « Apollon qui garde les troupeaux du Roy Admette » — le *cabinet* dont la cheminée s'ornait d'une œuvre du même artiste : « les sœurs de Phaëton métamorphosées par Jupiter en peuplier, & Cygnus son ami changé en cygne » — la *salle*, luxueusement décorée : un lambris à sujets maritimes en camaïeux, un plafond du temps de Louis XIV avec les quatre Saisons, Apollon et Cybèle, une cheminée surmontée encore d'un tableau de Maugras, « le Péché originel » — l'« *appartement* », plus petit, servant de chambre, avec un « sacrifice à Bacchus » en camaïeu au plafond, une « Diane et Callisto » de Maugras, et un lambris peint sous le règne de Louis XIV et décoré à la frise du chiffre de Monsieur — enfin une grande pièce où se trouvait un « Enlèvement d'Europe » par Maugras [58].

---

(56) GUIFFREY, *Inv. gén.*, t. II, p. 285 et 365.

(57) La topographie a été en partie modifiée depuis le temps de Monsieur. Les boiseries actuelles sont du XVIIIe siècle.

(58) GUILBERT, t. II, p. 76-78.

Les textes reconstituent en entier l'histoire des deux meubles dont le duc et la duchesse d'Orléans se servirent à Fontainebleau. Nous connaissons le premier stade — la fabrication — par un des registres du Trésor de l'Epargne de 1677. Olivier de Prélabbé, trésorier général de l'argenterie, est chargé de délivrer 7295 livres 15 sols 4 deniers

« aux denommez cy après pour leur payement d'un meuble de chambre et un meuble de cabinet de damas aurore et vert par eux faicts par ordre de Sa Mai^{té} pour servir dans l'appartement de Monsieur duc d'Orléans au cha^{au} de Fontainebleau ; scavoir XIII^{c} LXII^{ll} X^{s} A Duc marchand de soye po. 109 aunes de damas de Gennes aurore et vert à raison de VIII^{ll} l'aune, 4 aunes 1/2 de velours bleu à XV^{ll} l'aune, 6 aunes 1/2 de ratine d'hollande nacarat à XIII^{ll} l'aune et 71 au. de taffetas d'Angleterre aurore et bleu à IIII^{ll} l'aune, le tout pour fere deux lits, l'un à l'Imperialle et l'autre de repos, des housses de sieges et fauteuils et deux tapis de table ; III^{c} IIII^{xx} XI^{ll} à le Brun marchand tapi^{er} pour 6 aunes de satin de la Chine de plusieurs couleurs à raison de III^{ll} l'aune ; 97 aunes 1/2 de tapisserie jaune et bleue fleurdelisée à X^{ll} X^{s} l'aune et CLIII^{ll} XII^{s} VI^{d} pour une couverture de toile piquée blanche, emboutie de 3 aunes de long sur 2 aunes 2/3 de large; III^{9} IIII^{c} IIII^{xx} VI^{ll} I^{s} IIII^{d} A Le Vasseur marchand passementier pour 764 onces 3 gros 1/2 de frange de plusieurs hauteurs, frangeon, houppes à piquer des matelas, galons et poires à pendre, le tout or et argent, à raison de XXVI^{s} l'once, et XVII^{ll} X^{s} pour 4 pommes chamarrées de galon, le tout pour border et garnir lesd. deux meubles; CLXIIII^{ll} à Mathelin menuis^{er} pour 2 bois de lit dont un à l'Imperiale et l'autre de repos, 3 fauteuils, 12 sièges plians à pans, 2 tables brisées et une chaise à layette. CXX^{ll} à Barbe sculpteur pour la sculpture par luy faite à un bois de lit à Impériale, II^{c} LXXVII^{ll} à Dupré doreur tant pour avoir peint et doré led. lict que douze sièges plians, Et XIIII^{c} IIII^{xx} XV^{ll} IIII^{s} à Doublet tapissier pour ses fournitures et façons desd. deux meubles consistans en deux lits, deux tapiseries, une chaise à layette, trois fauteuils, 12 sièges plians, 2 tapis de table, cinq matelas noeufs qu'il a fournis que po.

son payement de plusieurs racommodages de meubles des appartemens dud. chasteau de Fontainebleau...» (59).

Le Journal du Garde-Meuble, le 12 août 1677, en fait la « recepte d'entrée » (60); la seconde période de leur existence commence. Les deux mobiliers ont désormais leur place officiellement constatée dans les collections de la couronne.

Comment eut lieu le transport à Fontainebleau ? Monsieur est arrivé au château, avec la famille royale et la cour, le 26 août 1677. Peut-être son mobilier fut-il apporté par le voiturier Louvet ? Le jour de la recette d'entrée, il avait déjà été expédié à Fontainebleau, et les dates du paiement suivant englobent le moment probable de son acheminement :

« XII^c LXXII^ll à Louvet voiturier pour 80 journées de louage de charettes à 3 chevaux à raison de IX^ll par iour, et 92 journées de louages de charettes à 2 chevaux à VI^ll par iour, qu'il a fournies pour porter et rapporter des meubles dans les chaux de Fontainebleau, St Germain en Laye et Versailles depuis le premier juillet jusques et compris le 17 septembre 1677... » (61).

Le transport est ainsi la troisième phase de la vie des mobiliers de Monsieur. Cependant il restait à leur donner leur numéro dans l'Inventaire Général. Nous les y retrouvons sous les n°s 569 et 570 (62).

Un an après leur fourniture, le Journal du Garde-Meuble, le 13 juillet 1678, note qu'il a été « délivré au s^r Doublet pour faire des sieges pour l'appartement de Mons^ieur à Fontainebleau 44 au. de damas aurore et bleu de ceux de céans ». Elles furent employées à couvrir quatre fauteuils — le n° 577 — et dix huit pliants — le n° 578 (63).

---

(59) Mél. Colbert, 299, f° 316 r°-316 r°.

(60) 013305, f° 39 v°.

(61) Mél. Colbert, 299, f° 326 r°.

(62) Guiffrey, *Inv. Gén.*, t. II, p. 286.

(63) 013305, f° 47 v°-48 r°. Guiffrey, *Inv. gén.*, t. II, p. 286.

Dix années s'écoulent. De 1677 à 1687, la cour est venue chaque année. Les étoffes sont usées. D'après le Journal du Garde-Meuble, le 24 septembre 1687, Doublet a fourni :

« 6 fausses housses de fauteuil et 26 de ployans dont 18 grandes et 8 petites de taffetas aurore et bleu pour servir aux sièges de damas aurore et bleu serv^t dans l'app^t de Monsieur et de Madame, les vieilles housses estant uzées et hors d'état de servir...» Et encore : « 1 fausse housse de fauteuil et 4 de ployans de taffetas aurore et vert po. servir aux sièges du meuble de damas aurore et vert n° 570 servant dans le cabinet de Monsieur, les autres housses estans uzées... »[64].

Dans l'appartement ainsi orné et meublé, le simple nom des couleurs — vert, bleu, aurore — évoque le palais de la Belle au bois dormant. Pourtant ce n'est pas le souvenir d'Henriette d'Angleterre, princesse d'un conte de fée, mais de la Palatine, corpulente et laide, sympathique d'ailleurs, qu'il nous faut rappeler. Par les fenêtres, son regard — tandis qu'elle écrivait ses innombrables lettres — se reposait sur le vaste espace qui, jardin d'abord et plus loin cour, s'étendait derrière la galerie des Cerfs et la Conciergerie, ou se distrayait grâce à l'animation de la cour ovale et de celle des offices.

Dans ces pièces dont l'Histoire reconstitue la séduction perdue, la seconde Madame laisse courir sa plume : « Le Roi est de nouveau en son particulier avec sa dame si pleine de gravité, Monseigneur avec la princesse de Conti et les bonnes amies de celles-ci et moi toute seule, car il n'y a ni homme ni femme dont la société me soit indispensable...». Les chiens composent sa plus ordinaire compagnie : « Je n'ai plus que neuf chiens dans ma chambre : les roquets sont d'ordinaire très fidèles, mais moi je préfère les épagneuls ; tous mes chiens en sont, et de la même souche... » [65].

---

(64) 0¹3306, f° 77 r°.

(65) PALATINE, *Lettres*, éd. Jaeglé, t. I, p. 136, lettre du 27 oct. 1696, de Fontainebleau, à la duchesse de Hanovre ; t. I, p. 227, lettre du 12 octobre 1702, de Fontainebleau, à la Raugrave Amélie-Elisabeth.

V. - L'air de Fontainebleau

Ainsi démonté le mécanisme d'un voyage, il nous reste à observer, dans le palais que nous avons visité, la vie quotidienne et les fêtes de la cour, et à rendre sensible « l'air de Fontainebleau », c'est-à-dire le charme propre de son séjour.

Au long d'un règne de soixante-douze ans, les nuances à apporter au tableau de la vie quotidienne reflètent l'évolution générale de l'Histoire. Le château pendant la période inquiète de la minorité est à la fois la maison de campagne de prédilection et la résidence royale peut-être la plus somptueuse, et certainement la plus vaste ; seule la guerre civile ou étrangère empêche le renouvellement annuel des séjours.

Les voyages de la « jeune cour » brillent d'un éclat exceptionnel qui frappe toutes les mémoires. A Fontainebleau au moins, Louis XIV n'a pourtant pas inventé de distractions nouvelles. Il a seulement multiplié, avec un faste inouï et un sens inégalé de la gloire monarchique, les manifestations traditionnelles en ce lieu de la vie de société — et l'on peut, à propos du séjour de 1661, parler des plaisirs d'un Fontainebleau enchanté. Ce séjour-là, le plus long du règne (22 avril-5 décembre) laisse à qui l'étudie l'émouvante impression du jeune soleil dont les rayons, dans toutes les directions, commencent à s'éveiller. C'est dans tous les domaines, en effet, une floraison précipitée à laquelle Fontainebleau prête son cadre antique, sous la lumière qui change du printemps à l'hiver. Le 26 juillet est pour la première fois représenté le ballet des Saisons, repris plus tard avec le même succès. Molière donne la comédie, et Charles Le Brun, qui allait décorer un peu plus tard la Galerie d'Apollon du Louvre, est présent au séjour. Le 1er novembre naît le Dauphin. Fouquet, tombé en disgrâce, est arrêté au cours d'un bref voyage du roi à Nantes. Cependant le cœur du souverain, se détachant des enchantements de Madame, s'arrête à l'amour de Louise de La Vallière.

Pour le légat Chigi, au séjour de 1664 (16 mai-13 août), on organise des réceptions grandioses qui lui font oublier en

partie l'amertume de sa mission. Le même éclat se maintient en 1666, en 1671, puis en 1677, et en 1678 c'est à Fontainebleau que Louis XIV apprend, le 24 août, la ratification des traités de Nimègue. Le roi est à l'apogée de son règne, et la vie de cour au château — tant sont intimement liées l'Histoire générale et celle du palais — connaît la sienne dès l'année suivante: pour célébrer le mariage de Marie-Louise d'Orléans avec Charles II, le roi choisit en définitive Fontainebleau comme la résidence la plus apte aux amples cérémonies. Le 30 août 1679 ont lieu les fiançailles et la signature du contrat, la cérémonie nuptiale le lendemain dans la grande chapelle. Les ambassadeurs étaient le marquis de los Balbases, pingre et antipathique, et le duc de Pastrana, galant, magnifique, au contraire, qui plût infiniment ; dans son portrait par Carreño, au Musée du Prado, où il se dresse, entièrement vêtu de noir, avec une élégance austère, nous croyons retrouver la prestance dont s'enchanta la cour de France.

Le maintien de plus en plus difficile de la suprématie en Europe, d'une part, l'établissement de la cour à Versailles et peut-être ce qu'on a appelé la « conversion » du roi sous l'influence de Mme de Maintenon, d'autre part, amènent un changement de plus en plus marqué dans l'atmosphère et dans certaines habitudes de la cour. Celle-ci revient chaque année à Fontainebleau à la saison des chasses, mais la répétition régulière des séjours fait perdre à ceux-ci leur individualité ; par contre c'est le « voyage » de Fontainebleau qui acquiert de l'attrait et de l'originalité par rapport à la vie monotone de Versailles et aux courts déplacements de Trianon et de Marly. Ainsi faut-il distinguer très nettement les venues du roi avant et après 1679 : avant cette date, le souverain transporte dans des palais divers des fêtes assez semblables et une atmosphère identique, c'est la cour qui donne aux châteaux sa vie propre; après cette date, des nuances certaines s'établissent entre l'existence de Versailles et celles des autres résidences, c'est la cour qui dans chacune d'elles devient un peu différente.

A Fontainebleau, à l'éclat joyeux et libre de la « jeune cour » succède une splendeur un peu monotone. Pourtant Fontaine-

bleau est à la cour ce qu'est Marly au roi : une maison de vacances. Paris et Versailles sont assez loin pour permettre une certaine évasion — trop proches encore pour que le dépaysement devienne un exil.

Du reste l'exil est le lieu où Louis XIV n'est pas. Et Louis XIV est infiniment attaché à Fontainebleau. Mme de Maintenon fit un voyage « qu'on ne savoit pas véritablement si elle ne mourroit pas en chemin » (66).

La liberté d'une maison de vacances ? Elle nous paraît trop souvent illusoire, et nulle la différence avec la contrainte de Versailles. Un espionnage identique sévissait dans les corridors, et le roi s'intéressait de près aux renseignements obtenus (67). La venue régulière de Jacques II et de sa femme, en exil à Saint-Germain, obligeait la cour de France à un luxe d'étiquette et à une splendeur de représentation qui pesait à tous et que Louis XIV lui-même, absorbé par un travail plus écrasant chaque année, ne pouvait totalement assumer. Pourtant il tenait au faste du séjour, et sa volonté souveraine le maintint inflexiblement. En 1704, il se « fâcha de ce que les dames négligeoient de s'habiller pour la comédie, et se passoient d'y aller, ou se mettoient à l'écart pour n'être pas obligées de s'habiller ». Saint-Simon, qui raconte l'anecdote, poursuit : « Quatre mots qu'il en dit, et le compte qu'il se fit rendre de l'exécution de ses ordres, y rendit toutes les femmes de la cour très assidues en grand habit ». Mmes de Saint-Simon et de Lauzun, sur le point de perdre M. de Duras, prient la duchesse de Bourgogne de les faire dispenser de la comédie ; la princesse, tout en leur donnant raison, ne croit pas pouvoir le faire ; les deux dames doivent mettre leur grand habit, aller à la comédie et s'esquiver sous prétexte de n'avoir pas trouvé place... (68). La splendeur, faite de telles obligations, était d'autant plus artificielle que le roi n'avait ni le temps ni le goût de se montrer à l'« appartement » et au spectacle.

---

(66) Saint-Simon, t. XXVIII, p. 272.

(67) L'espionnage était pratiqué, d'après Saint-Simon, t. XIII, page 476.

(68) Saint-Simon, t. XII, p. 298-299.

Sa vie personnelle, à Versailles ou à Fontainebleau, n'était guère changée. Il mangeait au grand couvert dans l'antichambre de saint Louis, le buffet étant dressé dans la salle de ce nom. Il prenait ses autres repas dans sa chambre. Dans cette pièce encore, ou dans le cabinet ovale, il travaillait et donnait ses audiences. Une grande partie de ses journées se passait du reste chez Mme de Maintenon.

L'« appartement » se tenait non seulement chez le roi, mais dans la salle de la comédie, dans la galerie des Cerfs, ou chez Monseigneur, dans l'appartement des reines-mères. Lorsqu'ils sont à Fontainebleau, les souverains anglais « se rendent dans l'appartement de sa Majesté à sept heures et demie du soir, & le Roy les vient recevoir à la même porte de son antichambre, où la Musique commence aussitôt qu'ils sont placez. Elle n'est que de trois quarts d'heure, après quoy le Roy mène leurs Majestez dans son cabinet où la Reine se met au jeu jusqu'au souper qu'on sert à dix heures. Le Roy d'Angleterre voit joüer, & le Roy va travailler avec quelqu'un de ses Ministres » (69). Et Saint-Simon, qui fut témoin de ces cérémonies complaisamment décrites par le *Mercure Galant*, en donne ainsi le ton : « Rien n'étoit pareils aux soins, aux égards, à la politesse du Roi pour eux, ni à l'air de majesté et de galanterie avec lequel cela se passoit chaque fois...» (70).

De temps à autre, cependant, on note dans la vie de Louis XIV un détail qui diffère de son existence à Versailles : il admet certaines princesses au grand couvert, il profite de la suppression des conseils pour passer directement de la messe chez Mme de Maintenon. La « mécanique » de l'après souper s'adaptait aux lieux. A Versailles, la succession de plusieurs cabinets à la suite de la chambre permettait à la famille royale, aux dames d'honneur, aux garçons bleus et à des privilégiés comme d'Antin et M. d'O, de se répartir, selon une gradation savante, dans les différentes pièces. A

---

(69) *Mercure Galant*, octobre, pp. 254-258. Intéressant pour le cérémonial du séjour des Stuarts à Fontainebleau.

(70) SAINT-SIMON, t. XXVIII, p. 374.

Fontainebleau, tout le monde devait se tenir dans le cabinet ovale, unique de son genre. Le roi et Madame, depuis son veuvage, étaient assis dans des fauteuils, les princesses sur des tabourets, les dames d'honneur duchesses sur des carreaux, les autres à même le parquet, et les princes demeuraient debout [71].

Le charme irremplaçable de Fontainebleau existait pourtant. Il ne tenait pas à des amusements passagers, comme la petite guerre à laquelle le roi s'était livré dans le parc au temps de la jeune cour et dont un tableau de Van der Meulen, au Musée de Versailles, conserve le souvenir. Il se composait d'attraits permanents que le souverain et sa cour ont appréciés tout au long du règne.

La chasse était l'un des principaux. Elle devint, à l'époque des séjours réguliers, peut-être le premier de tous. Louis XIV chassait alors dans un « soufflet », dont les descriptions diffèrent. C'était une petite calèche, munie d'une capote de cuir pliante, et attelée de deux chevaux ; l'équipage pouvait même être plus nombreux. Nous voyons le roi dans un « soufflet » sur le tableau que nous reproduisons. Chaque prince avait son équipage et ses jours de chasse. En 1701, le dimanche était réservé au duc d'Orléans, dont la tenue était écarlate, avec des parements bleus et des galons d'argent ; le lundi et le jeudi au roi, avec une tenue bleu turquoise doublée de rouge et des galons argent et or ; le mercredi et le samedi au dauphin, avec son équipage particulier pour le loup vêtu d'abord de vert, puis, après 1688, de bleu turquoise. Les gentilshommes qui suivaient les exercices des princes aimaient à prendre leurs couleurs [72]. Les dames suivaient en carrosse et attendaient aux étoiles de la forêt, ou bien suivaient à cheval, ainsi l'intrépide Madame, seconde femme de Philippe d'Orléans.

---

(71) Saint-Simon, t. XV, p. 253-254 ; t. XXVIII, p. 344 ; t. XIX, p. 75-76.

(72) Voir Cossé-Brissac (Cte J. de), *Fontainebleau cynégétique sous Louis XIV et Louis XV*. Fontainebleau, 1913. Saint-Simon parle aussi d'un « soufflet », mais « tiré par quatre petits chevaux » (t. XXVIII, p. 154).

Parfois, dans un assez vaste espace on tendait des toiles et on y poursuivait le gibier qui était pris et abattu. Dangeau raconte souvent que la curée a eu lieu devant le pavillon de la Porte Dorée, sous les fenêtres de Mme de Maintenon, qui pouvait assister au spectacle...

Le théâtre à Fontainebleau était extrêmement brillant. Un chapitre spécial des comptes des Menus Plaisirs est chaque année consacré aux dépenses des « Voitures et comédies » : il fallait transporter les artistes, les nourrir, préparer les décors, les installer dans la salle de la Belle Cheminée, prendre note du coût des bougies et de la cire, et dresser un programme où la tragédie, la comédie, l'opéra s'équilibrent. En 1697, la dépense totale fut de 10.729 livres 16 sous un denier [73]. En 1698, le roi permit à ses petits-enfants d'aller pour la première fois à la comédie voir *Le Bourgeois gentilhomme*. Leur tante, Madame, décrit leur joie : « Le duc de Bourgogne en perdit totalement sa gravité : il riait à en avoir les larmes aux yeux ; le duc d'Anjou était si heureux qu'il restait là, bouche bée, comme en extase, regardant fixement la scène ; le duc de Berry riait si fort qu'il faillit tomber de sa chaise... » [74].

La relative liberté dont jouissaient les courtisans profitait non à la vie officielle dans le château, mais à la vie de société. Gentilshommes et dames se retrouvaient au gré de leurs amitiés, un peu délivrés de la pesanteur du regard royal. Saint-Simon ne remarque-t-il pas qu'à Fontainebleau « on se donne plus qu'ailleurs de grands repas les uns aux autres » [75]. C'était la revanche des semaines versaillaises où la « mécanique » du palais absorbait tout le jour, et déjà l'annonce du règne de Louis XV où la vie de société, à Paris, reprendra une place essentielle près de la cour.

---

(73) O[1]2829. Dans ce total entre pour 108 livres le voyage aller et retour de Paris à Versailles et Fontainebleau du « surtout » de Monseigneur, avec ses « hardes » et ses meubles.

(74) PALATINE, *Lettres*, éd. Jaeglé, t. I, p. 185, de Fontainebleau.

(75) SAINT-SIMON, t. V, p. 74.

Louis XIV avait daigné composer lui-même l'itinéraire de la visite à travers ses jardins de Versailles. La promenade parmi les allées de Fontainebleau n'était pas moins appréciée, et le tour du canal, particulièrement, connut au long du règne une faveur qui ne cessa jamais. En 1646, le comte de La Gardie, ambassadeur de Christine de Suède, fit traîner sur ses bords un carrosse brodé d'or et d'argent qu'il avait fait faire pour sa reine, il suivait dans le sien, puis venait la cour de France — et à ce souvenir, la bonne Mme de Motteville s'émerveille [76]. Une gravure de Le Pautre, montre en ces mêmes lieux Mazarin. Les voyageurs italiens Mariani et Locatelli [77] y décrivent la navigation de la famille royale. La dernière preuve d'attachement à cette partie des jardins ne laisse pas d'émouvoir. Le duc d'Anjou, devenu Philippe V, avait envoyé en mission à la cour de France son fidèle Louville. Ses instructions n'étaient pas seulement politiques : « Le Roi d'Espagne l'avoit expressément chargé de faire le tour du canal..» [78].

Qui mieux que ce souverain, mélancolique parmi les trésors d'art de l'Alcazar de Madrid et du Buen Retiro, a rendu un plus touchant hommage à l'indicible douceur de l'air de Fontainebleau ?

Yves Bottineau.

---

(76) Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. F. Riaux, t. I, p. 288.

(77) S. Locatelli, *Voyage de France*, trad. A. Vautier, p. 112-113 et n. 2 p. 113.

(78) Saint-Simon, t. IX, p. 307.

TEXTES PRÉPASCALIENS

YVES DE PARIS (1633, 1638)

*Il convient tout d'abord, de manière à dissiper toute équivoque, de définir exactement ce que nous entendons par « textes prépascaliens ». Il ne s'agit pas du tout de textes qui produiraient à l'avance, sinon les termes, au moins les pensées que Pascal aurait écrites plus tard. Il va de soi que celui-ci a sa conception personnelle du monde, de l'homme et de la religion ; mais il est certain aussi que les thèmes, traités dans les œuvres pascaliennes, étaient à la mode et que beaucoup d'auteurs les avait développés à leur manière. Nous entendons par « textes prépascaliens », un texte où un auteur français du XVII*e *siècle antérieur à Pascal, analyse un sentiment, une idée qui, plus tard, trouveront place dans les* PENSÉES, *mais souvent dans un contexte nouveau, soit que le génial ami de Port-Royal réagisse contre eux, soit qu'il les assimile en leur donnant un nouveau sens.*

Les textes que nous donnons aujourd'hui sont tirés des œuvres du capucin Yves de Paris. Celui-ci se rattacherait à Pascal, en ce que, platonisant, il admet, au dessus de la raison, une connaissance intuitive qu'il appelle « sentiment » ou « instinct » et qui annonce, en quelque sorte, le « cœur » pascalien.

Il s'oppose en ce qu'il est humaniste et qu'il s'efforce de sauvegarder, autant que le permet le dogme, l'intégrité de la nature humaine ; ce qui ne l'empêche pas de voir la réalité et de confesser les humaines misères, si bien qu'on retrouve chez lui l'opposition pascalienne, bassesse et grandeur. Mais les différences sont notables. Chez Pascal, quasi systématiquement bassesse et grandeur s'opposent, l'accent étant mis sur la bassesse, pour aboutir à une synthèse chrétienne qui explique l'une et l'autre. Le péché originel, comme le pari, est un aboutissement et un point de départ. Chez le P. Yves, il n'est traité de grandeur et de bassesse qu'aux occasions, pour le besoin des thèses défendues, et l'accent est sans aucun doute mis sur la grandeur.

C. CHESNEAU,
Docteur ès-lettres.

I.

MISÈRES DE L'HOMME

Ce premier passage est tiré du t. I de la « Théologie naturelle » *et développe cette preuve morale que Dieu existe, en raison même de l'humaine misère* (cf. C. CHESNEAU, *Le Père Yves de Paris et son temps*, t. II, p. 349, 377). *Le capucin monte directement de la misère humaine à Dieu ; Pascal a recours à toute une dialectique qui oppose bassesse et grandeur.*

Que si nous n'admettons pas de Raison universelle, nous tombons dans ces absurditez, de dire que l'homme qui est une des parties du monde, est plus noble que son tout ; qu'estant le plus foible, il est le plus excellent ; que son mérite n'est pas reconnu ; et qu'une Puissance tyrannique usurpe sur luy la domination. Il vit icy bas, sujet aux rigueurs et aux ordonnances de la Nature, de qui il est contraint de se dire esclaue, en ce qu'elle ne luy laisse de la liberté, que pour les désirs, et se réserue tous le droict des euenements. La chaleur brusle ses semences ; les pluyes noyent ses trauaux auec ses moissons ; les vents se mutinent pour arrester ses voyages ; et la mer ne pouuant souffrir sa temerité, le bat de ses ondes ou l'enseuelit dans ses abysmes. En fin, apres auoir souffert mille indignitez, en nos biens, en nos corps, en nos amis, et en nos fortunes, il faut payer à la mort le dernier tribut, et cesser de viure bien souuent, quand nous ne faisons que de commencer : Ou si la faueur des medicamens obtient un peu de respit de cette impitoyable creanciere ; nous en payons les interests si sanglants par la priuation des plaisirs, et la charge des douleurs, qu'il semble que la vie ne nous est laissée, que pour la perdre par un nombre infiny de morts. La Nature a donc l'empire sur l'homme. Que si ce gouuernement ne dépendoit pas d'une souueraine Sagesse, il s'ensuiuroit que contre toutes sortes de iustice, les moindres choses domineroient aux plus nobles, en ce que l'homme qui est raisonnable, seroit gourmandé par vne Puissance qui est sans raison (1).

Il faut ici admirer la grandeur de l'esprit de l'homme, qui conçoit par une idée ce que la Nature ne peut acheuer, sans reprendre haleine, ce qu'elle produit pendant plusieurs

(1) *La Théologie naturelle*, t. I (éd. 1640), Première partie, chap. XX, *Le premier Moteur intelligent, et La première Vérité*, p. 278-279.

siecles, ce qu'elle ne peut nous faire voir que par pieces, et en un estat où il y a moins de beauté que d'imperfection.... C'est pourquoy Prothagoras creut, que l'homme qui peut former de si excellentes pensées de ces objets mesmes qui nous paroissent desagreables, estoit la regle et l'original de la Nature. Mais il se flattoit en cela par excez ; et son opinion combattüe de tous, se ruinoit d'elle-mesme. Car la verité n'est qu'vne, et si les hommes la possedoient comme un apennage de leur espece, et auec un droit qui ne souffre point d'inégalité, ils porteroient tous de semblables iugemens d'une mesme chose. Neantmoins nous voyons que les postures ne sont pas si differentes que les opinions : Autant de peuples, autant de diuerses lois : Autant de Prouinces et autant de villes, autant d'ordonnances et de coustumes. Ceux que nous tenons les plus sages, s'échauffent le plus à la dispute : et comme il n'y a point de bestes si sales, et si dangereuses, à qui l'idolatre antiquité n'ait offert des encens et des sacrifices ; l'esprit ne sçauroit forger d'extrauagances, que quelque philosophe n'ait colorées de quelques raisons. Soit que le climat ou le temperament inspire diverses actions, selon la partie du Ciel ou de l'Element qui domine ; soit que les interests, les passions, les sympathies, et les inimitiez naturelles corrompent le iugement ; soit que la diuerse trempe des organes, en altere les fonctions ; ou qu'en effet les ames soient en diuers degrez de vertu essentielle : je n'en propose pas icy la question ; mais il me suffit de tirer cette consequence, que l'homme est plus inconstant en ses pensées que l'Ocean dans ses ondes ; de sorte que deuant y auoir une Verité immobile, qui soit la mesure des choses materielles, ce seroit une trop temeraire usurpation à l'homme de pretendre cette qualité, il est du nombre des Estres. Or rien de mortel ne peut estre la mesure de soy-mesme, la Nature doit auoir vne regle eternelle pour proportionner la tissure de ses generations, et la conduite de ses mouuemens : l'homme est mortel, et encore que l'espece continüe, les sentimens changent auec les âges, et les siecles ont aussi bien leurs infirmitez pour les esprits, comme pour les corps. Il faut donc supposer vne supréme Verité subsistente en vn sujet releué par dessus nostre condition, afin qu'elle ait cette prerogatiue d'estre immuable (2).

---

(2) *Ibid.*, p. 282-285.

Dans le t. II de la » Théologie naturelle », *Yves de Paris voulant prouver l'immortalité de l'âme, montre que l'homme, étant malheureux ici-bas, doit voir réalisé dans un autre monde son insatiable appétit de bonheur ; d'où nouvelle occasion de dépeindre les misères de l'humanité.*

Il n'y a que l'homme qui porte le deüil dans cette rejouyssance publique, vous diriez que la Nature en fasse l'object de son indignation, que rendant toutes les choses créées bien-heureuses, elle n'ayt des supplices, et des douleurs que pour luy, puisque toute sa vie est une suitte de calamitez, et une guerre qui n'a point de treues. Il vient au monde tout nud, exposé à toutes les iniures du temps, son enfance souffre plus qu'il ne peut dire, et se passe quasi toute en pleurs, sous les liens du maillot ; son adolescence n'a que des trauaux dans les estudes, et les exercices qu'il luy faut apprendre ; l'âge viril se plonge dans les affaires, jusques à ce que la vieillesse luy oste les forces, et luy rende la vie si onereuse, que la mort luy tient lieu de soulagement. Depuis que la perfection des organes a permis à l'ame d'agir selon la raison, elle se monstre extremement passionnée de la verité, dont neantmoins, elle ne decouure que l'ombre ; elle cherche le souuerain bien dans les choses particulieres qui ne font qu'accroistre les ardeurs de son amour, et luy donner autant d'inquietudes, qu'elle s'en promettoit de satisfaction (3).

Au même t. II du même ouvrage, Yves de Paris rencontre comme adversaire le stoïcien Pomponazzi qui place le souverain bien de l'homme dans la seule vertu ; pour le réfuter, il suffit de montrer la misère humaine ; on voit ici amorcé le « divertissement » pascalien.

On nous descrit la vertu dans vn grand repos, et neantmoins la voila dans l'agitation, et dans le combat ; l'esprit ne s'esleue pas lors aux choses sublimes, mais entre ces balancemens tout ce qu'il peut faire, c'est de ne point tomber dans une alienation de soy-mesme, qui oseroit dire que le courage sert de recompense à un soldat, qui estant bien blessé à la bresche, demeure ferme, et ne tourne point le dos à son ennemy. Cette force et cette générosité n'est pas recompense, mais vne action qui la merite, ou vous prendriez la nauigation pour le port ; la nuict pour le iour, l'hyuer où la terre pauurement couuerte fait ses prouisions pour l'este où elle se charge de fruicts.

---

(3) *La Théologie naturelle*, t. II (éd. 1642), Première partie, ch. XLI, *Il importe à la bonté et à la iustice de Dieu que l'ame raisonnable soit immortelle*, p. 421.

Que si nous considerons l'homme hors de ces pressantes incommoditez qui tiennent la vertu en interdit. Si nous le regardons en luy-mesme, je trouue que comme le corps souffre beaucoup plus par la guerre intestine de ses parties, que par les causes externes qui l'enuironnent, qu'aussi l'ame raisonnable dechet des bonnes dispositions de la vertu, plutost par ses propres infirmitez, que par les rigueurs et la violence de la fortune. Vous verrez des ames qui se sont à charge à elles-mesmes, qui se fuyent par mille diuertissemens, et qu'une humeur inquiete pousse à vne infinie multiplicité d'emplois, ou elles cherchent le bien qu'elles ne trouuent pas dans leur intérieur. Mesme les plus sages, et ceux dont l'ame a une plus ferme assiete, s'ennuyent dans la solitude ; les esprits s'y esteignent faute de conuersation, comme un feu dont le changement d'air ne purge point les fumées ou comme une eau qui croupit faute d'auoir son mouuement. Si le souuerain bien consistait en la paisible possession de soy-mesme, on ne s'en pourroit jamais lasser, et les ames y trouueroient le mesme repos, et la mesme perfection que les choses naturelles rencontrent en leur centre. Mais ces diuertissements necessaires aux plus forts esprits (3 bis) sont des témoignages de leur infirmité ; Ce sont des inquietudes de malades qui taschent à se soulager par le changement.

Il n'est pas tousiours si heureux, que quelques-fois, au lieu de se diuertir, il ne prouoque le mal, et ne redouble la violence de ses accés. Ne voyons-nous pas qu'apres auoir appaisé le tumulte de nos appetits ; apres auoir fait de grands desseins pour la vertu, et luy auoir engagé nostre foy, la veüe ou l'entretien des personnes qui passent vne vie contraire, donnent des secousses aux plus fermes résolutions, iettent le doute et la desfiance dans nostre cœur, de sorte qu'un ancien eut suiet de craindre l'abord du peuple ; comme au lieu plain de peril, d'où il ne reuenoit iamais auec ce qu'il y auoit porté de vertu. Nous viuons entre des ennemis, qui ne donnent treues, que pour ramasser leurs forces ; leurs attaques sont par surprises, qui ne nous permettent pas d'estre sans crainte, comme en temps de paix, ni sur pied prests à combattre, comme en temps de guerre. Je ne sçay quelles boutades emportent quelques fois les plus vertueux à des extremitez qui semblent vn

(3 bis) Ailleurs (*Théologie naturelle*, t. III, éd. 1645, 3e Partie, chap. XI, *Des morts subites qui surprennent l'homme dans le péché*, p. 460), le P. Yves revient sur le divertissement : « La Nature nous conduit à la mort dès notre naissance, mais elle divertit nos pensées par les emplois de la vie, et ce nous est une espèce de grace de ce qu'elle nous traite comme des criminels, à qui l'on ne prononce l'arrêt de mort que le jour de l'exécution ».

prodige au monde, mais que l'on n'admireroit pas, si on pouuoit lire dans l'interieur, si on iugeoit aussi bien de leur foiblesse, que de là perfection dont ils auoient fait si long temps parade (4).

Enfin au t. IV du même ouvrage Yves de Paris veut montrer que le péché originel est conforme à la raison et qu'il explique la grandeur et la misère de l'homme. Pascal reprendra ce thème mais le poussera plus loin en trouvant dans ce dogme un irrationnel qu'Yves de Paris atténue le plus qu'il peut : la damnation des enfants morts sans baptême.

Le monde est conduit par une police si parfaitement bien reglée, que toutes choses continuent dans l'exercice de leurs deuoirs, depuis leur creation, et le temps qui consomme les existences particulieres, n'a point alteré ces loix publiques. Les cieux acheuent et recommencent tousiours leurs periodes auec une extréme égalité dans vne extréme vitesse, chaque élement se conserue sa qualité dominante, qui le porte droict au lieu où il trouue ses aduantages : les animaux se conduisent par des instincts infaillibles, au discernement de ce qui regarde leur conseruation : ils ont des mouuemens si bien compassez, que chacun se donne une paisible possession de sa fin (5).

Cela nous fait estonner de ce que l'homme, qui est le prince des creatures inferieures, est dans vn estat moins heureux que tous les autres, puisqu'il souffre la reuolte de ses puissances et de celles sur qui sa dignité lui deuroit donner un empire tres-absolu. Son corps est subiet à mille infirmitez, toutes ses parties sont susceptibles de douleur, et les moindres choses du monde sont assez fortes pour l'en affliger. Il s'offense du froid, du chaud, d'une petite vapeur, de toutes les qualitez qui excedent son temperament. L'eau le noie, les flammes le bruslent, la terre l'etouffe, et ne se peut esleuer en montaignes, qu'elle ne luy prépare des précipices ; l'air forge des orages qui l'accablent ; les Lions, les Ours, les Pantheres, vn nombre presque infiny de bestes feroces sont naturellement excitées de rage, pourveües d'agilité, d'armes et de forces pour le massacrer.

(4) *Ibid.*, chap. XLII, *La vertu n'est pas une assez grande récompense à elle-mesme*, p. 437-439. Ce chapitre est entièrement écrit contre les stoïciens.

(5) Pour le P. Yves, l'univers comprend divers ordres qui sont construits sur le même modèle, si bien que pour établir les lois de l'un, il suffit de regarder les autres ; c'est ce que le P. Yves appelle « l'induction » (cf. C. Chesneau, *Le P. Yves de Paris et son temps*, t. II. *L'apologétique*, p. 329-338). « L'induction » devrait établir que l'homme est parfaitement heureux.

Les serpens, les scorpions, tant d'animaux, de fossiles, de plantes pestiferes le menassent de leur venin. Il doit marcher entre toutes les creatures, comme entre des ennemis couuerts, ou declarez ; puisqu'il ne void chose aucune dont le mauuais visage ne luy puisse arracher la vie (6).

Entre ces perils le corps ne laisse pas de derober quelques momens de volupté : mais l'ame souffre des inquietudes sans repos, parce qu'elle se trouue éloignée de son centre, et dans des foiblesses qui luy en interdisent les approches. Nostre intellect souspire pour la cognoissance de la verité, neantmoins la nature ne nous la monstre que par des enigmes ; les necessitez de la vie en diuertissent les attentions ; nostre aage est trop court pour les experiences, notre esprit trop foible pour un raisonnement infaillible : si bien que peu de personne reüssissent dans les estudes et les plus sages s'y trouuent les plus ignorants. La volonté fait de mauuais pas, de grands detours, et des cheutes lamentables, n'ayant qu'vne guide aueugle. C'est d'où procede le desordre des opinions qui emportent le consentement des hommes, où comme ils se tiennent, se pressent, et se suiuent à la foule, sans iuger du chemin qu'ils prennent, la cheute d'vn seul cause le bouleuersement de plusieurs. Quand mesme nous aurions la cognoissance du bien qu'il nous faut faire, et la veüe de nostre port, les mouuemens sensitifs sont des tempestes qui nous en écartent ; ce sont des émeutes furieuses contre l'empire de la raison, qui la portent à faire ce qu'elle ne peut agreer, et à subir ce que les loix de sa iustice condamnent. Si vn pere de famille prend vne souueraine authorité dans sa maison, comme un Prince dans ses Estats : si le Ciel domine aux élémens, sans rien endurer de leurs foiblesses ; l'homme deuroit estre paisible en luy-mesme, tirer ses plaisirs et ses commoditez de toutes les creatures inferieures sans contredict. Or puisque tous les iours nous donnent des experiences du contraire, c'est un grand desordre dont il faut rechercher la cause (7).

---

(6) Ici « l'induction » joue en sens inverse ; elle établit que l'homme est malheureux.

(7) *La Théologie naturelle*, t. IV (éd. 1641). Troisième partie, chap. VIII, *Du Péché originel*, p. 440-442. Le P. Yves réfute ensuite l'explication platonicienne, celle des stoïciens, de Zoroastre, de Pythagore, considère quelques difficultés d'exégèse et de philosophie et il conclut en annonçant le chapitre suivant qui traite de : *Quelques conuenances de l'Incarnation du Verbe divin* (p. 454, sv.).

II.

GRANDEURS DE L'HOMME (8)

Tandis que pour montrer les misères de l'homme, nous avons dû choisir quatre passages différents de la « Théologie naturelle », *un seul passage des* « Morales chrétiennes » *suffit à montrer l'humaine grandeur ; il est extrait de l'Avant-Propos où le P. Yves montre que l'homme a besoin d'une morale en raison de sa grandeur même qui, si elle n'est réglée, peut faire beaucoup de mal.*

La Philosophie nous represente l'homme dans vn vsage si genereux de ses puissances, et auec de si pretieuses qualités, que pour estre tousiours present a luy mesme, il ne laisse pas de se contempler comme un grand miracle : quels prodiges plus étonnans que les effets de cét esprit, qui fait la visite de toutes les parties du monde sans changer de lieu ; qui penetre les substances indiuisibles ; qui anticipe le temps par ses desseins ; qui le rappelle par son souuenir ; qui entre dans le commerce des choses humaines, pour en receuoir les profits, sans estre sensible aux pertes qui les accompagnent : il agit en souuerain, et comme cause vniuerselle, lorsqu'il recueille vn nombre infini de choses particulieres dans vne seule pensee ; lorsqu'il conçoit les choses corruptibles par des idées éternelles ; lorsqu'il establit des principes, d'où doiuent couler les consequences de ses discours ; et que n'estant qu'vn effet et qu'vne image, il deuient en quelque façon la cause de la vérité. Cependant que toute la nature trauaille sous un empire qui la tient attachée a certains deuoirs, dont elle n'a point de dispense, l'homme seul iouyt icy bas des droicts de la liberté ; il se peut tenir indifferent (9) entre toutes les choses qui le sollicitent, et lorsqu'il en fait le choix, c'est moins par indigence que par un pouuoir de Prince, qui fauorise, quand il reçoit ceux qui s'offrent à son seruice. Quoy que le sage porte un corps sujet a mille infirmites ; quoy que les accidens, que nous appelons de fortune, luy dressent par tout

---

(8) Les Morales chrestiennes, t. I (éd. 1638). *Les preparatifs de la Moralle Chrestienne.* Avant-Propos., p. 1-9.

(9) Le P. Yves est moliniste ; il admet la science moyenne, le concours simultané, la prédestination « post praevisa merita » et la grâce suffisante ; nous voyons ici qu'il admet la liberté d'indifférence. Cf. C. Chesneau. *Le P. Yves de Paris et son temps* (1590-1678), t. II. *L'apologétique*, p. 486-492.

des attaques, neantmoins son esprit peut estre robuste entre ces foiblesses extérieures, tranquille entre ces emotions ; Joyeux entre ces disgraces, comme s'il n'estoit engagé dans vne condition mortelle, que pour y deployer sa vaillance auec plus de merite ; pour en faire un spectacle plus attrayant aux yeux de Dieu, et triompher auec plus d'honneur sur les propres terres de ses ennemys (10). Tous les Panegyriques n'ont pas assez d'eloquence pour nous exprimer la force de ces grands genies, qui s'appliquent au gouuernement des estats ; qui ont l'industrie de commander des esprits, qui commandent à la nature d'imposer des loix à des puissances nées pour la liberté ; d'estendre les regles de l'art, sur une matiere qui ne peut estre determinée (11). Quelle merueille, que cette petite creature qui ne paroist qu'un atome, entre les vastes corps des elements, forment des desseins qui s'estendent dans tous les siecles, et que pour les accomplir elle fasse trauailler toutes les actiuités imaginables ; qu'elle emplisse l'air de tonnerres, la mer de vaisseaux, la terre d'armées ; qu'elle change la situation des lieux, qu'elle surmonte l'incommodité des temps, les propriétés des climats, les influences des cieux, enfin qu'elle remue plusieurs mondes, quand elle entreprend de regir les hommes. Mille autres remarques que l'on peut tirer de l'exercice des arts, des sciences, des sublimes entretiens, des glorieuses conquestes de nos esprits, sont toutes pressantes considerations, qui nous obligent a reconnoistre l'excellence de nostre nature et les aduantages qu'elle possede sur toutes les choses inferieures.

Neantmoins ce sentiment n'est pas vniuersel dans tous les esprits, car tous les iours nos oreilles entendent des plaintes, et nos yeux voyent des discours dans les liures (12)

---

(10) Ce portrait du « sage » pourrait faire croire au « pélagianisme » du P. Yves ; comme nous le verrons plus loin, le P. Yves n'ignore pas la faiblesse et la malice humaine et il proclame plus d'une fois la nécessité de la grâce, de la prière et de l'humilité. Cf. *Les Morales chrestiennes*, t. I (éd. 1638). Première partie, chap. XVIII, *De la défiance de nos forces*, p. 202-211, chap. XIX. *Le Chrestien espere tout des grâces de Dieu*, p. 212-219, chap. XXI. *De l'humilité Chrestienne et comment elle s'accorde avec la grandeur de courage*, p. 220-230.

(11) Pour le P. Yves, selon la loi de la médiation (cf. C. Chesneau, *op. cit.*, t. II, p. 344-345), il n'y a pas de solution de continuité d'un ordre à l'autre ; ainsi à la limite des anges et des hommes on trouve des purs esprits dont la connaissance est presque discursive et des êtres humains qui approchent de l'intuition pure. C'est de ces génies qu'il est ici question.

(12) Parmi ces livres, il faut certainement placer les *Essais* de Montaigne et la *Sagesse* de Charron. Faut-il placer également ceux des augustiniens contemporains du P. Yves, c'est-à-dire par exemple, le Card. P. de Bérulle qui, par plus d'un point, annonce Pascal ainsi que le franciscain Jean Boucher ?

qui descrivent l'homme, comme le plus malheureux de tous les estres créés, non seulement en ce qui regarde les infirmitez du corps, mais encore pour ce qui est des puissances de son ame. A leur dire l'estendue de nos cognoissances ne sert qu'a multiplier nos infortunes, par les fauses idées de l'opinion ; par les auidités insatiables d'une concupiscence qui s'altere a la veüe de tous les obiets que les arts luy peuuent fournir ; par la crainte qui iette le trouble dans nos conseils, qui precipite nos resolutions, qui fait ressentir a nostre cœur, tous les supplices d'vn mal, qui en effet ne nous eust pas enueloppez, ou qui va le rechercher bien loin, deuant qu'il deust estre à nous. Les brutes n'ont le sentiment de leurs peines, qu'au temps qu'elles en sont trauaillées, mais ces preuoyances traïssent nostre bon-heur ; elles troublent le repos des interualles que la fortune accorde aux plus malheureux ; elles esteignent le plaisir des faueurs qu'elle nous presente, par l'apprehension des disgraces qui les peuuent suiure, et ne laissent aucun moment de la vie sans inquietude.

Ceux qui dressent ces inuectiues contre nostre condition, disent, que la vertu qu'on nous represente immobile, entre les infortunes n'est qu'une idole que les Stoiciens (13) esleuerent pour s'acquerir de l'estime, et que ceste inuincible generosité ne s'est iamais veüe que dans leurs ecrits : qu'un homme sage qui a plus de cognoissance des biens qu'il peut posseder, souffre plus dans les trauerses qui le luy rauissent, et que les pointes de la douleur sont plus viues, dans des ames en qui la science reueille le sentiment. Qu'au reste on void entre les hommes des desreglemens abominables qui ne se rencontrent point dans les especes plus infortunées des animaux ; que ce public, où l'on dit que la vertu paroist auec tant d'esclat, est un theatre ou l'iniustice exerce solemnellement ses concutions, ou elle verse le sang ; où elle rauit la vie, les biens, la liberté, non seulement sans aucune peine, mais encore auec des titres d'honneur, lors que ses degats sont assez furieux pour vaincre toutes les resistances : Qu'ainsi l'homme ne merite d'estre appelé le centre du monde, sinon parce que les plus pesantes disgraces de la nature fondent sur luy ; que les lumieres de ses conseils sont fautiues ; les mouuemens de ses affections dereglés : qu'il est le principal artisan de ses infortunes, puis

---

(13) Sur la philosophie stoïcienne dans l'œuvre du P. Yves, cf. JULIEN-EYMARD D'ANGERS, OF. M. CAP., *Sénèque et le stoïcisme dans l'œuvre du P. Yves de Paris*, dans *Collectanea franciscana*, 1951, t. XXI, p. 45-88.

qu'il les façonne auec beaucoup d'appareil, par les mesmes entreprises dont il se promettoit un bien public.

Voilà comment il ne se trouue point auiourd'huy de propositions plus contentieuses que celles qui asseurent, ou qui nient la félicité de l'homme en ce monde : c'est un probleme qui semble tenir nostre iugement en balance, par des motifs de mesme poix, et sur lequel il n'est pas facile de se resoudre. Chose etrange que ne soyons pas seulement le don des Dieux, comme disoit Platon, mais encore de nos disputes ? que nous soyons parties pour et contre nous-mesmes ? que nous exercions sur nous ces arts qui font paroistre les obiets à diuerses faces, et qui trompent la veüe par leurs raccourcissemens ! hé le moyen que l'homme poursuiue ses droits, et qu'il se mette en possession des biens qui luy appartiennent, s'il n'a pas assez de lumiere pour les cognoistre ? le moyen qu'il soustienne le choc des ennemis estrangers, s'il excite des reuoltes dans luy-mesme, et s'il dispute l'empire à sa raison ? Ce combat ruine ses forces : c'est estre deja miserables, de ne se pas croire heureux, et dans l'inclination que l'amour propre nous donne de fauoriser nostre party, c'est perdre ce qui est de ses excellences, d'en former le doute.

Pour vaincre cette lacheté et cette mauuaise estime que l'homme fait de luy mesme, il faut considerer que les aduantages qu'on luy attribue, font partie de son essence : que ce sont des droits de nature, qui forment l'estat de son espece, et qu'il ne peut aliener sans se defaire de ses propres mains (14). Quoy qu'il declame, la raison, la foy, ses experiences l'obligent de recognoistre que son ame est spirituelle, immortelle, et d'vne autre cathegorie, que les formes des animaux (15) ; que son intellect recherche la verité (16) dont il reçoit de grandes lumieres par les etudes (17) et les

---

(14) Dans ce paragraphe, le P. Yves résume les preuves qu'il a développées dans le tome second de sa *Théologie naturelle*, tome dont la première partie est consacrée à démontrer l'immortalité de l'âme. En tout ceci, il s'inspire beaucoup de Marsile Ficin (cf. C. Chesneau, *op. cit.*, t. II, p. 62-72).

(15) Cf. *Théologie naturelle*, t. II (éd. 1642). Première partie, chap. XI, *L'homme estant le plus parfait des creatures inferieures doit auoir une ame immortelle*, p. 109-119.

(16) Cf. *Ibid.*, ch. XXII, *De l'amour et de la cognoissance de la verité*, p. 224-233.

(17) Cf. *Ibid*, ch. XXIII, *Des cognoissances abstraites et qui sont par dessus les sens*, p. 233-247, ch. XXIV. *De la reflexion de cognoissance que l'ame raisonnable fait sur elle-mesme*, p. 247-258.

reuelations (18) : que sa volonté se trouue libre en ses amours (19) : que n'estant iamais satisfaicte des obiets sensibles, elle souspire pour un bien souuerainement parfaict (20), de sorte qu'elle à de grands rapports auec les intelligences : qu'elle est l'image de Dieu (21), qu'elle ne peut trouuer sa félicité qu'en ce seul obiet, qui possede en acte tout ce qu'elle conçoit en desirs : Certes nous auons de quoy nous tenir heureux dans ces droicts, et nous faire fort d'une noblesse que nous pouuons encore rendre plus illustre, par nos merites.

S'il se trouue quelques notables déreglemens en nostre vie, ils procedent non pas du defaut essentiel de nostre nature, mais de la mauuaise conduite de nos puissances, et de ce que nostre liberté déployant leurs forces sur des obiets qui ne les meritent pas, les rauallent à leur condition. Le debordement d'vne fontaine ne fait qu'incommoder un chemin, celuy d'un fleuue noye quelques campaignes voisines, mais celui de la mer enseuelit des Prouinces, dans ses deluges ; le monde tombe dans vne langueur comme vniuerselle sous l'eclipse du Soleil, quoy qu'il ne souffre point d'accidens qui luy soient sensibles, par les dechets et les mauuaises rencontres des petits planetes : Le cerueau, le foye, les poumons estant offensez, excitent des maladies bien plus dangereuses que celles dont la cause est en des organes moins nobles : L'imprudence de l'œconomie n'est qu'un ieu, si vous l'accomparez à celle de la police, d'où naissent des desolations generales, enfin par tout les desordres se mesurent à la grandeur des subjets, qui les causent, et qui les souffrent ; et on ne s'estonne pas, de voir un plus grand embrazement dans une forest que dans vn buisson (22). C'est pourquoy si les puissances de l'homme sont si vastes, et d'une estendue qui passe celle de la Nature, ce n'est pas merueille si elle cause tant de degast quand elles sont dereglées, et si vne volonté qui a des inclinations pour l'infiny, pousse des cupiditez qui n'ont point de bornes.

---

(18) Cf. *Ibid.*, ch. XXV, *De la contemplation et de l'extase*, p. 258-266 ; ch. XXVI, *Des deuinations et propheties*, p. 266-279.

(19) Cf. *Ibid.*, ch. XXVII, *De la liberté de la volonté*, p. 279-287.

(20) Cf. *Ibid.*, ch. XXXVI, *De l'appetit insatiable de la volonté*, p. 313.

(21) Cf. *Ibid.*, ch. X, *Dieu a faict l'ame raisonnable immortelle, afin qu'elle fust l'image de son éternité*, p. 101-109.

(22) Il est aisé de retrouver l'induction yvonnienne dans cette énumération ; cf. *supra*, n. (5).

Cela fait que l'homme qui est le Prince du monde, se peut emporter à des exces plus à craindre que ceux des plus cruels animaux (23) mais tousiours ces dissolutions quoy qu'extremement lamentables, sont les preuues du pouuoir eminent de sa nature, et des grands biens qu'elle peut faire sous vne bonne conduite.

(23) Certains ont pu accuser le P. Yves de Paris de n'avoir pas le sens du péché ; il est aisé de voir qu'il n'en est rien ; suivant l'adage : « Corruptio optimi pessima ». La révolte originelle n'a pas été sans causer des troubles notables et, si la miséricorde divine est intervenue pour racheter le monde, large place n'en est pas moins laissée à la Pénitence et à la folie de la Croix. Cf. Julien-Eymard d'Angers, O. F. M. Cap., *Le sens du péché dans l'œuvre d'Yves de Paris antérieure à la querelle janséniste* (1632-1642) dans *Revue d'ascétique et de mystique*, 1954, t. XXX, p. 140-157.

ÉCHOS... de 1950

Août. *Les Lettres Romanes.* A. MATIVA. **Pascal écrivain.**

4 août. *La Croix.* A. WENGER. **Un célèbre mystique anglais du XVIIe siècle français :** BENOIT DE CANFIELD (à propos de l'important ouvrage du R. P. Optat de Veghel, publié par l'Institut historique des Frères Mineurs Capucins, à Rome, 1949), 1562-1610.

L'auteur « a dépensé une somme considérable de patientes recherches scientifiques pour rendre à la vie cette curieuse figure de mystique dont Brémond a cru pouvoir dire qu'il était le maître des maîtres eux-mêmes... Il fut le premier à voir clair dans l'état d'âme d'une personne qui faisait alors beaucoup parler d'elle, Mme Acarie... Il fut aussi une aide précieuse à Marie de Beauvilliers, qui s'était vouée à la réforme de l'abbaye de Montmartre ; il fut en relations d'amitié et de direction avec le P. de Bérulle... ».

Auteur du *Chevalier chrétien*, Benoit de Canfield a écrit aussi la *Règle de perfection*, « grande œuvre qui lui vaut une place dans l'histoire littéraire de la mystique ». Le titre complet de l'ouvrage résume les vues de Benoit sur la vie spirituelle : « Règle de perfection, contenant un bref et lucide abrégé de toute la vie spirituelle, réduite à ce seul point de la volonté de Dieu ; divisée en trois parties, la première traitant de la volonté extérieure de Dieu, comprenant la vie active ; la seconde de la volonté intérieure, contenant la vie contemplative ; la troisième, de la volonté essentielle, parlant de la vie superéminente ».

« S. François de Sales, déjà, se montrait réservé lorsqu'il écrivait à une supérieure de la Visitation : « On peut laisser lire le livre de la volonté de Dieu, jusqu'au dernier qui, n'estant assez intelligible, pourroit être entendu mal à propos » (cité p. 470) ».... « Benoît de Confield apporte au mouvement spirituel français du XVIIe siècle le fort courant volontariste de la tradition franciscaine ».

5 août. *Figaro Littéraire.* **Sujets de Baccalauréat :**

1°) On a écrit : « *Les Femmes savantes* sont, à mon avis, le chef d'œuvre de Molière. Je les préfère au *Misanthrope* et au *Tartufe*... Le *Misanthrope* et le *Tartufe* renferment d'éternelles beautés. *Les Femmes savantes* allient à la même sagesse une vivacité singulière, une élégance qui, à mes yeux, en font une comédie unique ». Partagez-vous cette opinion ?

2°) Dégagez dans une tragédie de Racine que vous choisirez les éléments qui sont le reflet d'une époque et d'une civilisation particulières et ceux qui sont d'un intérêt universel et humain.

10 août. *Nouvelles Littéraires.* Ernest de GANAY. **Il y a 250 ans mourait Le Nôtre.**

« André Le Nôtre, né en 1613, le 12 mars, mort le 15 septembre 1700, était fils de Jean Le Nôtre, jardinier en chef des Tuileries, et si Pierre Le Nôtre, « chargé de l'entretien des parterres », fut son grand-père — ou seulement son parent, on ne sait — il hérita ce goût, ce savoir de ses ascendants. Ainsi s'explique l'aboutissement d'une carrière longtemps suivie dans une famille, dont un rejeton arrive parfois à la perfection (on peut citer les Du Cerceau, les Mansart, les Gabriel, etc., sous l'Ancien Régime). Et voici que Le Nôtre non seulement « excella », mais fit preuve de génie. Il domine les « jardiniers » de tous les temps, de tous les pays.

Nul ne peut lui être comparé. Chacun de ses jardins apparaît comme une victoire remportée sur le sol de France, où il a inscrit les plus beaux dessins que l'on puisse imaginer. Sa science n'est jamais en défaut. Il s'affirme d'abord « jardinier » du plus grand mérite. Et non seulement jardinier, mais aussi peintre — il avait travaillé à l'atelier de Simon Vouet — et architecte-élève, croit-on, de Mansart. Le Nôtre saura montrer qu'il avait de fortes notions d'architecture, puisqu'on lui doit l'idée des Cent-Marches de Versailles (d'après Lafond de Saint-Yenne), ainsi que celle du péristyle central de Trianon, qu'il « conseilla »... Si les Tuileries furent l'œuvre favorite de Le Nôtre, Vaux fut pour ainsi dire son « coin d'éclat »... Chantilly, son œuvre parmi les plus belles !... Saint-Cloud... Meudon... les allées sont toujours d'un dessin plein de noblesse, de magnificence dans leurs proportions... Versailles fut peut-être l'aire la plus difficile à aménager, puisqu'il fallait transformer, agrandir l'ancien jardin de Louis XIII... En dehors des « Maisons royales », il faut leur ajouter Saint-Germain, et ce prodigieux grand parterre de Fontainebleau... Sceaux, Guermantes, Dampierre, l'évêché de Meaux, etc...

Quant à l'homme, Saint-Simon dit dans ses *Mémoires* que Le Nôtre « avoit une naïveté et une vérité charmantes... une probité, une exactitude et une droiture qui le faisoient aimer et estimer de tout le monde. Jamais il ne sortit de son état, ni ne se méconnut, et fut parfaitement désintéressé ». Ce mot est à retenir : « ni ne se méconnut... » car il avait conscience de son savoir, de son habileté, au point parfois de tenir tête au Roi-Soleil en personne, qui cependant lui cédait. A la fin de sa vie, il préféra se démettre de ses charges (1693), demandant seulement comme grâce que sa succession — quant aux Tuileries — fût attribuée à Armand-Claude Mollet, le petit-fils de son ancien maître Claude Mollet. Suprême délicatesse, et reconnaissance...

17 août. *Nouvelles Littéraires.* Agnès de la GORCE. **Les écrivains devant les Dragonnades.**

Un passage de l'ouvrage de Mme Agnès de la Gorce : *Camisards et dragons du Roi*, paru chez Albin Michel.

19 août. *Figaro-Littéraire.* Pierre AUDIAT. **Modèle des chansonniers, patron des échotiers sceptiques : Jean Loret, gazetier-poète, brocardait, il y a trois siècles, la régente, les princes et le Mazarin.**

26 août. *Figaro-Littéraire.* Maurice RAT. **Le Nôtre, le Pape et le Roi.**

. . . .

En 1679, Le Nôtre partit pour Rome, avec de belles lettres de Colbert pour Erard, directeur de l'Académie de France, et pour le duc d'Estrées qui tenait notre ambassade. Il admira bien les places publiques, les fontaines, les églises, plusieurs palais, les tableaux et les statues de la Ville Eternelle, mais déclara sans fard que les Italiens ignoraient tout de l'art des jardins. Sa réputation et son autorité étaient immenses. Le Pape Innocent XI l'ayant voulu voir dès son arrivée, il se rendit à l'audience pontificale accompagné de son neveu Desgots. Après les génuflexions, dit Desgots, le Pape le fit lever, lui demanda à voir les plans de Versailles, fut étonné de la quantité de canaux, fontaines, jets d'eau et cascades du grand parc, et s'émerveilla quand on lui dit qu'il n'y avait point de rivière, mais qu'on avait fait un nombre infini d'étangs, de conduits et de réservoirs. « Cela coûte donc des sommes prodigieuses ? dit alors le pape. — Saint-Père, cela ne passe pas deux cents millions ». La surprise de Sa Sainteté fut indescriptible, et Le Nôtre s'écria : « Je ne me soucie plus de mourir, j'ai vu les deux plus grands hommes du monde : Votre Sainteté et le roi mon maître. — Il y a grande différence, dit le Pape : le roi est un grand prince victorieux ; je suis un pauvre prêtre serviteur des serviteurs de Dieu ; il est jeune, je suis vieux ». Le Nôtre, charmé de cette réponse, oublia qui la lui faisait, et, tapant sur l'épaule du Pape, lui répondit à son tour : « Mon Révérend Père, vous vous portez bien et vous enterrerez tout le Sacré Collège ». Le Pape se mit à rire, et Le Nôtre, de plus en plus content de la bonté que le Saint-Père avait pour son maître, « ne consulta plus que ses entrailles » ; il était si fort dans ses habitudes d'embrasser qu'il embrassa le Pape. De retour à l'ambassade de France, il fit à son ami Bontemps, premier valet de chambre du roi, un récit détaillé de l'audience. Bontemps lut la lettre un matin, au petit lever. Le duc de Créquy, qui se trouvait là, dit qui gagerait mille louis contre un que la vivacité de Le Nôtre n'avait pu aller jusqu'aux embrassements. « Ne pariez pas, lui dit le roi : Le Nôtre m'embrasse, il a fort bien pu embrasser le Pape ».

A son retour de Rome, d'où il avait rapporté quantité de belles choses destinées à enrichir les collections du roi (tableaux, dessins, médailles), Le Nôtre, en deux années, eut sa pension doublée, puis quadruplée. En 1681, il était fait chevalier de Saint-Lazare, puis, quand cet ordre fut supprimé, en 1683, chevalier de Saint-Michel. Il était devenu, à Versailles, l'arbitre dont Louis XIV invoquait constamment le jugement pour tout ce qui regardait l'architecture et les beaux-arts : c'était l'époque où Louvois avait succédé à Colbert dans l'intendance des bâtiments, et où l'on construisait le second Trianon.

. . . .

A quatre-vingt-trois ans, n'ayant rien perdu de sa bonhomie et donnant toujours à son langage le tour le plus spirituel et le plus vif, il écrivait à Pontchartrain, pour lui rappeler le paiement de sa pension, ces lignes charmantes : « Monseigneur, les amis

sont les amis ; j'en ai beaucoup qui me font mainte et mainte caresse : tête couronnée, principauté, cardinaux, archevêque, chancelier, premier président, mais hélas ! Monseigneur, il n'y a que vous de véritable et bon ami qui me puisse faire donner et payer cinq mille deux cent quatre-vingts livres ! »

Avec l'âge, sa figure s'était amaigrie ; deux rides partant des ailes du nez et descendant à la commissure des lèvres accentuaient encore son air narquois. On le voyait aller et venir, appuyé sur sa canne mais alerte, vêtu d'un justaucorps et d'une veste de drap brun brochée d'or, par le jardin des Tuileries. Le 28 février 1700, considérant « qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et de plus incertain que l'heure d'icelle », il mit ses affaires en ordre. Au mois de juillet, il alla à Marly voir le roi. Louis XIV, bien qu'étant souffrant, tint à lui montrer les nouveaux jardins et, raconte Dangeau, le fit mettre dans une chaise roulante comme la sienne. Des Suisses les traînaient, et Le Nôtre, qui s'attendrissait, se mit à dire : « Ah ! mon pauvre père, si tu vivais et que tu puisses voir un pauvre jardinier comme ton fils se promener en chaise à côté du plus grand roi du monde, rien ne manquerait à ma joie ». Il mourut trois mois plus tard, le 15 septembre 1700, et fut inhumé à Saint-Roch, dans la chapelle Saint-André. « La force et l'étendue de son génie, lit-on sur son tombeau, le rendaient si singulier dans l'art du jardinage qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés ».

Settembre. *Quaderni della Critica.* B. CROCE. **La Princesse de Clèves.**

Septembre. *Hommes et Mondes.* Pierre DEVAUX. **La machine qui pense.**

« De la machine de Pascal aux fabuleux « cerveaux électroniques » construits en Amérique, la route est longue... ».

Septembre. *Plaisir de France.* Général DU VIGIER. **Carrières Militaires.**

« Le Prytanée militaire de La Flèche est un lieu pétri d'histoire... cet ancien collège de Jésuites, créé par Henri IV, devait, à l'origine, recevoir 124 fils de gentilshommes ou officiers de la Maison du roi, tués ou morts en service. Mais tout de suite il eut un immense rayonnement. Dès 1605 il comptait plus de 1.200 élèves ; quelques années plus tard Descartes en suivit les cours, de dix à seize ans, et il conserva toujours des relations suivies avec ses anciens maîtres... ». A la page 8, reproduction d'une « vue cavalière » gravée sur cuivre (collection Raymond Couallier) représentant le château neuf de La Flèche, construit par Françoise d'Alençon et qui devint la propriété du roi de Navarre et de son épouse, Jeanne d'Albret. Henri IV y passa une grande partie de son enfance et s'y plut. En 1603, le roi décida de faire don du château aux Jésuites afin d'y installer « un collège de premier ordre où s'enseigneront toutes les sciences ».

Dès 1610, le collège était devenu l'un des plus importants d'Europe et comptait quinze cents élèves qui recevaient un enseignement complet et justement réputé ». Dans la chapelle se trouve le mausolée élevé pour recueillir, suivant la volonté d'Henri IV, les cendres de son cœur.

Septembre. *Revue de Paris*. Pierre AUDIAT.

L'Aventure Spirituelle (à propos de l'ouvrage de Louis Cognet, *La Réforme de Port-Royal*. Edit. Sulliver).

« Le moindre document sur le jansénisme est accueilli avec ferveur... Sans doute il y a Pascal, Racine, Philippe de Champaigne et, plus tard Sainte-Beuve, metteurs en scène incomparables d'un drame tout intérieur, mais en dépit de Bossuet et de Fénelon le quiétisme ne fait plus recette alors que le jansénisme, lui, refuse, si l'on ose dire, du monde... ».

Traditions Marines (à propos du livre du Lt-Colonel Carré, *Du Quesne*, Ed. Sfelt).

« On sait vaguement, quand on le sait, que Du Quesne servit sous Louis XIV, qu'il prit part à des engagements contre les Anglais et les Hollandais et qu'il défit dans un combat en Méditerranée le célèbre amiral Ruyter. Mais en quoi consistait la flotte de guerre créée par Richelieu, délaissée sous la Régence, réanimée par Colbert ; ce qu'étaient un vaisseau, une galère, une flûte, une galiote ; qui possédait le commandement suprême de notre marine ; comment se déroulait une grande bataille navale ; à quel moment était-il permis d'amener son pavillon sans manquer à l'honneur ; de quelle façon étaient traités les prisonniers, généralement on l'ignore. Ce qui frappe, c'est le sort extrêmement divers qui peut alors échoir à un marin : il peut rester bloqué dans un port, à l'abri des défenses terrestres, pendant des mois, voire des années, tandis que les navires ennemis croisent inlassablement, ou bien, à l'opposé, accomplir des randonnées qui nous paraissent fantastiques, aller de la Manche en Méditerranée, de la mer des Antilles à la mer des Indes, comme on va de Paris à Versailles. Et quand on pense qu'il s'agit de navigation à la voile, contrariée sans cesse par le calme plat ou les vents adverses, on est confondu par cette chasse incessante à la poursuite de la bataille. Un Du Quesne, dans sa longue vie, n'a pas souvent touché terre. On comprend ses démêlés avec les bureaux et les intendants ; son caractère n'était pas facile et, en outre, il était de la « religion » ; cela n'empêcha pas Colbert et Louis XIV de s'incliner devant ses mérites, de les récompenser par des dotations, un marquisat et le titre convoité de vice-amiral. Courtisan et catholique, il eût été plus vite mais pas plus haut ».

Septembre. *Revue des Conférences françaises en Orient*. René GRANIER. **La leçon de Descartes.**

Septembre. *Hommes et Mondes*. M. Saint-René TAILLANDIER. **Crépuscule du Grand Roi** (Ire Partie).

Présentant dans la *Revue de Paris*, de septembre, l'ouvrage de Mme Saint-René Taillandier : *La Tragédie de Port-Royal* (Plon), Pierre Audiat loue « la finesse d'analyse » de l'auteur. Ce talent, elle l'exerce brillamment et délicatement en faisant revivre la famille royale « au crépuscule du Grand Roi ». Tous les portraits seraient à reproduire...

Louis XIV « règne : les souffles du large n'arrivent point à Versailles... Le roi est exact aux rites quotidiens... il se retire de plus en plus dans la « privance » chez Mme de Maintenon. Il y travaille. Ses ministres ne sont que ses secrétaires... Mme de Maintenon déplore que le roi ne fasse pas oraison tous les jours et qu'il s'ennuie des lectures édifiantes. Il dit qu'il fait oraison en lisant ses dépêches, en méditant sur la paix qu'il fera et sur celle qu'il n'acceptera pas. Il n'est que roi et Dieu ne lui en demandera pas davantage. On le dit « inamusable ». Mais la dauphine sait bien qu'il se laissera distraire à ses folies comme autrefois à ses jeux d'enfant. Il l'aime... ».

Mme de Maintenon, « plus que reine à Versailles, abbesse de Saint-Cyr, mère de l'Eglise..., dans son fauteuil à oreilles ne se plaint que des courants d'air... Versailles a déjà la tristesse d'un mausolée où gît une gloire éteinte. Le roi s'impose à l'admiration de ceux même qui ne l'aiment pas. Il a la constance, le silence, l'automatisme de l'habitude... Il y a du courage à faire figure : « On a joué hier à Versailles, écrit Mme de Maintenon, c'était un air de fête et chacun avait un poignard dans le cœur ».

... Le roi à Marly, à toute occasion, vient vivre en châtelain. Les invités sont aussi chez eux ; disséminés dans des pavillons, ils dînent ou soupent par alternance à la table du roi qui a en face de lui, à peine un peu de biais, Mme de Maintenon... ».

Louis, le Grand Dauphin, « homme tranquille, facile à vivre... pas pressé d'être roi ». Veuf, « il s'était, au château de Meudon, organisé une vie de vieux garçon. Ses fils appartenaient à la couronne... Monseigneur remplissait son devoir d'Etat : il était assidu au Conseil que le roi présidait tous les matins à onze heures... Il retournait à Meudon : il y avait, sans intention frondeuse, sa petite cour « où l'on voyait » sa demi-sœur, la belle princesse de Conti, la fille de la Vallière... et Mlle Choin « une de ces personnes de demi-âge qui, en marge de la vie des princes, ne sont de rien en étant tout, obscure d'abord, puis utile, puis initiée aux misères, aux chagrins, et à la fin indispensable... ». Et c'est le 14 avril 1711, l'heure terrible : « le roi a quitté la chambre, il est assis sur un coffre, Mme de Maintenon près de lui, la tête appuyée au mur contre la chambre. Tout à l'heure la porte s'ouvrira et il verra paraître cette bonne tête familière de Fagon sous son énorme perruque grise ; alors il n'y a plus rien à savoir : le Grand Dauphin est mort ».

Le Duc de Bourgogne « *Monsieur le Dauphin* », second fils du « Grand Dauphin, de droit et de fait, successeur à la couronne de France, l'aîné des fils de Monseigneur régnant à Madrid. « Bonne volonté, modestie, piété, fidélité, courage même, il y a une fée qui lui a refusé ce rien qui fait un homme heureux en ses entreprises. C'est ce que nous appelons la maladresse, une maladresse presque infaillible et aggravée comme naturellement par la série des circonstances... ». Et cependant « lui aussi, comme son père, a eu un précepteur insigne ; les deux noms éclatent de feu et de lumière : Bossuet pour le père, Fénelon pour le fils, quelle lignée !... » Mme Saint-René Taillandier explique avec

grande délicatesse « les humiliations et les douleurs » du Dauphin, exalte sa vertu, son désir de savoir, le soin qu'il met à prévoir « les travaux de la paix et le commencement de la justice... ». Si le Dauphin ne regarde aucune femme, c'est qu'il aime furieusement la sienne : « la dauphine ! la voici apparue... ».

Adélaïde de Savoie, la Dauphine. « Elle veut plaire, c'est sa nature, et elle plaît : on lui sait gré d'unir le naturel pétulant à la grâce d'une femme stylée à tous les rites de la politesse, aux nuances dues à l'âge, au rang. Elle est venue en France à douze ans ; elle a tout de suite conquis le roi en sautant sur les genoux de Mme de Maintenon et l'appelant « ma tante... ». Mariée à seize ans, et devenue dauphine, « elle sait bien que le roi, en ses chagrins et en son vieil âge, aime encore en elle l'enfant, ses espiègleries câlines, ses bondissements de gaîté... ». « Par la tendresse, l'enjouement, et au fond la sincérité hardie », elle soutient son mari et demeure pour lui « le champion de l'honneur »... ... comme « elle a conquis le cœur du royal grand-père »... » Elle sera une reine vraiment française »... « Elle a déjà donné quatre fils à la couronne ; les deux premiers n'ont fait que passer, et qui peut penser que dans trois ans le dernier-né, qu'on n'a encore ni baptisé, ni même nommé, se réveillera roi de France ? »

« **Crépuscule du Grand Roi** » (2e Partie) se continue dans « *Hommes et Mondes* » d'Octobre. Mme Saint-René Taillandier précise la personnalité du duc de Bourgogne : « Le Dauphin, longtemps bridé dans la timidité, le scrupule, et aussi l'insuccès, prenait courage. On l'avait vu en son enfance emporté, perdant le sens dans ses fureurs, goinfre à table. Une fois dompté aux mains de Fénelon, on le trouvait timide, gauche, effrayé de la tentation partout... Mais depuis que le Roi ne le traite plus en jouvenceau maladroit, le prince, devenu le Dauphin, a sa grâce d'Etat. Le Roi l'a mis de tous les conseils : dépêches, finances, même le conseil d'en haut : le plus secret et que le Roi ne tient parfois qu'avec un ou deux ministres. Ceux-ci ont ordre de tout montrer au Dauphin, même de travailler seuls avec lui s'il le désire... (Le Dauphin) se promet de faire quelque chose, de répartir les charges selon une justice qui remédiera aux misères du peuple. Il y a là chez lui une question de religion et de conscience, un élément de secrète opposition au système qui soutient des guerres dont il ne voit pas le sens d'avenir, et qu'il juge inhumaines... ».

L'auteur expose l'accord « qui reste secret, s'exerce dans le mystère de l'absence : c'est l'attachement du Dauphin pour Fénelon. De Cambrai, par les amis communs, les disciples, presque les adeptes, les avis viennent, les écrits passent des mains du duc de Beauvillier, ou de son beau-frère le duc de Chevreuse, dans la cassette du Dauphin... ». Et voici un beau portrait de Fénelon, que l'on aimerait plus poussé : ses « chatoiements d'âme aussi subtils et mouvants que ceux des nuées sur la mer » sont évoqués ; « il n'est ni ondoyant ni faux, il est multiple... ».

La dernière partie rappelle la mort de la Dauphine, bientôt suivie de celle du Dauphin... « Louis XIV pouvait, dans les longs

silences, voir décliner son soleil. Nous donnons le dernier mot à Fénelon, gémissant à Cambrai, sous le coup de la catastrophe : il s'était cru détaché du monde, éloigné de tout désir, « une image dans un songe ». Il le sentait en perdant le Dauphin : il avait beaucoup espéré, beaucoup désiré, beaucoup cru en lui-même. « Ah ! mon cher ami, écrivait-il à Chevreuse, mourons de bonne foi ».

7 septembre. *L'Ami du Clergé.* L. CRISTIANI. **Comment fut fondée la Congrégation Bénédictine de Saint-Maur ?**

Où il est question de Didier de la Cour (1550-1623), réformateur de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe ; de Dom Laurent Bénard (1573-1620), instigateur de la Congrégation de Saint-Maur ; de Dom Jean-Grégoire Tarisse (1575-1648), général de la Congrégation de Saint-Maur. La correspondance des Mauristes entre eux et avec tous les savants du monde remplit 70 in-folio à la Nationale, à Paris. La Congrégation de Saint-Maur, très éprouvée par le jansénisme et le gallicanisme disparut à la Révolution. Au XIXe siècle, lorsque Solesmes fera renaître la vie bénédictine en France avec Dom Guéranyer, la Congrégation de France entendra reprendre la tradition de Saint-Maur.

28 septembre. *L'Ami du Clergé.* J. DECREAU. **Aperçu sur la vie mystique, la mission et la vocation de Sainte Marguerite-Marie.**

Septembre-octobre. *La Nouvelle Critique.* Maurice THOREZ. **Discours sur Descartes** (Sorbonne, 2 mai 1946).

Septembre-octobre. *La Pensée.* Marcelle BARJONET. **Ce qui mourait et ce qui naissait chez Descartes.**

Henri WALLON. **La psychologie de Descartes.**

Septembre-octobre. *Italia Francescana* (Rome, piazza della Consolazione).

P. METODIO da NEMBRO, O. F. M. Cap. : **Il metodo dei missionari cappuccini nella « Missione del Levante » alla luce di nuovi importati documenti**, p. 344-360. Ces documents de la S. C. de Propaganda Fide, publiés dans *Collect. Fna*, 1948, p. 123-244, permettent de mieux connaître l'œuvre missionnaire des Pères Pacifique de Provins et Joseph du Tremblay, sous l'impulsion de Rome et la protection de la France, dans tout le Proche-Orient.

Septembre-octobre. *L'Information Littéraire.* Charles DEDEYAN. **Position littéraire du baroque.**

Septembre-octobre. *Notre Vie* (revue eudiste). Emile GEORGES. Saint Jean Eudes et l'Assomption de la Sainte Vierge. (A l'école de Bérulle, Condren, Olier et Gibieuf. En suivant Saint Jean Eudes).

1950. 4e trimestre. *Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie.* P. LEROY. **Le privilège théâtral en Picardie sous l'Ancien Régime.**

October. *The Romanic Review.* Nathan EDELMAN. **The mixed metaphor in Descartes.**

October. *The French Review.* Harold FELDMAN. **Corneille : provincial advocate and breviary of Kings.**

Octobre. *La Table Ronde* (et *Gazette de Lausanne*, 9-10 septembre). Marcel ARLAND. **Pour un grammairien (Vaugelas).**

October. *French Studies.* Georges MAY. **Comment Racine distribuait ses rôles.**

October. *The French Review.* Marg. DURAND. **Ce que Racine pensait de notre prononciation.**

Octobre. *Revue d'Histoire du Théâtre.* III.

Célébration du tricentenaire de Rotrou, Dreux. Juillet 1950.

J. LELIEVRE. Pour une chronologie de Rotrou (Documents rassemblés par).

P. MELESE. Rotrou et Molière : « Rotrou fut un des Maîtres de Molière. On peut même se demander s'il ne fut pas à ses débuts en relations directes avec le poète, par l'intermédiaire de Jean-Baptiste l'Hermite ou de Madeleine Béjard.... ».

Décorations pour les pièces de Rotrou, jouées à l'Hôtel de Bourgogne, de 1628 à 1634 (d'après le Mémoire de Laurent Mahelot continué par Michel Laurent, 1673).

Dessin du poème de la grande pièce des machines de *La Naissance d'Hercule*, dernier ouvrage de Monsieur de Rotrou, représentée sur le théâtre du Marais par les Comédiens du Roy. 1649.

La reprise de *Venceslas*, en 1774.

Talma dans *Venceslas*.

Bocage et la reprise du *Véritable Saint Genest*, à l'Odéon en 1845 (d'après Théophile GAUTIER).

Henri Ghéon et *Saint Genest*.

J. Lelièvre. (Documents inédits recueillis aux Archives de Dreux par) : 1. Les frères et sœurs de Rotrou. 2. La date de la mort de son père. 3. Rotrou magistrat. 4. Une épidémie de peste à Dreux en 1640-1641. 5. La succession de Rotrou.

Histoire des Troupes : Les Comédiens du Duc d'Orléans et les Comédiens de Mademoiselle de Montpensier (1655-1660).

Pour un lexique des Comédiens français : Toussaint le Riche, sieur de Hautefeuille et sa femme Anne de la Chappe, Jean Quinault, Chasteauneuf, Desmarests (Notes de MM. DELAFOSSE, J. NATTIEZ).

Molière aux marionnettes : Une lettre de Mme de Venelles à Mazarin, datée du 10 mars 1660, nous apprend que Mme Colbert (elle était alors à La Rochelle) qui servait de chaperon aux demoiselles Mancini et « faisait ce qu'elle pouvait pour les distraire » fit représenter chez elle avec des marionnettes *Les Précieuses Ridicules* qui triomphaient au Théâtre du Petit-Bourbon. M. C.

19 octobre. *Nouvelles Littéraires.* Georges MONGREDIEN. **Maquisards du Grand Siècle.**

« Dans l'esprit du roi, cette unification religieuse (la Révocation de l'Edit de Nantes) devait être exempte de toute violence. Il interdit les violences militaires « quand bien même celles qu'ils auraient faites auraient produit des conversions ». Et voilà qui explique l'adhésion presque générale des contemporains à une mesure qui heurte si fort notre esprit de libéralisme ; mais n'oublions pas que l'on ignore encore la tolérance... et que les guerres de religion ne sont pas si loin. Pour Mme de Sévigné, « jamais la roi n'a fait ni ne fera rien de si mémorable ». Madeleine de Scudéry et Quinault lui font écho. Vauban juge le projet royal « pieux, saint et juste en soi ». Les jansénistes font chorus. Car personne ne se doute de ce que seront les mesures d'application. Ce qu'elles furent, on ne le sait que trop... Et cela pose un grave problème : quelle est la responsabilité personnelle de Louis XIV dans cette sanglante aventure ? Certains rejettent la responsabilité sur la tête du seul Louvois, affirmant qu'il cachait une part de la vérité à son maître. J'inclinerais à penser qu'une bonne part de responsabilité incombe aux dragons et à leurs chefs, excédés par cette guerre meurtrière pour eux aussi, et qui ont dû plus d'une fois outrepasser les ordres reçus et négliger de rendre compte en haut lieu d'expéditions cruellement punitives.

Peut-être aussi le pouvoir central, en présence d'une résistance aussi tenace qui faisaient des rebelles non seulement des hérétiques, mais des criminels de lèse-majesté, consentit-il à couvrir la féroce, mais à ses yeux indispensable répression. N'oublions pas que les Anglais débarquèrent à Sète d'où le maréchal de Noailles dut les chasser.

En vérité, tant de sang répandu soulève le cœur, et le livre de Mme Agnès de la Gorce (1), si près de la réalité, inspire à la fois l'indignation et la pitié. Mais, dès 1685, les conséquences de la Révocation devaient apparaître fatales à ceux qui savaient la foi ardente des huguenots du Languedoc ; en bonne justice, on ne saurait partager les responsabilités : celui qui a voulu et ordonné la Révocation doit porter, bon gré mal gré, la responsabilité de ses suites funestes ».

Octobre-décembre. *Revue de Littérature comparée.* J.-E. TUCKER. **The earliest English translations of Scarron's nouvelles.**

Katherine E. WHEATLEY. **Le Dr Johnson et Racine.**

G. BONNO. **Une amitié franco-anglaise au XVIIe siècle. John Locke et l'abbé Du Bos.**

Octobre-décembre. *Revue de Métaphysique et de Morale.* F. ALQUIE. **Descartes et l'immédiat.**

Octobre-décembre. *Revue d'Histoire Littéraire de la France.* Claude-Georges COLLET. **Vaugelas a débuté dans les lettres en 1615.**

Raymond LEBEGUE. **Rotrou dramaturge baroque.**

Robert GARAPON. **Rotrou et Corneille.**

Jacques SCHERER. **Une scène inédite de « Saint Genest ».**

---

(1) Camisards et Dragons du Roi. (A. Michel. Paris, 1950).

Ottobre-dicembre. *Giornale critico della filosophia italiana.* Eugenio GARIN. **Cartesio e l'Italia.**

November. *Symposium.* Marcel GUTWIRTH. **Le comique du serviteur chez Molière.**

Novembre. *Broteria* (Lisbonne). Antonio A. de ANDRADE. **Descartes em Portugal nos séculos XVII e XVIII.**

Novembre. *Revue Française.* Etienne GUILHOU. **Descartes en Hollande.**

Roger G. LACOMBE. **Le philosophe et la reine.**

Novembre. *Etudes Franciscaines* (Nouvelle série, T. I). Rme P.-Robert D'APPRIEU, O. F. M. Cap. Controverses religieuses en Savoie au XVIIe siècle. P. Optat DE VEGHEL, O. F. M. C., Encore sur l'influence de Benoît de Canfield (Cardinal de Richelieu. Jean-Pierre Camus. Gaspard Druzbicki, S. J., Agnès d'Aguillenqui. Allemagne, Espagne, Italie). P. Julien-Eymard d'Angers, O. F. M. C. Sénèque et le Stoïcisme chez les Capucins Français du XVIIe siècle (Zacharie de Lisieux et Léandre de Dijon).

4 novembre. *La Presse Médicale.* A. GUTH. **Descartes et l'esprit scientifique moderne.**

14 novembre. *La Croix.* J. LEFLON. **L'Esther de Racine et la querelle janséniste : art et histoire.**

A propos de l'ouvrage de J. ORCIBAL : **Le genèse d'Esther et d'Athalie.**

... « Lui-même avoue que son enquête laisse « une marge de doute ». Mais c'est le propre du génie d'élever les débats du particulier au général, et, même si *Esther* avait été une œuvre de circonstance, elle réalise une perfection si haute, qu'elle échappe aux prises du temps. Aussi peut-elle se conclure, à bon droit, sur le mot « éternité ».

G. H. **La béatification du 12 novembre 1950. Marguerite Bourgeoys** (1620-1700).

« Le nom de Marguerite Bourgeoys est lié à l'histoire de la Nouvelle-France et aux origines de Montréal ». Elle naquit à Troyes le 17 avril 1620. Sur sa demande, elle fut agréée par M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, comme institutrice des enfants des soldats et des colons de Ville-Marie. Revenue en France, après avoir fondé la Congrégation de Notre-Dame, pour ramener de nouvelles recrues et obtenir de Louis XIV l'approbation royale, elle fut présentée par Colbert au Roi qui se trouvait alors à Dunkerque. Louis XIV approuva la Congrégation et signa de sa propre main les certificats autorisant les religieuses de l'Institut à exercer dans tout le Canada la profession d'éducatrices et la mission de colonisatrices. Colbert fit enregistrer les patentes au Parlement de Paris et recommanda chaudement au vice-roi de la Nouvelle-France la Congrégation de Notre-Dame. Après des péripéties et des épreuves de toutes sortes, qui forment l'histoire de la Congrégation, la fondatrice mourut le 12 janvier

1700. Les filles de Marguerite Bourgeoys sont aujourd'hui près de 6.000, répandues au Canada, aux Etats-Unis et au Japon : elles se livrent à l'instruction et à l'éducation, des jardins d'enfants jusqu'à l'enseignement secondaire et supérieur.

24 novembre. *Le Progrès Médical.* Jean LHERMITTE. **De l'actualité de Bossuet. Bossuet psycho-physiologiste.**

25 novembre, 9 décembre, 30 décembre. *L'Ecole.* Jacques VIER. **Etude sur la « Princesse de Clèves » : l'époque et le milieu.**

25 novembre. *L'Ecole.* Claude PICHOIS. **La Fontaine ou l'obsession de la pureté.**

Novembre-décembre. *Notre Vie* (Revue Eudiste). G. DE BERTIER. **Un maître méconnu de l'École Française : Saint-Cyran.**

Au sujet des ouvrages — » indispensables à quiconque prétendra explorer l'histoire religieuse de la première moitié du XVIIe siècle » — de Jean Orcibal sur *les Origines du Jansénisme* : « Un des plus nouveaux (enseignements) est d'avoir remis en lumière l'intimité des rapports entre Bérulle et Saint-Cyran, que, pour des raisons trop faciles à deviner, on avait cherché à voiler. Il montre aussi que Saint-Cyran n'est pas ce monstre qu'a dépeint la polémique anti-janséniste, qu'il n'est même pas ce malade qu'a vu Brémond, et qu'il a, somme toute, bien des parties admirables. Il ne lui a manqué qu'un peu de prudence, un peu d'humilité, peut-être aussi un peu de chance et un peu de justice de la part de la postérité, pour être compté, aux côtés de Bérulle, de Vincent de Paul, d'Olier, de Jean Eudes, parmi les grands artisans de la renaissance religieuse française du XVIIe siècle ».

Novembre 1950 - février 1951. *Glanes nos* 15-16. Alfred JOLIVET. **Holberg et Molière.**

Raymond LEBEGUE. **Jean Rotrou.**

Décembre. *Bulletin du Centre Polonais de Recherches Scientifiques de Paris.* **Le Troisième Centenaire de la mort de Descartes.**

Hwartalnik Filozoficny (Revue Philosophique Trimestrielle), publié par l'Académie Polonaise des Sciences et des Lettres, a consacré à la pensée de Descartes le n° 1-2 du volume XIX, 1950 (169 p.p.). Le Bulletin du Centre Polonais donne les résumés des articles contenus dans ce fascicule :

Izydora DAMBSKA. **Les « Méditations » de Descartes et le scepticisme français au XVIIe siècle.**

Seweryna LUSZCZEWSKA-ROMAHNOWA. **L'idéal cartésien de la science.**

Stanislaw CZAJKOWSKI. **« Le Cogito ergo sum » de Descartes et sa nouvelle idée de l'Ame.**

Wladyslaw SLEBODZINSKI. **Le rôle de Descartes dans le progrès des mathématiques modernes.**

Roman Stanislaw INGARDEN. **Descartes et la physique moderne.**

December. *The Review of Metaphysics* (Yale University). J. Wilkinson MILLE. **Descarte's conceptualism.**

Décembre. *Bulletin de la Société Toulousaine d'Etudes Classiques.* Louis HERLAND. **Le personnage de Rodogune.**

Décembre. *Etudes.* A. BLANCHET. **Les cris de Pascal.**

Dans cet article, l'auteur se demande comment expliquer les cris angoissés de Pascal dans les *Pensées.* Dans une première partie, il examine et réfute les explications données jusqu'ici : Pascal aurait véritablement douté au moment même où il écrivait son apologie ; il se serait souvenu d'un doute antérieur ; il aurait imaginé la psychologie dont il aurait exprimé l'angoisse sans en avoir rien ressenti lui-même ; enfin, pour tirer le libre-penseur de son indifférence, il aurait rendu en des termes inexprimés jusqu'à lui le tragique de la destinée humaine. Dans une seconde partie, l'auteur développe son opinion personnelle : Pascal est un savant et il prévoit sans en avoir encore une notion très nette le monde de relations pures d'où est bannie la vision de Dieu, un monde sans âme. Pascal est un mystique, qui, ayant eu l'expérience de la divinité sent profondépent l'humaine misère. Pascal est un janséniste, c'est-à-dire qu'il exagère ce que peut avoir de pessimiste la vision mystique du monde. (J.-E. CHESNEAU).

Décembre. *Revue générale belge.* Romain SANVIC. **Rotrou l'oublié.**

Décembre. *Le Monde Français.* Paul ANDRE. **Pascal devant la critique moderne.**

19 décembre. *La Croix.* J. LEFLON. A propos de l'ouvrage de Gaëtan Bernoville : Un précurseur de saint Jean Baptiste de la Salle. Nicolas Roland, fondateur de la Congrégation du Saint Enfant-Jésus, de Reims (Paris. Ed. Alsatia, 1949. 246 p.).

« L'action de Nicolas Roland s'insère dans le mouvement de réforme et de renaissance religieuse qui caractérise le début du XVIIe siècle ».

22 th December. *The Times. Literary Supplement.* Louis LAFUMA. **Pascal's Pensées.**

1950. *Annales de la Société d'Emulation de l'Ain.*

Dr COLLET. **Sur le premier livre publié par Vaugelas ; les sermons de Fonsèque,** 1615.

DAUMAS. **Notules sur la jeunesse de Claude Favre de Vaugelas, d'après des documents inédits.**

FLUTRE. **Du rôle des femmes dans l'élaboration des Remarques de Vaugelas.**

J. PERRET. **Molière et Vaugelas.**

Dr SAINT-PIERRE. **Les Favre et les Vaugelas** (note complémentaire : sur la descendance collatérale de Vaugelas en Hollande).

1950 (nº 3). *Franciscana* (Sint-Truiden (Belgique). Archief der Paters Minderbroeders).

P. Matthaeus VERJANS, O. F. M. : **De Liefdeslavernij van Maria en de leer van P. Maximilien Lenglez,** O. F. M. († 1651), p. 120-131. Recherches détaillées et précises sur les origines de la dévotion du Saint Esclavage à Marie diffusée par Saint Grignion de Montfort, et dont on trouve des traces au XVIIe siècle en Espagne, puis aux Pays-Bas, et particulièrement dans l'« Escole de la Vierge », du P. Lenglez (2e éd., Namur, 1652).

1950. *Revue d'Histoire du Théâtre.* IV. **Mme Scarron - Corneille.**

Le médecin anglais, Martin Lister (1638-1712), qui a publié à Londres en 1699 son *Voyage to Paris in the Year* 1698, avait fait en France, une trentaine d'années plus tôt, un séjour beaucoup plus prolongé. En 1663-1666, il visita le Midi et demeura particulièrement à Montpellier. Un manuscrit de la Bibliothèque Bodléienne (Lister MS. 5, f. 215-217) contient des notes se rapportant au séjour de Lister à Montpellier. L'on y trouve des anecdotes sur Pierre Corneille qui semblent inédites, et la copie du document suivant sur la future Mme de Maintenon que lui avait communiqué Sir Thomas Crew :

« Madame V. Scarron à M. de Fouquet trouvé parmi ses papiers « après son Arrest.

« Je haye le peche mais je haye davantage la pauvreté. J'ay « receu vos dix mille escus.

« Envoyez moy autant et nous verrons ce que nous pouvons « faire pour vous servir, je vous défend de désespérer.

« Vve Scarron ».

D'après les « Mémoires de la conversation ëue par fois avec M. de la Mothe (?) 1665, à Montpellier sur le sujet de M. de Corneille » (F. 221, verso), ce détail sur une des méthodes de travail de Corneille :

« (Une autre fois m'a dit) que ce fut de façon de M. de Corneille « quand il pensoit à travailler à quelque une de ses pièces de « Téatre, de se mettre au lit et de se faire couvrir avec plusieurs « grosses couvertures afin de s'échauffer et se faire suer, après « qu'il y eut demeuré quelques momens en cet estat là, en sortant « de lit, il demanda à escrire ».

Le médecin de Molière : Jean-Armand de Mauvillain (1618-1685).

Communication de Mrs John Alexandre Miller, professeur à Wheaton College (Norton, Massachussets), qui poursuit ses recherches en vue d'une biographie de J.-A. de Mauvillain. Mauvillain s'est trouvé mêlé, en 1657, à l'affaire de rapt L'Huillier-Cornuty (Cf. Bibliothèque Nationale. Thoisy 415, folio 501-512, 515-517) ; les dates de ce procès (1657-1659) précèdent de quelques années seulement l'*Ecole des Maris*, de 1661, et l'*Ecole des Femmes*, de 1662, Molière n'a-t-il pas subi l'influence de cette affaire pour composer ses pièces ?

Lieux de théâtre dans les collèges des jésuites.

Molière aux Marionnettes.

Affiche conservée aux Archives Nationales signalant des représentations de comédies de Molière aux marionnettes, en 1678.

La fondation de la Comédie Danoise et René Magnon de Montaigu.

Imprimeurs et libraires pour les comédies.

1950. N° 3. *Bulletin du Bibliophile.* Dr A. ROUDINESCO. **Remarques sur le premier tirage des « Fables de La Fontaine » illustrés par Grandville.**

1950. N° 98. *Visages du monde.* Numéro consacré au meuble français. S. BRAULT. **Le meuble français aux XVIIe et XVIIIe siècles.**

1950. N° 132. *Auvergne.* Claude DELMAS. **Etudes pascaliennes.**

1950. T. XXIV, pp. 266-300. *Revue des Sciences Religieuses* (Strasbourg). M. NEDONCELLE. **J. Barnes, précurseur des Provinciales et Œcuméniste malheureux.**

Cet article nous intéresse surtout par les attaques que J. Barnes, religieux bénédictin, entreprit, dès 1625, contre la casuistique des jésuites et qui par là annonce Pascal. M. Nédoncelle raconte l'histoire de ces débats, expose la doctrine de ce polémiste malheureux et montre, en passant, ce qui la rapproche et ce qui la différencie des *Lettres à un Provincial.* Il est aussi question d'une tentative de rapprochement entre l'Eglise d'Angleterre et le Saint-Siège, tentative qui n'avait pas grande chance de réussir et qui échoua. (J.-E. CHESNEAU).

N° 3. *Studia Catholica* (Nimègue). Gebhard VOORVELT. **La philosophie de Bossuet, ses sources et ses conséquences.**

1950. *Société des Amis de Port-Royal* (*Bulletin*). Paris. Bibliothèque Mazarine.

François GAZIER. **Les Sociétés Port-Royalistes du XVIIIe siècle à nos jours.**

Bibliographie : Rappels, Travaux récents ou en cours (Généralités. La Réforme de Port-Royal et Saint-Cyran. Jansénius. Le Port-Royal d'Antoine Annauld. Le Port-Royal du P. Quesnel. La Vie posthume de Port-Royal). Renseignements groupés particulièrement précieux.

1950. N° 45. *Bulletin de l'Institut français en Espagne.* H. GOUHIER, D. Julian MARIAS, LAPLANE. **Hommage à Descartes.**

3e Cahier. *Société Poussin.* Jean ADHEMAR. **Fénelon paysagiste.**

M.-H. G.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

— L'Histoire de France de la Collection in-4° Larousse.

La librairie Larousse a publié en fascicules un très bel ouvrage qui formera deux volumes.

Comme ses devanciers en diverses collections, il retient l'attention tant par le choix impeccable de ses nombreuses illustrations que par la valeur de son texte. Il aidera désormais fort agréablement à découvrir l'histoire de la Patrie que jadis tant de manuels rendaient insipide à étudier. L'on a fait des progrès depuis nos jeunes années et *l'Histoire de France*, publiée sous la direction de M. Marcel REINHARD, Professeur à la Faculté des Lettres de Caen, avec la collaboration de M. Norbert DUFOURCQ et des historiens de l'heure, sera et restera un monument digne, majestueux et riche.

Au seuil du premier volume, paru sous belle reliure il y a déjà quelques mois, une étude évocatrice retient l'attention : *L'Histoire des Histoires de France*, par M. Marcel Reinhard. L'auteur suit le lent développement de l'histoire au cours des siècles... et c'est l'évocation de toute la civilisation française. Sans doute, depuis Grégoire de Tours aux professeurs des grandes chaires et aux érudits qui sans cesse dépouillent les archives et les liasses de la Bibliothèque Nationale, l'histoire de France s'est renouvelée ; les connaissances qui la touchent ne cessent, souvent de se modifier, toujours de s'enrichir ; mais « une certaine permanence permet aux Français de tous les temps de reconnaître la France et de se trouver un commun dénominateur, les unissant les uns aux autres et les différenciant des étrangers. C'est un certain « esprit français », une certaine analogie dans le comportement, imprimant des traits distinctifs aux œuvres françaises — littéraires, philosophiques, artistiques — et donnant aussi un rythme original à l'histoire de France. Ce commun dénominateur a été expliqué tantôt par le facteur géographique, tantôt par le peuplement ; pour en juger, il n'est d'autre méthode que d'étudier les données géographiques et humaines de l'histoire de France, avant de retracer cette histoire elle-même ». Et voilà introduit l'exposé si mesuré, si pénétrant de M. René Musset, doyen de la Faculté des Lettres de Caen, sur *La Géographie de l'Histoire*. Suivent le chapitre sur *La Préhistoire* rédigé par M. André Leroi-Gourhan, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon ; ceux sur *La Gaule celtique et romaine* par M. Paul-Marie Duval, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes ; *La Gaule Mérovingienne* par M. Robert Latouche, doyen honoraire à la Faculté des Lettres de Grenoble ; *La France Carolingienne* par M. Jean Devisse, maître de conférences à l'Institut d'Etudes politiques ; *La France des premiers capétiens* par M. Jacques Boussard, conservateur-adjoint à la Bibliothèque de l'Arsenal ; *La France féodale* (1204-1392) par M. René Labande, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers ;

De la France seigneuriale à la France monarchique (1392-1515), par M. Michel Mollat, professeur à la Faculté des Lettres de Lille ; *La Formation de l'Etat Moderne* (1515-1598) par M. Michel François, professeur à l'Ecole des Chartes : splendides exposés dont la netteté d'exécution, l'enchantement des couleurs, le saisissant du relief proviennent d'une érudition fouillée, d'une pensée richement exprimée, d'observations recueillies avec soin. Le tout appuyé de bibliographies très suggestives.

Ce 1er volume se termine par une étude de *L'Age Classique* (1598-1715) de M. Roland Mousnier, professeur à la Faculté des Lettres de Strasbourg.

Les membres de la Société d'Etude du XVIIe siècle ne nous pardonneraient pas si nous ne nous arrêtions quelque peu, dans cette revue, sur la période de l'histoire que l'auteur qualifie d' « époque de crise dans toutes les activités de l'homme », et qui est en même temps « un des sommets de la civilisation ».

M. Roland Mousnier a éclairé les problèmes suivants :

Henri IV (1598-1610) :

La restauration de l'Etat et du pays.

Louis XIII (1610-1643) :

L'ébranlement de l'Etat et de la société (1610-1624) ;
L'œuvre de Louis XIII et de Richelieu (1624-1643).

Louis XIV (1643-1715) :

La période de la Fronde (1643-1661) ;
L'apogée de la France classique (1661-1679) ;
Le tournant du règne (1679-1688) ;
L'ère nouvelle (1688-1715).

L'envers du règne n'est pas oublié avec les avances du libertinage philosophique et pratique, la persécution des protestants, la révolte de l'Europe contre Louis XIV, la crise économique, démographique et sociale, les troubles de la fin du règne...

... Mais dans la détresse qui l'atteint lui-même, Louis XIV « reste dans ses fonctions d'une dignité magnifique, d'une fermeté imperturbable ; il fait jusqu'au bout son métier de roi tout en révisant lui-même sa politique avec une faculté d'adaptation rare chez un septuagénaire ».

Le bilan du XVIIe siècle, M. Roland Mousnier le dresse en une synthèse brève, précise, et combien suggestive :

« Louis XIV laissait la France redoutée dans une Europe où l'on pensait que, si les armées françaises n'allaient que jusqu'au Rhin, ce serait une grande modération et une grande sagesse ; la langue française universelle ; la cour de France et son roi, des modèles ; la littérature, le goût, la pensée des Français, répandus partout...

« Les gouvernements du XVIIe siècle ont été contraints d'être des gouvernements de guerre, donc despotiques. Ils ont eu aussi mauvaise réputation auprès des historiens. Mais, avec ses rois, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, le peuple français a accompli une œuvre

grandiose. Si, un moment, Louis XIV a eu la faiblesse de chercher comme les autres l'hégémonie, la France n'en a pas moins préservé l'Europe de l'emprise des Habsbourg. Un siècle qui a sauvé l'indépendance et la liberté, qui a nourri la renaissance catholique de Bérulle et de Bossuet, le rationalisme et le mécanisme de Descartes, la littérature et l'art classiques de Malherbe et de Poussin, la morale généreuse de Corneille, qui a formé l'état moderne, tenté une France d'outre-mer fondée sur l'égalité des races, essayé un socialisme de production, créé de 1670 à 1700 tout le XVIIIe siècle, et fait surgir, de son début à sa fin, les bases de toute notre pensée contemporaine, un tel siècle peut à bon droit être appelé le « Grand Siècle ».

Les auditeurs des conférences de notre Société, les lecteurs de notre Bulletin, retrouveront là, avec joie et profit, le maître, mettant à la portée des nombreux souscripteurs de *L'Histoire de France* les richesses de sa science et de sa pensée.

M.-H. GUERVIN.

— René BRAY. **Molière, Homme de Théâtre** (Mercure de France, Paris, 26, rue de Condé. 1954. 397 p., 660 fr.).

M. René Bray, professeur à l'Université de Lausanne, est un spécialiste réputé du XVIIe siècle que le Conseil de la Société d'Etude du XVIIe siècle est honoré de compter parmi les membres de sa Commission de Publication. Auteur de travaux sur la doctrine classique, sur La Fontaine, sur Boileau, sur la Préciosité, il a établi la grande édition en huit volumes des œuvres complètes de Molière, publiée *aux Belles-Lettres* de 1935 à 1952. Arrivé au terme de ce long effort, voulant souligner fortement que Molière est d'abord et reste jusqu'au bout un comédien, qu'il n'est poète qu'en tant que comédien, qu'il n'est pas homme de lettres, mais homme de théâtre, M. Bray présente un nouvel ouvrage, véritable somme moliéresque : *Molière, homme de théâtre.* Aussi n'est-on pas étonné de recueillir au terme de la 1re partie « *Orientations* » la conclusion très nette : « Celui qui veut rencontrer Molière ne doit pas le chercher là où il chercherait Racine ou Boileau... Molière n'a de réalité que sur les planches de son théâtre, entre les chandelles et les portants, affublé d'oripeaux grotesques et répétant les mimes et les grimaces dont il tache d'égayer les loges et le parterre ».

Dans la 2e partie « *Le Comédien* », l'auteur, ayant apprécié et utilisé les travaux de ses devanciers, auxquels il rend hommage — et ils sont nombreux jusqu'à M. Georges Mongrédien, avec sa *Vie privée de Molière* — donne un aperçu d'ensemble de l'activité fondamentale de Molière, aperçu qui ne manque d'originalité ni dans la disposition, ni dans l'éclairage de certains faits. Le Comédien ayant été tout d'abord étudié dans sa vocation, M. Bray trace le portrait du chef de troupe, du directeur et de l'acteur. « Sa vocation ne l'avait pas trompé. Dans son travail de chef de troupe, dans ses relations avec les auteurs, devant le public de la Ville et celui de la Cour, sur la scène enfin, il se révéla doué des qualités majeures dont sa profession lui imposait l'usage. Son tempérament, son énergie, son intelligence, sa souplesse de caractère, son habileté manœuvrière, son génie comique, tout, jusqu'à ses défauts, mués en qualités, tout contribua à faire de ce fils de bourgeois un grand comédien ».

Après l'heure de l'histoire, celle de la critique, qui — il ne s'en cache pas, a la prédilection de l'auteur, et c'est la 3e partie du livre : *Le Poète*. « Un comédien devient poète, tout en restant comédien : croira-t-on que son activité de comédien ne conditionne pas son activité de poète ? demande M. René Bray. La plupart des moliéristes ne semblent pas s'être posé cette question. S'ils l'ont entrevue, ils l'ont oubliée aussitôt. Rares sont ceux qui y ont répondu dans le sens où pourtant nous forcent de pencher aussi bien la raison que l'expérience. Un américain, H. Carrington Lancaster, et surtout, tout récemment, un Anglais, W. G. Moore, en ont mesuré la gravité et pesé les infinies conséquences. De son côté, un acteur de talent dont on ne saurait trop déplorer la disparition, Louis Jouvet, a affirmé avec sa véhémente autorité que Molière ne s'explique que placé dans le cercle familier où il a choisi de vivre. C'est donc vraiment un *nouveau Molière* qu'a dessiné Jouvet et restitué Moore. Notre dessein rejoint le leur, et particulièrement celui du critique d'outre-Manche. Si nous ne croyons pas que la publication de son étude rende inutile la nôtre, ce n'est pas parce qu'il a écrit en anglais, mais parce que notre communauté d'inspiration ne laisse pas de ménager des différences sensibles entre nos moyens de démonstration, nos démarches et même entre certains de nos jugements. Des parties entières du livre de Moore n'ont pas de correspondance dans le nôtre, et inversement. Aucun chapitre de l'un ne se retrouve dans l'autre. Partis d'un sentiment identique, nous suivons, pour en établir la légitimité, des voies dissemblables ».

Mais alors l'enquête et la synthèse qui constituent ce nouveau livre effacent-ils l'ancien Molière ? L'auteur ne se montre pas aussi présomptueux ; il ne veut pas paraître vouloir annuler l'effort méritoire et fructueux de ses devanciers ; il se contente d'exprimer un désir : « Nous serons satisfait — c'est la conclusion de son avant-propos — si, un jour ou l'autre, la critique tient enfin compte d'un point de vue auquel d'amples réflexions sur une œuvre aimée nous ont lentement et irrésistiblement amené, si l'on veut bien considérer dans le spectacle qui s'ouvre sur les pétulances de l'*Etourdi* et se clôt sur l'incident tragique du *Malade imaginaire*, non plus une création livresque fixée par l'écriture dans le secret d'un cabinet par un homme de lettres qui exprime par des mots sa vision du monde, mais un moment de l'activité multiple d'un homme de théâtre, indissolublement uni au reste d'une vie que le plateau supporte et qu'enferment la rampe et le décor ».

M.-H. GUERVIN.

— *Dans les* Nouvelles Littéraires *du* 8 *juillet* 1954, *sous le titre* **Un Comédien nommé Molière**. M. Georges MONGREDIEN *apporte quelques précisions et rappelle le point de vue auquel il demeure fidèle :*

« *Les moliéristes continuent à bien travailler et à servir leur dieu* », *écrit-il à propos des rééditions du théâtre de Molière par Pierre Mélèse et René Bray, des ouvrages de Léon Chancerel dans la collection des* « *Metteurs en scène* » (*Presses Littéraires de France*) *et de René Bray,* Molière homme de théâtre.

Une remarque à propos de Molière homme de théâtre : » *M. René Bray ne veut pas croire que Molière ait fait passer son expérience personnelle dans son théâtre ; il me chicane très courtoisement là-dessus ; dans les plaintes d'Alceste, il se refuse à entendre l'écho de celles du mari bafoué. Ce n'est pas mon sentiment, mais chacun peut penser comme il veut là-dessus. Ce qui me parait beaucoup plus grave, c'est que ce nouveau Molière, enfermé dans son métier d'acteur, n'a plus le temps d'etre un moraliste, encore moins un philosophe. Ce n'est plus qu'un technicien du théâtre comique, de l'action comique. Pourtant il lisait ; ses sources livresques sont nombreuses ; voyez, par exemple, l'étude sur* Molière et le Misanthrope, *de M. René Jasinski (Armand Colin), qui est en sens tout contraire. M. René Bray va qusqu'à intituler un chapitre : « Molière pense-t-il ? » Pris à la lettre ce serait un blasphème. Dans le sens qu'il donne à l'expression, c'est déjà trop. L'auteur du* Misanthrope *ne se souciait-il pas de morale et même de philosophie ? Et celui de* Tartuffe *n'avait-il pas son opinion, toujours discutée d'ailleurs, sur les problèmes de la Religion ? Je souscris à tout ce que nous dit M. René Bray sur le comédien, mais je continue à penser que son œuvre garde, en son éternelle jeunesse, un sens profond qui a nourri dix générations de lecteurs* ».

— **Le chancelier Henri-François d'Aguesseau** (Limoges, 1668, Fresnes, 1751). (Limoges, librairie Desvilles, 1953. In-8°, 152 p., 4 pl. ; bibliogr. ; catalogue).

A Limoges a été célébré le deuxième centenaire de la mort du grand chancelier, par des communications érudites, des discours, une exposition, organisés sur l'initiative de la *Société archéologique du Limousin*, avec la participation de l'Université de Poitiers, de la Bibliothèque de Limoges, et des Amis des musées de Limoges. Le volume contient le texte des interventions des divers orateurs de cet opportun *Congrès d'Aguesseau*, et le catalogue de l'exposition organisée à cette occasion. (Bulletin des Musées de Poitiers).

— Philip A. WADSWORTH. **Young La Fontaine**, a study of his artistic Growth in his Early Poetry and first Fables. (Northwestern University Press, Evanston, Illinois. 1952, in-8°, x-236 p.).

Ce livre d'un professeur américain apporte beaucoup de précisions sur la formation littéraire de La Fontaine et sur la genèse des fables de 1668. En examinant les lectures du fabuliste, l'auteur a réussi à mesurer sa connaissance de la littérature antique, sa prédilection pour les poètes français du seizième siècle, et son admiration pour certains écrivains italiens, notamment Boccace et l'Arioste. En même temps l'auteur a donné une étude de toutes les œuvres de jeunesse de La Fontaine, ses échecs aussi bien que ses réussites, pour mettre en évidence le développement de son talent poétique. On trouve des analyses de son *Eunuque* inspiré de Térence, de l'*Adonis*, des poésies légères composées pour le plaisir de Fouquet, du *Voyage en Limousin*, de *Clymène*, des premiers contes et premières fables conservés dans les manuscrits de Conrart, et des préfaces nombreuses où La Fontaine explique ses intentions littéraires et ses préoccupations esthétiques. Les pages les plus neuves sont peut-être celles qui montrent l'influence

exercée tour à tour sur notre poète par Virgile, Horace, Marot et Ronsard. Le portrait du fabuliste qui se dégage de ce volume est celui d'un artiste très conscient, même ambitieux, qui profitait de beaucoup de modèles littéraires, mais qui chérissait son indépendance et savait faire valoir sa propre originalité. Le travail de M. Wadsworth souligne la liberté d'esprit d'un poète qui lui-même disait, dans son *Epître à Huet* : « Mon imitation n'est point un esclavage ».

P. B.

— François-Régis BASTIDE. **Saint-Simon par lui-même**. Images et textes présentés par François-Régis Bastide. (Editions du Seuil, 1953).

Saint-Simon historien, Saint-Simon écrivain ont été maintes fois étudiés. La personnalité du mémorialiste, d'un strict point de vue psychologique, humain, méritait plus encore : elle demandait à être délimitée et approfondie pour elle-même — et, si possible, par elle-même. C'est ce que M. François-Régis Bastide, dans la collection « Ecrivains de toujours » dont l'idée générale correspond justement à ce dessein, a tenté et brillamment réussi avec son *Saint-Simon peint par lui-même*. Le critique a si bien pénétré son modèle qu'il s'en est assimilé jusqu'au style, sans tomber dans le pastiche ; l'ouvrage, aussi bien dans la première partie qui est une présentation, que dans la seconde, consacrée à un choix de textes, y gagne une unité étonnante de ton.

Utilisant, non seulement les *Mémoires*, mais des morceaux inédits, M. F.-R. Bastide pénètre, à travers l'écrivain, dans les secrètes profondeurs de l'homme. Cette étude, croyons-nous, aurait plu à Charles Du Bos pour qui l'œuvre devait servir avant tout à approcher, à cerner, à posséder — avec quelles nuances subtiles — le secret de l'auteur. Ce même Du Bos, à deux reprises, s'est exprimé sur Saint-Simon avec une incompréhension manifeste. La première fois, dans son Journal du 11 septembre 1922 et c'est M. F.-R. Bastide lui-même qui le cite : « En refeuilletant hier soir un peu de Saint-Simon, je me suis rendu compte qu'au fond ce n'est que son expression qui m'intéresse tout à fait : son contenu presque toujours m'ennuie » (1). La seconde, le 3 mars 1928, écrivant à Versailles, près du Grand Canal, il s'étend trop longuement pour que nous puissions intégralement reproduire le passage, et il mêle, non sans arbitraire, notre Duc et les historiens d'art qui, selon lui, font écran devant la beauté de Versailles ; détachons pourtant ces mots : « Depuis ma vie solitaire ici, avec la cure de silence que j'y fais, je ne me suis jamais éprouvé plus loin de Saint-Simon, et même de Proust en tant que la « mécanique » du Duc, et la mécanique sociale en général, le requiert » (2). Sur tout ce qui dans cette « mécanique » est une traduction de l'humain, M. F.-R. Bastide aurait sans doute apporté à l'écrivain disparu d'heureux éclaircissements. L'intérêt de *Saint-Simon peint par lui-même* est de nous présenter, dans la première partie, des chapitres débordants

---

(1) F.-R. BASTIDE, p. 185.

(2) Ch. DU BOS, *Journal*, t. IV, p. 56.

d'intelligence critique, « coiffés » par des idées maîtresses : la « vertu », la « bile », les « bonnets » et surtout les profondeurs shakespeariennes de l'homme. Pour notre part, nous apprécions particulièrement les rapprochements opérés, de page en page, avec Balzac, Stendhal et Proust — Proust justement dont la *Recherche du Temps Perdu* s'apparente à celle de notre Duc griffonnant feuillet sur feuillet à la Ferté-Vidame, et le chapitre « Shakespeare » nous paraît non seulement le plus brillant, mais le plus pénétrant, le plus « senti » du livre.

C'est la raison pour laquelle nous aurions aimé que l'auteur, poussant plus loin encore ces rapprochements — parentés d'âmes ou simples rencontres — abandonne, en certains passages, une lucidité qui peut tourner à la malveillance et s'en tienne à une compréhension plus sereine ; mais sans doute l'étude de Saint-Simon conduit-elle inévitablement à quelques mouvements d'une impatience justement imitée de la sienne...

On s'explique moins la confusion qui s'est produite dans l'esprit de M. F.-R. Bastide à propos du mariage du duc de Berry en 1710. Il écrit en effet : « Autre cabale pour la bonne cause : il entreprend le mariage de la fille du duc d'Orléans avec le duc de Berry, petit-fils du Roi. Œuvre hardie qui nécessite un grand appareil de forces courtisanes, d'amitiés chez les jésuites, pour triompher d'une hostilité capitale : celle de la Dauphine, mère du fiancé. Saint-Simon n'hésite pas à parler de *machines* quand il raconte l'appareil de sa cabale : *Telles furent les machines, et les combinaisons de ces machines, que mon amitié pour ceux à qui j'étais attaché, ma haine pour Madame la Duchesse* (la Dauphine), *mon attention sur ma situation présente et future surent découvrir, agencer, faire marcher d'un mouvement juste et compassé* »... (1) Comment la Dauphine, femme de Monseigneur, mère du duc de Berry, morte en 1690, a-t-elle pu s'opposer en 1710 au mariage de son fils avec une princesse, née du reste en 1695, c'est-à-dire cinq ans après sa disparition ? Comment d'autre part confondre, sinon par inattention, la femme de Monseigneur et Mme la Duchesse, femme du duc de Bourbon, légitimée du roi ? C'est assimiler la belle-fille et la fille naturelle... En réalité, pour marier son petit-fils, Louis XIV avait le choix entre la fille du duc d'Orléans, futur régent, et celle de Mme la Duchesse, les mères des deux princesses étant du reste ses filles. Saint-Simon s'agita tant et si bien que la fille de son ami fut l'élue.

Ces quelques critiques n'apportent qu'une ombre légère à la valeur et à l'intérêt de l'ouvrage. Son mérite inappréciable est d'avoir étudié le mémorialiste non seulement comme le reflet des passions de son temps, mais surtout comme un passionné et pour lui-même, et de l'avoir rapproché de quelques-uns des écrivains les plus chers à notre génération.

Yves Bottineau.

---

(1) F.-R. Bastide, p. 17. Les passages en italiques sont des citations de Saint-Simon faites par le critique. Voir les *Mémoires*, éd. Boislisle, t. XIX, *passim*, au sujet de ce mariage ; la citation de M. F.-R. Bastide p. 211.

— Maurice DAUMAS. **Les instruments scientifiques aux XVIIe et XVIIIe siècles.** (P. U. F., 1953. — 23,5×18,5, 417 p., 11 fig., 63 pl. h.-t., couv. ill. en coul. Bibliothèque de philosophie contemporaine. 2.000 fr.).

L'histoire des sciences est suivie, dans ce bel ouvrage, le long d'une ligne éminemment objective. Comment, en effet, mieux marquer les étapes du progrès des sciences physiques qu'en écrivant l'histoire des instruments, qu'en montrant, par exemple, les perfectionnements successifs du microscope, du télescope, des différents instruments de mesure ? Maurice Daumas suit le détail de ces perfectionnements au cours des deux siècles où se forme vraiment la doctrine de l'expérimentation. D'autre part, aux XVIIe et XVIIIe siècles, la phase artisanale de la construction des appareils fait progressivement place à la phase industrielle. Les ateliers italiens, anglais, anglais, français, hollandais se constituent. La science a ses ouvriers à côté de ses savants. L'intérêt pour les sciences s'affirme et l'homme cultivé désire avoir un cabinet de physique ; ainsi les ateliers ont une fidèle clientèle. Tous ces caractères du milieu social sont bien mis en lumière par l'auteur. L'histoire des sciences est ainsi vraiment une histoire humaine. Le livre est illustré de nombreuses photographies d'instruments. Un tel livre a sa place dans toute bibliothèque d'histoire et de philosophie. (Bulletin Critique du Livre Français. N° 97. Janvier 1954).

— Lancelot C. SHEPPARD. **Barbe Acarie**, Wife and Mystic. (Londres, Burns Oates, 1953. XII, 210 p., 16 sh.).

M. Lancelot C. Sheppard donne un récit fort attachant de la vie de Madame Acarie. L'introductrice du Carmel réformé en France, celle qui a suscité l'établissement des Ursulines de Paris et encouragé Bérulle à fonder l'Oratoire, l'active, l'infatigable chrétienne qui prit une part considérable, mais discrète, à l'essor du renouveau catholique dont le XVIIe siècle témoigne en France, nous apparaît ici dans l'accomplissement primordial de son devoir essentiel, de son devoir d'état jamais négligé et qui, loin de l'absorber, non plus que son amour conjugal et maternel (n'eut-elle pas six enfants !) semble une source de forces spirituelles lui permettant d'assumer ses tâches difficiles et innombrables. Les difficultés de tous ordres se jettent à la traverse, l'aisance du foyer est compromise par le zèle ligueur de son époux, exilé lors de la prise de Paris par Henri IV, sa santé précaire l'oblige à des ménagements auxquels viennent ajouter des chutes répétées qui la laissent définitivement infirme, ses extases lui valent un temps l'incompréhension des siens ; rien ne parvient toutefois à lui inspirer autre chose qu'une action généreuse et judicieuse, sans discours superflu. L'incontestable attrait, l'originalité même de cette biographie — outre son juste parti-pris d'éviter les facilités de l'hagiographie traditionnelle — est à coup sûr d'avoir été écrite par un chrétien laïc et marié pour qui l'état de mariage constitue une dimension spirituelle et une réalité d'expérience, si bien que la sympathie ne lui fait pas défaut, relevée d'une pointe discrète d'humour. Malgré trois siècles et demi, Barbe Acarie revit, elle est actuelle, sans anachronisme. Le talent du biographe, sans faire violence à la science de l'historien — qui est sûre — nous permet ainsi d'envisager la vie

spirituelle sous son aspect le plus authentique : la vérité psychologique qui transcende les siècles, la permanence du témoignage, l'éternité de ses leçons. Souhaitons que ce livre soit prochainement traduit et apporte aux lecteurs de langue française avec des clartés sur une période et un monde encore mal connus, l'image exemplaire d'une vie humblement et généreusement donnée.

Jean DUBU.

— André DODIN, C. M. **Saint-Vincent de Paul et les Illuminés.** (Toulouse. Revue d'Ascétique et de Mystique, 9, rue Montplaisir. 1949).

Brochure clarifiant la question des Illuminés et fixant le rôle de saint Vincent de Paul en cette affaire. L'auteur établit, à partir des sources, la chronologie des faits ; puis, il précise l'extension de l'illuminisme et dégage sa signification dans l'histoire religieuse du XVIIe siècle. Et voici les conclusions de M. Dodin :

« Les Illuminés : guérinets, capucins et adeptes de moindre importance, nous permettent de saisir l'ambiance populaire et un peu tourmentée de cette première moitié du XVIIe siècle. Si elles n'avaient été arrêtées à temps, ces crises locales de fièvre auraient pu buissonner dangereusement. Elles constituent un prélude psychologique plus que doctrinal au quiétisme guyonien.

Ce qui, chez nos Illuminés, peut paraître hétérodoxe et fut effectivement imprudent, c'est moins, semble-t-il, une doctrine d'importation espagnole, que certaines simplifications déformantes de la doctrine de Benoît de Canfeld, Harphius, Ruysbroech, Tauler. Si les contemporains ont pu être influencés par la lecture de l'édit de Séville, en 1624, ceux des lustres suivants devaient normalement reconstituer le passé en fonction de la crise quiétiste qu'ils avaient sous les yeux. La réalité avait été plus humble, mais, tout de même, fort complexe.

Cette complexité confuse explique, autant qu'un impérieux besoin d'ordre, les réactions nerveuses de Richelieu et du Père Joseph, qui usèrent avec les Illuminés, comme avec les Grands, de la manière forte. L'attitude des spirituels, tout en étant d'un autre style, n'est pas moins, par sa défiance, significative. De François de Sales à Vincent de Paul, en passant par le Père Joseph, on perçoit un raidissement, on distingue une ligne de résistance à cette invasion des mystiques du Nord, qui effrayaient les juges de Roye et de Montdidier, et qui avaient déjà déterminé une crise de ferveur outrancière chez les capucins de Belgique.

Or, à trois siècles de distance, cette opposition des spirituels, ces colères de Richelieu et du Père Joseph, nous apparaissent comme des défenses maladroites, sans doute, mais finalement heureuses, pour sauvegarder le génie propre de la spiritualité française. Ce ne sera que lentement, par osmose, que la grande masse des spirituels français profitera de l'effort des mystiques étrangères. Elle prendra son temps et, à la manière de sujets bien vivants, elle règlera ses acquisitions sur les exigences de ses poussées printanières ».

— J.-J. SURIN. **Les Voies de l'Amour Divin.** Textes choisis et présentés par Madeleine DANIELOU. (Ed. de l'Orante, Paris, 1953. In-16 raisin, 224 p. 420 fr.).

On a souvent dit que saint François de Sales avait ouvert aux gens du monde le chemin d'une vie authentiquement chrétienne. Le P. Surin a voulu leur ouvrir celui de la mystique : il se situe par sa spiritualité dans la ligne du P. Lallemant, son maître, du P. Grou, son disciple. Il est une étoile de première grandeur dans la constellation des mystiques qui brille au ciel du XVIIe siècle.

— Pierre BLANCHARD, professeur de psychologie aux Facultés Catholiques de Lyon. **La psychologie des profondeurs selon Fénelon.** (Brochure extraite de la revue Psyché, nº 88, février 1954. Imprimerie Lussaud, 9, rue des Loges, Fontenay-le-Comte. 1954).

A l'occasion de l'édition d'un livre récent de M. Gaston Duthuron sur la *Révolution*, M. François Mauriac, dans le *Figaro* du 25 mars 1954, constate combien l'Histoire continue de nous diviser, en France « où aucune dispute ne finit jamais, où Port-Royal reste un sujet dangereux, où l'on ne peut faire l'éloge de Fénelon sans avoir aux chausses tous les amis de Bossuet... ». Aussi une récente étude de l'abbé Blanchard retient-elle toute notre attention ; dans *La Psychologie des profondeurs selon Fénelon*, le professeur de Lyon, avec la plus grande sérénité, étudie, spécialement d'après ses lettres spirituelles, l'aspect psychologique et l'aspect moral et spirituel de la haute direction de l'archevêque de Cambrai. Nous donnons le début et la conclusion de cette étude ; ils engageront les psychologues et les spirituels à consulter et à lire attentivement l'étude entière.

« Fénelon était une personnalité trop riche pour être parfaitement comprise. Sa vie se développa partiellement sous le régime de la disgrâce, de la suspicion, de la condamnation, de l'échec. Dans ces situations diverses, il révéla les dimensions de son âme et il nous apparaît d'autant plus grand qu'il a consenti à l'épreuve. Fénelon demeure un sujet d'exploration, encore très neuf, pour ceux qu'intéressent et la psychologie et la spiritualité.

L'heure n'est plus aux polémiques partiales, injustes, irritantes et stériles, auxquelles se sont livrés les historiens de la littérature. Plutôt que de réhabiliter ou de condamner, il s'agit de connaître. La passion pénètre, enveloppe, fausse les points de vue et empêche la vérité de se manifester. Pourquoi continuer à situer, à penser, à juger Fénelon par rapport à Bossuet ? Bossuet était un théologien et un orateur, nourri de la Sainte Ecriture et des Pères, Fénelon, un psychologue et un spirituel, qui avait assimilé les écrits des mystiques, de sainte Thérèse d'Avila, de Saint Jean de la Croix et de saint François de Sales. Le premier était penché sur le passé, ébloui par l'Empire Romain, soucieux de sauver les valeurs éternelles, attentif aux mouvements des idées pour discerner le vrai et le faux ; Fénelon attachait du prix aux valeurs temporelles, il regardait l'avenir qui, en fonction des erreurs du passé, se préparait dans les compromissions et les ambiguités du présent. L'évêque de Meaux était préoccupé de défendre,

philosophe de la vérité ; l'archevêque de Cambrai, philosophe de la charité, de comprendre. Personne ne refusera à Bossuet la grandeur, tous admireront, en Fénelon, la finesse. Au lieu d'opposer ces deux génies — *stella a stella differt* — plaisons-nous à fixer nos regards alternativement et sur le vol altier de l'Aigle et sur les jeux charmants du Cygne. Des sommets des glaciers, on aime à revenir à la douceur des lacs.

Fénelon fut un humaniste. Il rêva de connaître l'homme, l'homme de son temps, l'homme de tous les temps, l'homme dans sa grandeur — ce qu'il était, ce qu'il peut redevenir — dans sa misère — ce qu'il est devenu, ce qu'il est. Humaniste chrétien, résolument théocentriste, il sait que l'homme ne peut se réaliser qu'en étant fidèle à sa vocation divine. Humaniste mystique, il est persuadé que cet épanouissement de l'homme suppose un anéantissement proportionnel et s'achève dans l'union à Dieu. Alors que Bossuet ne conçoit la spiritualité que dans la lumière de la théologie qui la fonde, l'éclaire, la dirige et la contrôle, Fénelon refuse de la séparer de la psychologie dans laquelle elle s'insère, qu'elle utilise et qu'elle transforme : Connaître l'homme avant de le sauver, pour le sauver. Depuis Socrate, en passant par Platon, Plotin, saint Augustin et saint Bernard, la connaissance de soi-même a toujours été considérée comme devant remplir une fonction d'une exceptionnelle importance dans les débuts, les progrès et la perfection de la vie spirituelle. Fénelon a longuement réfléchi sur le triple aspect — psychologique, moral et spirituel — qu'implique cette connaissance. Les analyses qu'il nous a laissées, en particulier dans ses *Lettres spirituelles* — 477 lettres — permettent de voir en lui non seulement un psychologue très averti de la spiritualité mais, par ses vues anticipatrices, un psychologue des profondeurs de l'âme. En suivant ce maître si séduisant — qui fut si séducteur — et, pour prévenir des déceptions, nous ne trouverons pas des positions tranchées, telles qu'un esprit de géométrie pourrait les concevoir ou les établir mais nous recontrerons des affirmations nuancées, parfois difficiles à réunir et à équilibrer dans un système harmonieux. Ne concluons pas trop vite à des contradictions. Il serait plus prudent de penser à l'ambivalence des conduites humaines dont Fénelon eut, incontestablement, l'intuition...

***

Cette étude qui n'a d'autre prétention que de souligner le génie psychologique de Fénelon et sa maîtrise spirituelle, dévoile, par des textes surprenants, les intuitions qui traversaient cette âme toute en mouvement, cet esprit aux éclairs fulgurants, cette conscience aux états si changeants. Si nous voulons maintenant embrasser, dans une synthèse, les éléments positifs recueillis au cours de l'analyse, nous remarquons l'importance que Fénelon attribue à la connaissance de soi-même, les plans d'intériorisation qu'il distingue dans la structure de l'âme, la nécessité d'explorer les ultimes retraites pour rendre pleinement efficace cette investigation. Il est indéniable qu'il a soupçonné, sans la traduire en des formules techniques, l'existence et l'influence secrète de l'inconscient, les processus de refoulement et de défoulement. Cependant il a cru devoir assigner des limites à ces exercices intérieurs : si une lumière insuffisante, trop faible, nous

maintient dans l'inauthenticité, une lumière trop forte, à tel moment, pour tel caractère, peut précipiter dans le désespoir. C'est entre ces deux pôles extrêmes que se situe, *pratiquement*, dans la majorité des cas, la cure salvatrice. En outre, en vertu de son spiritualisme mystique, selon lui, la vraie profondeur de l'âme est celle où Dieu réside : c'est d'une conscience toujours plus attentive de cette présence que Fénelon espère, pour la personne, l'équilibre. Dans la relation à Dieu, pensée, vécue, intériorisée, elle se replace dans l'axe de sa vérité essentielle et se fixe dans un centre où elle se stabilise. Enfin, il voit, dans l'oubli de soi — dans la destruction radicale de l'égoïsme — le point fondamental d'une thérapeutique de l'inquiétude et de toutes les névroses qu'elle engendre. Loin de préconiser l'évasion, c'est à une libération que tend sa méthode simplificatrice. Le salut psychologique, moral et spirituel de la personne s'appelle la paix.

Fénelon nous apparaît donc comme un psychologue des profondeurs : des racines et des sommets, des ténèbres de l'inconscient et de la lumière de Dieu, des complexes perturbateurs et des miraculeuses délivrances. De son regard pénétrant, scrutateur et douloureux, il lisait dans la conscience de ses dirigées ; du même regard, il descendait, en lui-même, pour un voyage intérieur analogue. « Je suis à moi-même tout un grand diocèse, plus accablant que celui du dehors et que je ne saurais réformer. Mais il faut se supporter sans se flatter, comme on doit le faire pour le prochain » (1).

Louis LAFUMA. **Histoire des Pensées de Pascal** (1656-1952). (Un volume in-4° tellière, 149 p., tirage limité à 1.000 exemplaires sur alfa. Editions du Luxembourg, 800 francs).

C'est l'histoire singulière, exposée avec clarté et précision, d'un ouvrage considéré comme un des chefs-d'œuvre de notre littérature.

M. Lafuma détermine d'abord la date (septembre 1656) à laquelle Pascal a commencé à prendre des notes en vue de *l'Apologie*.

Il indique ensuite comment il les prenait, sur de grandes feuilles ; comment, en vue de l'exposé qu'il a fait à Port-Royal en 1658, il a commencé à classer ses papiers et pourquoi il n'a pas continué à poursuivre ce classement.

L'auteur nous expose alors les raisons pour lesquelles le manuscrit 9203 de la B. N. nous présente les papiers de Pascal dans l'état où on les a trouvés à sa mort et comment les premiers éditeurs ont utilisé ce manuscrit pour mettre au point l'édition dite de Port-Royal (1670).

Un chapitre est consacré à ces éditions de Port-Royal qui sont demeurées inchangées pendant un siècle.

Une nouvelle période (1776-1835) s'ouvre avec l'édition Condorcet suivie de celle de Bossut. Bien qu'établies selon la même méthode de classement elles bouleversent la présentation traditionnelle, cependant que Frantin, en 1835, inaugure un nouveau mode de présentation « selon le plan de l'auteur ».

---

(1) Lettre 154, tome II, p. 195. (Edition, Paris, Lefèvre, 1838).

Et nous arrivons à l'intervention de Victor Cousin dont les directives ont, pendant un siècle (1842-1937), — de l'édition Faugère à l'édition Dedieu — régenté les présentations très diverses qui se sont succédé. Les éditions à plan alternent avec les éditions de classement. Mention spéciale, cependant, doit être faite de l'édition Jacques Chevalier (1924-1954), qui, comme on l'a dit récemment, inaugure une ère nouvelle dans la présentation des *Pensées*, et qui, au surplus, en se conformant au plan de Filleau de la Chaise et aux indications de Pascal lui-même, retrouve le classement commencé par Pascal, dont la copie 9203 paraît être un témoin.

Dans un dernier chapitre l'auteur montre que l'initiative est passée maintenant aux érudits. Ce sont alors les éditions Tourneur (1938 et 1942) et Lafuma (1948 et 1951). M. Lafuma saisit l'occasion qui se présente pour préciser quelle est la position de Tourneur et la sienne.

L'ère des métamorphoses pour les éditions des *Pensées* est-elle close ? l'avenir nous le dira.

Quoi qu'il en soit un excellent juge, M. Jean Mesnard, estime que le problème des *Pensées* a été entièrement renouvelé ces dernières années et que certains renseignements donnés par Etienne Périer n'ont été réellement compris que récemment.

D'autre part M. Hans Flache, auteur d'une recension des ouvrages intéressant Pascal, parus de 1939 à 1952, constate que les recherches pascaliennes ont repris une nouvelle vie depuis la parution, en 1948, de l'édition Lafuma.

L'*Histoire des Pensées* est en quelque sorte une introduction et un appel à de nouvelles études, qui semblent désormais pouvoir s'appuyer sur des bases assez solides.

Signalons enfin que, dans un appendice de cet ouvrage, l'auteur présente de nouveaux arguments contre l'attribution à Pascal du *Discours sur les passions de l'amour*.

La présentation de l'ouvrage est soignée et fait honneur à l'imprimeur et à l'éditeur.

G. P.

E. de SAINT-DENIS, professeur à la Faculté des Lettres de Dijon. **Sénèque et La Bruyère.** (Les Etudes Classiques. 1953. Namur).

C'est tout un livre, un gros livre, que mériteraient la survie de Sénèque et son influence sur les lettres françaises. Les principaux chapitres pourraient s'intituler : Sénèque et la science du Moyen-âge ; Sénèque et la renaissance du stoïcisme au XVI[e] siècle ; Sénèque et Montaigne ; Sénèque et Juste Lipse ; Sénèque et Guillaume du Vair ; Sénèque et Descartes ; Sénèque et Corneille ; Sénèque et Racine ; Sénèque et la réaction des chrétiens contre le néo-stoïcisme ; Sénèque et Malebranche ; Sénèque et Montesquieu ; Sénèque et Rousseau.

Et La Bruyère ? Quelle place lui attribuer dans le défilé des néo-stoïciens et des chrétiens, des amis et des ennemis de Sénèque ? L'auteur répond et étudie ensuite son affirmation : par la critique du stoïcisme qui est le troisième paragraphe du chapitre *De l'homme*, l'auteur des *Caractères* s'est mis dans le sillage de Pascal et de Malebranche.

Et voici la conclusion de cette étude :

« Si, d'une part, la critique du stoïcisme dans le chapitre *De l'homme* révèle une connaissance primaire et incomplète du philosophe latin ; si, d'autre part, La Bruyère a saisi l'intérêt de portraits tracés par Sénèque caricaturiste de la mode, nous sommes en droit de conclure que ce parallèle met en lumière les moyens du moraliste français : concret et ingénieux, pittoresque et malicieux, il s'attache aux images plutôt qu'aux idées, à l'art plutôt qu'à la philosophie ; il sait mieux dessiner que discuter ; il n'argumente pas, il affirme ; la simplification qui est, en dialectique, une faiblesse, devient, dans l'art de la caricature, une force, un grossissement irrésistible.

Pour expliquer la genèse des *Caractères*, on recherche d'ordinaire ce que La Bruyère doit à l'observation directe du monde, et ce que les *Clefs* nous apprennent des originaux qu'il a saisis sur le vif. On ne pense pas à des sources livresques, surtout quand il s'agit, comme dans le chapitre *De la mode*, de manies et de curiosités temporaires. J'aurais voulu montrer que la lecture de Sénèque a dû jouer dans la préparation de ce chapitre. Dans ses *Extraits* des *Caractères* (Classiques Larousse), mon collègue R. Ternois a suggéré que les livres avaient eu, pour commencer, sur La Bruyère, une grande influence... ».

René TOUJAS. **L'application de la contre-réforme catholique dans les campagnes protestantes du Bas-Montauban.** (Cette communication a tout d'abord paru dans le *Bulletin philologique et historique* (jusqu'à 1715), 1951 et 1952).

A l'avènement de Louis XIV, les décrets du Concile de Trente étaient généralement appliqués dans le royaume. Il faut, cependant, faire une exception, semble-t-il, pour le diocèse de Montauban, qui comprenait de nombreux protestants. Deux causes : l'effort de réforme du clergé en Bas-Languedoc contrarié par les guerres de religion dans la première moitié du XVIIe siècle ; le long épiscopat (1598 à 1652) d'Anne de Murviel, évêque de Montauban. Caractère conciliant, ce prélat pratique envers les religionnaires une politique d'apaisement qui indispose Richelieu ; aussi, en 1636, lui est-il imposé un fougueux coadjuteur en la personne de Pierre de Bertier ; mésentente, brouille, violence entre les deux évêques retardent l'essor de la Contre-Réforme. Anne de Murviel mort, la situation change surtout au lendemain des cérémonies du sacre de Louis XIV à Reims, où l'évêque de Montauban, orateur apprécié, prononce l'homélie d'usage. Pierre de Bertier entreprend dès lors dans son diocèse une œuvre de longue haleine qu'il poursuit jusqu'à sa mort avec une inlassable énergie

L'auteur complète son intéressante notice par un questionnaire adressé en 1658 par Pierre de Bertier aux curés de son diocèse, et dont un fragment est conservé aux Archives Départementales du Tarn-et-Garonne (G. 194). Les réponses figurant à ce document sont de Jean Péchulier, curé de Saint-Nauphary.

M.-H. G.

— G. GUITTON, S. J. **Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV. Activités, luttes, suppression.** In-4 de 315 p., ronéotypé, avec 4 plans, 1.000 fr. (Lyon, Procure, 42, Montée St. Barthélemy, 1954).

Cet important ouvrage s'étend sur plus d'un siècle, de 1640 à 1768. Il est de premier intérêt tant pour la Compagnie de Jésus elle-même que pour l'histoire générale et pour l'histoire locale... et ce, en toute vérité, car, en véritable historien, l'auteur n'a pas hésité à faire connaître les défaillances ou les insuffisances qui se rencontrent toujours dans les personnes ou les événements humains.

A la fin du règne de Louis XIII, les Jésuites dirigeaient à Lyon trois centres d'apostolat :

le plus ancien de beaucoup, et le plus important, à l'est de la ville, sur la rive droite du Rhône, le collège de la Trinité, où, depuis 1565, ils se consacraient à la formation de la jeunesse ;

la Maison Saint-Joseph (noviciat de surcroît pour la province de Lyon, puis « troisième an » de probation), autorisée et aidée par Henri IV, sise rue Sainte-Hélène, proche de l'opulente abbaye d'Ainay ;

le petit collège, sur la rive droite de la Saône, au pied de la colline de Fourvière, approuvé par Louis XIII, et destiné aux écoliers dont les familles habitaient le quartier Saint-Jean.

C'est le développement de ces trois institutions sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV que le Père Guitton présente dans cet ouvrage, tout en rappelant, dans son introduction, leurs origines.

Ici ou là, l'auteur relate avec précision des événements d'ordre général, auxquels les Jésuites de Lyon ont été mêlés à titre épisodique. L'histoire d'ensemble de la Compagnie de Jésus en France n'étant écrite que jusqu'à la mort de Richelieu et de Louis XIII (cinq volumes in-8°, dûs au P. Fouqueray), ces détails sur des évènements postérieurs à 1640 ont paru indispensables ; comment sans eux comprendre, par exemple, l'interdiction royale de 1688 racontée aux chapitres X et XI, ou les débats concernant le probabilisme (au chapitre XII) et la bulle *Unigenitus* (au chapitre XX) ?

Les investigations du P. Guitton ont particulièrement porté sur les cent trente années qui s'écoulent depuis l'avènement de Louis XIV jusqu'à l'arrêt du Parlement supprimant la Compagnie de Jésus ; il a exploré surtout les *Archives départementales du Rhone*, les *Archives municipales de Lyon*, et, comme il convenait, les *Archives de la Compagnie de Jésus* (correspondance des Pères Généraux et des Supérieurs de Lyon).

Ce travail, conduit avec grande rigueur intellectuelle, s'impose par son érudition et sa valeur historique.

— René LAURENTIN. **Marie, l'Église et le Sacerdoce.** (P. Lethielleux, 1953. 14×22,5, 700 p., 2.500 fr.).

Cet ouvrage raconte l'histoire, pleine de péripéties, d'une idée qui a soulevé beaucoup de passions et connu bien des avatars : l'idée de sacerdoce marial. La Sorbonne en a reconnu l'intérêt général en l'acceptant comme thèse de doctorat ès-lettres. Ce sujet, assez particulier en apparence, apporte en effet des contributions inattendues à

nombre de grandes questions historiques : influence du Pseudo-Denys au Moyen-Age, de l'*Espagne au début du XVIIe siècle, de l'Ecole francaise au XVIIe siècle*, de la mystique victimale au XIXe siècle et du courant ecclésiologique au XXe, etc... Lors de la soutenance, le jury a rendu hommage à l'étendue de l'information de l'auteur qui a réalisé, dans le domaine immense et mal connu de la littérature mariale, une exploration sans précédent (plus de 30.000 articles et ouvrages dépouillés) et surtout à la perspicacité avec laquelle sont triés ouvrages authentiques et apocryphes, auteurs de valeur et auteurs mineurs. Enfin, l'abbé LAURENTIN propose pour la première fois un découpage bien fondé des grandes périodes de la théologie mariale, dégage leurs tendances, les influences auxquelles elles ont obéi, et aussi leurs excès. C'est une *véritable histoire générale de la Mariologie* que l'on trouve en ce livre. Un des membres du jury, M. Marrou, a résumé l'impression générale en ces termes : » Vous annexez à la science historique une province nouvelle qui était jusqu'ici le domaine de l'à-peu-près ».

Les chapitres sur » *Le role sacerdotal de Marie dans la perspective sotériologique de Salazar* » (1575-1646), jésuite espagnol dont la personnalité s'impose et dont l'influence aux XVIIe-XVIIIe siècles est comparable à celle d'Albert le Grand pour la période précédente, et sur « *la spiritualité sacerdotale de l'Ecole Francaise* » sont de première importance pour l'étude du mouvement spirituel au XVIIe siècle.

M.-H. G.

— Chanoine G.-A. SIMON. **Histoire Généalogique de la Maison d'Aigneaux** (Normandie). (Caen. Imprimerie Ozanne et Cie, 1949). Nombreuses gravures.

Voici un ouvrage qui est un modèle du genre. M. R.-N. Sauvage, archiviste départemental du Calvados, l'a présenté en son temps : « Le livre refermé sur tous ces feuillets où bruissent les longues branches de l'arbre généalogique des d'Aigneaux, on se prend à songer. Voici donc, dans sa vérité simple, un peu de la substance même de notre Histoire : une de ces familles dont la perpétuité sur le sol ancestral fit la force intime du passé. Barons de la Conquête en Angleterre, croisés en Terre Sainte, soldats du Duc et du Roi, ces d'Aigneaux furent continuellement, note M. le Chanoine Simon, une race militaire. Militaire, mais aussi terrienne. C'est leur enracinement normand qui a fait leur durée. Fidèles à la Terre, fidèles au Chef. Ne serait-ce pas une devise à suspendre au tronc du vieil arbre ?

Ces « passants du passé », modestement et noblement mêlés aux hauts évènements de notre histoire, nous voudrions, certes, les connaître plus distinctement, tenter de deviner leurs âmes derrière leurs visages. Mais tous, à peu près, s'effacent dans cette forte lignée que nous ont restituée des soins habiles et patients.

Les individus ne sont que la trame de la famille. Quelques-uns se distinguent à peine. Quelques rameaux de l'arbre antique ont gardé plus de lumière. Mais surtout, l'arbre se dresse toujours, robuste touffu, les bras chargés de jeunes pousses et de promesses. En nos jours d'incertitude et de crainte, n'est-ce pas là, à qui sait accueillir

l'expérience des âges, un réconfort et un espoir ? Pour cet espoir et ce réconfort, pour cet enseignement de l'histoire sociale, dont voici une nouvelle page, minutieuse et véridique, que M. le Chanoine Simon (1) soit, encore une fois, remercié ».

— Armand MACHABEY. **Poids et Mesures du Languedoc et des Provinces voisines.** (Toulouse. Musée Paul-Dupuy. Catalogue, 1953).

Nous reproduisons ici l'avertissement de notre distingué sociétaire, M. Robert Mesuret, conservateur du Musée Saint-Raymond et du Musée Paul-Dupuy :

Nos collections de poids et de mesures naguère divisées entre le Musée des Augustins, le Musée Saint-Raymond, et le Musée Paul-Dupuy sont aujourd'hui rassemblées dans celui-ci. A nos poids si parfaits dans leur forme et dans leur décor, à nos mesures où le salicorne a teinté le verre languedocien, le savant catalogue de M. Machabey a donné leur valeur humaine, si heureusement soulignée par M. Wolff dans sa pertinente préface. L'introduction et les notes de M. Machabey éclairent d'un jour nouveau l'histoire et la technique de la métrologie. Les documents qu'il publie seront complétés par les textes inédits que l'on trouvera dans la thèse de M. Wolff, citée dans la bibliographie. Nous n'aurions garde d'oublier, parmi les auxiliaires de l'histoire, l'héraldique, personnifiée à Toulouse par M. Caillet, à qui ce catalogue doit d'indispensables vérifications. Nous avons écarté de cet ouvrage toutes les pièces étrangères aux pays de langue d'oc, mais les métrologues doivent savoir que nous possédons aussi quelques poids de Lyon, de Dijon et de Lille, ainsi que des séries intéressantes de poids médicinaux du XVIII[e] siècle, de poids de marc (outre la pile languedocienne du n° 1325), de poids du système métrique de 1796 à 1839.

R. M.

***

Rhétorique et Baroque. Congrès de Venise (15-18 juin 1954).

Dans le cadre incomparable de l'île Saint-Georges le Majeur à Venise, où l'accueillait la Fondation Giorgio Cini, le 3[e] congrès international des études humanistes a tenu ses séances du 15 au 18 juin 1954. Le thème proposé aux discussions était : Rhétorique et baroque, avec l'intention de reconnaître dans le baroque, une manifestation de la liberté en rébellion contre les formes et les formules d'autorité et par là susceptible de rejoindre la rhétorique, doctrine de la persuasion. Les séances étaient dirigées par M. Enrico Castelli, professeur à l'Université de Rome, président du Centre International d'Etudes humanistes, dont la bonne grâce n'a d'égale que la conviction qu'il apporte à toutes ses tâches. Il n'est que juste aussi de féliciter Mademoiselle Enrichetta Valenziani qui assumait le rôle de secrétaire et

(1) M. le Chanoine Simon a tenu à remercier lui aussi tout particulièrement, dans une note spéciale, M. le marquis d'Aigneaux et M. le baron de Beausse, qui ont été pour lu d'attentifs collaborateurs.

à qui le congrès est redevable de sa réussite, pour une large part. Les participants français étaient trois membres de notre société : MM. les professeurs Henri Gouhier et Victor-L. Tapié, de la Sorbonne, et André Chastel, de l'Ecole des Hautes Etudes. Nous nous bornerons ici à indiquer le sujet de leurs communications :

M. Victor-L. Tapié (mercredi matin 16 juin) : Le baroque, expression d'une société.

M. André Chastel (mercredi soir 16 juin) : La conception de la mort dans le baroque.

M. Henri Gouhier (jeudi matin 17 juin) : La résistance de l'esprit à la vérité ou le problème cartésien d'une philosophie sans rhétorique.

Mais nous ne manquerons pas de signaler à nos lecteurs, en temps utile, la publication du volume qui doit rassembler les textes des communications et le résumé des échanges de vues qui leur ont fait suite. On y retrouvera les noms de spécialistes du baroque et du XVII[e] siècle : les professeurs Hans Seldmayr, de l'Université de Munich, Argan, Uho Spirito et Ciarletta, de l'Université de Rome, Tintelnot, de l'Université de Goettingen, le R. P. Batllori S. J., connu par ses travaux sur Balthazar Gracian et dont les interventions ont été particulièrement remarquées, d'autres encore...

Le jeudi soir 17, les congressistes ont assisté au Palais Pisani, à un concert de musique baroque, dirigé par Ettore Gracis (œuvres de Frescobaldi, Buxtehude, Telaman et Vivani).

Ceux qui portent intérêt à la connaissance du XVII[e] siècle ne peuvent que se réjouir du travail accompli pendant ces trois journées de Venise.

***

DISTINCTIONS

Le *Bulletin* n° 23 a souligné comme il convenait l'importance de l'ouvrage de M. Roland Mousnier : *Les XVI[e] et XVII[e] siècles* (Paris, Presses Universitaires). Nous sommes heureux d'apprendre que l'Académie des Sciences Morales et Politiques lui a décerné son prix Chaix d'Est-Ange. C'est pour nous une grande joie de voir ainsi proclamée la haute valeur de l'œuvre, dont l'érudition et les vues neuves ont été unanimement louées, et d'exprimer à M le Professeur Roland Mousnier, toujours prêt à seconder de son savoir et de son dévouement les efforts de la Société d'Etude du XVII[e] siècle, nos plus chaleureuses félicitations.

Nos félicitations très cordiales, nous les adressons aussi à M. Paul André, Associé Correspondant de la Société d'Etude du XVII[e] siècle en Suisse, qui vient de voir son ouvrage : *La Jeunesse de Bayle, tribun de la tolérance* (Genève, Éditions Générales), dont mention a été faite également dans le *Bulletin* n° 23, couronné par l'Académie Française (Prix Teissonnière).

M.-H. G. — G. M.

TABLE DES MATIÈRES

III. — 1953-1954

Nos 17-18

No 19

N° 20

DU BAROQUE AU CLASSICISME

Nos 21-22

ASPECTS DE LA MUSIQUE FRANÇAISE AU XVIIe SIÈCLE

No 23

Imp. YVERT & Cie, Amiens. - 14 Oct. 1954. - N° d'éditeur : 2. - N° d'impr. : 121.
Dépôt légal, 4° trimestre 1954. *Le Directeur-Gérant :* M.-H. GUERVIN.

SOCIÉTÉ d'ÉTUDE du XVIIe SIÈCLE

déclarée conformément à la loi du 1er Juillet 1901
(*Journal Officiel* du 22 Avril 1948)

Objet : Le XVIIe siècle étant un des sommets de la civilisation française et, par son influence, de la civilisation mondiale, une Association est fondée dans le but de l'étudier et de le faire mieux connaître dans son ensemble, et notamment dans le domaine historique, littéraire, philosophique, artistique, scientifique, spirituel et juridique. La Société désire coordonner les efforts des personnes, groupements et institutions qui ont déjà fait ou font des travaux sur le XVIIe siècle, susciter des recherches nouvelles, diffuser les résultats obtenus.

Ses moyens d'action consistent principalement dans la constitution d'un service de documentation, dans la publication d'une revue ou bulletin, qui sera distribué aux membres de la Société ; dans l'édition sans recherche de bénéfices, de documents originaux ou d'ouvrages concernant le XVIIe siècle ; dans l'organisation de conférences et de réunions.

Cotisations : Membres sociétaires : 600 fr. par an (droit d'entrée de 200 fr.) ; Membres promoteurs : 1.000 fr. par an (droit d'entrée de 500 fr.) ; Membres donateurs : 1.500 fr. par an (droit d'entrée de 1.000 fr.) ; Membres sympathisants : 100 fr. par an (ou plus), sans droit au Bulletin.

Pour l'Etranger, majoration d'une somme de 100 francs pour frais.

Rachat de cotisation comme Membre fondateur : 11.000 francs ; Etranger : 12.000 francs.

BULLETINS DES ANNÉES 1949, 1950, 1951, 1952, 1953

Les Bulletins des années 1949, 1950, et le n° 9-10 de 1951 sont complètement épuisés.

Prix franco :

Année 1951 (n° 11) avec deux hors-texte. .. .. 250 fr.

Le numéro spécial illustré : « *Fénelon et son tricentenaire* », *comprenant* n° 12 (1951), n°s 13 et 14 (1952).. .. .. .. 480 fr.

Année 1952 : n°s 15 et 16.. .. .. 500 fr.

Année 1953 : n°s 17-18, 19 et 20 .. .. 800 fr.

au Chèque postal de la Société : PARIS 6511.05